

# **SOCIÉTÉ D'ÉMULATION**

**DES COTES-DU-NORD**

Fondée le 31 Janvier 1861

---

## **BULLETINS & MÉMOIRES**

---

**NOTA.** — Les Publications de la Société  
ont été interrompues, par suite de la guerre, de 1914 à 1919 inclus

---

(TOME XCIII)

**PRIX DE LA SORBONNE**  
Concours général des Sociétés savantes (Année 1876)  
**MEDAILLE**  
Exposition universelle de 1889

Les Presses Bretonnes — Saint-Brieuc

—  
1965

SOCIÉTÉ  
D'ÉMULATION  
DES COTES-DU-NORD

**SOCIÉTÉ**  
**D'ÉMULATION**  
**DES COTES-DU-NORD**

Fondée le 31 Janvier 1861

---

**BULLETINS & MÉMOIRES**

---

NOTA. — Les Publications de la Société  
ont été interrompues, par suite de la guerre, de 1914 à 1919 inclus

---

(TOME XCIII)

**PRIX DE LA SORBONNE**  
Concours général des Sociétés savantes (Année 1876)  
**MEDAILLE**  
Exposition universelle de 1889

Les Presses Bretonnes — Saint-Brieuc

1965

## AVIS

### COTISATIONS

#### *Pour la France :*

Sociétaire ..... 10 francs

#### *Pour l'Etranger :*

Sociétaire ..... 12 francs

*Cette cotisation donne droit au volume paraissant l'année du recouvrement et donnant le C. R. des séances de l'année précédente.*

Les membres de la Société sont priés de régler leur cotisation par versement ou virement au compte de chèques postaux de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc ; Centre de chèques de Rennes, compte n° 2661, dans le délai d'un mois à dater de la réception du volume.

Les cotisations en retard seront perçues par la poste et les frais très élevés de recouvrement seront à la charge des sociétaires.

\*\*

Le Bureau de la Société adresse ses remerciements très sincères aux membres donateurs qui veulent bien, en versant une cotisation plus élevée, augmenter les ressources de la Société et lui permettre ainsi d'accroître ses publications.

\*\*

La bibliothèque est ouverte le jeudi de 14 h. 30 à 17 heures, sauf pendant les vacances scolaires.

M. le chanoine Mesnard ou M. Lopus, bibliothécaires de la Société, se tiennent pendant les heures d'ouverture à la disposition des membres pour leur fournir les ouvrages dont la liste figure aux pages 2 et 3 de la couverture du volume paru en 1948.

Toute correspondance doit être adressée : Caserne des Ursulines, place du Champ-de-Mars, Saint-Brieuc.

## SOCIÉTÉ D'EMULATION DES CÔTES-DU-NORD

Patronage de M. le Ministre de l'Éducation Nationale  
et de M. le Ministre de l'Agriculture

Membres d'honneur en vertu d'un vote de la Société  
(ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT)

#### *Anciens Présidents de la Société :*

MM. GESLIN DE BOURGOGNE, fondateur, décédé le 12 octobre 1877 (1861-1877).  
ERNOUL DE LA CHENELÈRE (1877-1884) ;  
LAMARE, décédé le 11 mai 1885 (1884-1885) ;  
le colonel DE SERÉ (1885-1887) ;  
le commandant Jules GESLIN DE BOURGOGNE (1888-1893) ;  
VICOMTE DE LORGERIL (1893-1897) ;  
VICOMTE CHARLES DE LA NOUE (1897-1901) ;  
L. OLLIVIER, avocat, ancien député (1901-1903) ;  
CARMEJEANNE, architecte (1903-1912) ;  
DEVERRE, directeur de la Banque de France (1912-1920) ;  
J. MORVAN, architecte (1920-1924) ;  
VICOMTE ALAIN RAISON DU CLUZIOU (1924-1926) ;  
Émile CHRÉTIEN (1926-1945) ;  
le chanoine POMMERET (1945-1947).  
Fr. MERLET, Archiviste des Côtes-du-Nord (1948-1956).

MM. MIONGEC DE KERDANET, juge au Tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Saint-Brieuc, volontaire, lieutenant des mobiles du Finistère, tué au combat de l'Hay, sous Paris, le 29 novembre 1870 ;  
l'abbé ONFROY-KERMOALQUIN, chanoine, mort au camp de Conlie, le 11 janvier 1871, victime de son dévouement ;  
Mgr DAVID, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, président d'honneur de la Société, décédé le 28 juillet 1882 ;  
MM. le Général DE LA MOTTE-ROUGE, grand'croix de la Légion d'honneur, décédé le 29 janvier 1883 ;  
MICHAULT, Victor, ancien magistrat, vice-président de la Société, décédé le 18 août 1893 ;  
FONNIER, Eugène, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rennes, vice-président de la Société, décédé le 1<sup>er</sup> mars 1895 ;  
FRABOULET, ancien magistrat, vice-président de la Société, décédé en 1897 ;  
MICHAULT, Ernest, trésorier de la Société, décédé en 1907 ;  
DU CHATELLIER, Paul, vice-président de la Société, décédé en 1911 ;  
ANNE DEPORTAL, vice-président, décédé en 1916 ;  
le comte HARSOUET, vice-président de la Société, décédé en 1925.

#### Présidents d'honneur en vertu des Statuts de la Société

(ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT)

M. le Préfet du Département des Côtes-du-Nord ;  
Mgr l'Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier ;  
M. le Recteur de l'Académie de Rennes.

## BUREAU ET CONSEIL DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

### COMPOSITION DU BUREAU

*Président honoraire* : Vicomte FROTIER DE LA MESSELIÈRE

*Président* : M. R. COUFFON.

*Vice-présidents* : MM. CORBES.

DUBREUIL.

le Lieutenant-Colonel HUERRE.

*Secrétaire général* : M. le chanoine RAISON DU CLEUZIQU.

*Secrétaire général adjoint* : M. Gilbert GUYON.

*Bibliothécaires* : M. le chanoine MESNARD et M. LAPOUS.

*Trésorier* : M. A. PRUD'HOMME.

### MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION

Mme CAGNIART.

M. Alfred BESNIER.

M. Gustave BLOT.

Docteur DROAIS.

M. DUGENET.

M. Georges GAUDU.

Vte R. LE SAULNIER DE ST-JOAN.

M. RAFFRAY.

M. Charles ROYER.

M. Jean VOIZARD.

## Liste des Membres de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord

Les Souscripteurs perpétuels sont indiqués par S. P.

### MM.

ANDRÉ (Chanoine Pierre), 4, rue des Crépinières, Chartres.

AUBRY (Mlle), 13, rue Jean-Métairie, Saint-Brieuc.

AUFFRAY (Chanoine), aumônier de l'Institution Stella-Maris, Saint-Quay-Portrieux.

AUFFRAY (François), Lamballe.

BAGNEUX (Comte Jean DE), sénateur, le Château, Quintin.

S. P. BAHIER (Pierre), place de l'Eglise, Voivres (Sarthe).

S. P. BARBIER (Pierre), 4, rue Sidoine-Apollinaire, Brioude (Haute-Loire).

BARS, professeur de philosophie au Lycée, 8, boulevard Sévigné, Saint-Brieuc.

BEAUVERGER (Abbé Pierre), recteur de Quemperven, par La Roche-Derrien.

BELLABRE (Baronne DE), Saint-Martin-d'Onet (Landes).

BELLAING (Erwan DE), Le Vally, Guingamp.

BERCOT (Docteur), rue de Plouguernével, Rostrenen.

BERHAULT (Abbé), curé-doyen, Evran.

BERNARD (R.P. Dom), abbaye N.-D. de Thimadenc, Bréhan-Loudéac (Morbihan).

BERTHELOT DU CHESNAY (R.), inspecteur principal honoraire de la S.N.C.F., château du Vaulorain, Trédaniel, par Moncontour.

BERTHO (Paul), ancien notaire, Paimpol.

BERTRAND (Abbé), ancien recteur d'Allineuc, à Caulnes.

BESNIER (Alfred), professeur au Lycée Anatole-Le-Braz, 5, rue Abbé-Fleury, Saint-Brieuc.

BESNIER (Michel), juge, 32, rue Dr-Rochard, Saint-Brieuc.

BESNIER (René), 32, rue du Dr-Rochard, Saint-Brieuc.

*La Direction prie instamment les membres de la Société de lui signaler les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter dans l'orthographe de leur nom, leur adresse, qualité ou profession et de lui faire parvenir leurs réclamations au sujet des irrégularités qui pourraient se produire dans la réception des publications.*

- BIBLIOTHÈQUE des Professeurs du Grand Séminaire, rue de Genève, Cesson, Saint-Brieuc.
- BLOCHET, expert, 5, rue du Bourg-Vasé, Saint-Brieuc.
- BLOT (Gustave), 40, boulevard Arago, Saint-Brieuc.
- BODARD (DE) DE LA JACUPIÈRE, Ker-Allan, le Vieux-Bourg, Pléhérel.
- BOISARD (Mme), 12, rue du Parc, Saint-Brieuc.
- BOLLOC'H (Pierre), 9, rue St-Vincent-de-Paul, Saint-Brieuc.
- BOSCHAT, inspecteur principal des P.T.T., 29, rue de Genève, Cesson, Saint-Brieuc.
- BOUCHÉ (Chanoine), secrétaire de l'Evêché, 10, rue Jean-Métairie, Saint-Brieuc.
- BOULLON, 10, rue Alsace-Lorraine, Saint-Brieuc.
- BOUJARD (Louis), ancien préfet, Loguivy-de-la-Mer, en Ploubazlanec, et 2, avenue Emile-Bergerat, Paris (16<sup>e</sup>).
- BOULANGER (Mlle Marie), 25, rue du Port, Saint-Brieuc.
- BOULBAIN (Alphonse), 47, rue St-Guillaume, Saint-Brieuc.
- BOULBAIN (Abbé Jean), recteur de Plainel (Côtes-du-Nord).
- BOURGOIS (René), 3, rue Jules-Ferry, Fougères (L.-et-V.).
- BOURGÈS, instituteur, Coat-Guégan, Pont-Melvez.
- BOURGET, inspecteur principal des Contributions directes, 21, rue Condorcet, Saint-Brieuc.
- BOUSSARD (Pierre), rue Laurent-de-la-Barre, Guingamp.
- BRIAND (Yves), 11, avenue Constant-Coquelin, Paris (7<sup>e</sup>).
- BRIAND-GUÉRIN (Pierre), expert, Ploubalay.
- BRIDIÉ (Colonel), Retiers (Ille-et-Vilaine).
- BRILLEAUD (Pierre), 10, rue Voltaire, Saint-Brieuc.
- CABARET (Y), 27, rue de Lamballe, Le Val-André ; ou 9, boulevard Boulay-Paty, Nantes.
- CADELEC (Abbé Olivier), recteur de Nazareth, en Plancoët (Côtes-du-Nord).
- CAGNIART (Mme Louis), professeur au lycée Ernest-Renan, Croix-de-Santé, Saint-Brieuc.
- CARDINAL (Jacques), rue du 71<sup>e</sup>-R.I., Saint-Brieuc.
- CARSIN (Abbé Charles), Ecole Saint-Charles, Saint-Brieuc.
- CASTEL (Yves), bourg de Lanvallay (Côtes-du-Nord).
- CAZIN d'HONINCHUN (Mlle Marie), bourg de Glomel, et 19, rue Monsieur, Paris (7<sup>e</sup>).
- CHASSIN DU GUERNY (Yannick), archiviste, 20, rue des Chassaintes, Nîmes (Gard).
- CHEUR, 38, boulevard Zerktonni, Casablanca (Maroc).
- CHEUREL (Abbé J.), Monastère Saint-Louis du Temple, Vauhallan, près Igny (S.-et-O.).
- CHEVALIER (Abbé), curé de la paroisse Saint-Michel, 5, rue du Docteur-Rochard, Saint-Brieuc.

- CHICHÉ, pharmacien, rue Jouallan, Saint-Brieuc.
- CHOLEAU, 21, rue Saint-Louis, Vitry (Ille-et-Vilaine).
- CLOGENSON (Abbé Ph.), curé de Saint-Yves, rue des Capucins, Saint-Brieuc.
- COANT, inspecteur d'Académie, 171, boulevard Liberté, Lille (Nord).
- COATGOUREDEN (Roland DE), 7, Bd Laënnec, Saint-Brieuc.
- COLLET (Docteur), Foyer-Logement, Matignon.
- COLLIN (Mme), professeur de dessin, 8, rue Ernest-Renan, Dinan.
- CONAN (Guy), 27, rue du Pont-Chatet, Saint-Brieuc.
- CONAN (Jules), professeur au Lycée Pavie, 18, rue P.-Girard, Guingamp.
- CONGRÉGATION des Filles du Saint-Esprit (Sœur Archiviste), rue des Capucins, Saint-Brieuc.
- CONGRÉGATION des Religieuses de Saint-Thomas de Ville-neuve (Archives), Moncontour (Côtes-du-Nord).
- CONNEN (Mlle), 28, boulevard Charner, Saint-Brieuc.
- CORBEL (Mme Alain), place de la Gare, Châtelaudren.
- CORBEL (Mme Joseph), ancienne sucrerie, Châtelaudren.
- CORBES (H.), ancien président du tribunal d'Angers, 10, rue Emile-Souvestre, Saint-Brieuc.
- CORNON (R.), architecte en chef des monuments historiques, 18, rue Ballier-du-Baty, Rennes.
- COROLLER (Yves), le Vauriellan, Trédaniel, par Moncontour.
- CORSEUL, receveur des P.T.T., St-Servan-sur-Mer (L.-et-V.).
- COSLÉOU (Mme), Ker-Michel, Toul-an-Héry, Plestin-les-Grèves.
- COTTAREL (Jean), 8, boulevard Carnot, Saint-Brieuc.
- COUASNON, architecte des bâtiments de France, hôtel de Blossac, 6, rue du Chapitre, Rennes.
- COUEDIC DE KERERANT (Mme DU), 10, rue Saint-Pierre, Saint-Brieuc.
- COUESPEL DU MESNIL (Commandant), 6, rue des Falaises, Binic.
- COUËSSIN DU BOISRIOU (Comte DE), château de la Coste, Saint-Julien.
- COUFFON (Docteur Désiré), 64, avenue Jeanne-d'Arc, Angers.
- COUFFON (René), ingénieur des Arts et Manufactures, 8, boulevard Clemenceau, Saint-Brieuc.
- COUFFON (Guy), notaire, rue de Bouin, Lamballe.
- COUPEL (S. Exc. Mgr), évêque d'Ingila, villa du Sacré-Cœur, Lanciaux.
- COURSON (Abbé Joseph), curé-doyen d'Uzel (Côtes-du-Nord).
- COUSIN (Mme), 7, rue La Bruyère, Saint-Brieuc.
- DAGORNE (Chanoine Joseph), Saint-Jacut-de-la-Mer.

DANET (René), pharmacien, 24, rue St-Guillaume, St-Brieuc.  
 DANIEL, inspecteur d'académie en retraite, Quimper (Fin.).  
 DANIEL (Jacques), 84, rue du Faubourg-St-Denis, Paris (10°).  
 DANIEL (Tanguy), 1 bis, avenue Villemain, Paris (14°).  
 DARSEL (J.), agent d'assurances, Lanvollon.  
 DARSEL (Joachim), villa Louise et Marcel, Saint-Cast ; *et*  
 Bloc Lisieux, rue Claude-Delvincourt, Rouen (S.-M.).  
 DEBROISE (Abbé), aumônier, rue de Brest, Dinan.  
 DELUEN (Mme), 28, boulevard Hérault, Saint-Brieuc.  
 DELVAL (Docteur), rue Ange-Proust, Lamballe.  
 DES BOUILLONS (Gérard), 5, rue Pierre-Loti, Saint-Brieuc.  
 DESILLES (Mlle Jacqueline), professeur, 9, rue Baratoux,  
 Saint-Brieuc.  
 DESURY (Mme), 28, rue Charbonnerie, Saint-Brieuc.  
 DEZARROIS (André), château du Breuil, par Monts (L.-et-L.).  
 DIZÈS (Mlle), professeur au lycée Renan, 18, boulevard  
 Lamartine, Saint-Brieuc.  
 DOHOLLAU (Mme), 31, rue Duguay-Trouin, Saint-Brieuc.  
 DOMÉON, professeur au Lycée A.-Le-Braz, 13, rue Henri-  
 Avril, Saint-Brieuc.  
 DONNAY (René-Jean), 40, quai Louis-Blériot, Paris (16°) ;  
 ou Le Clos du Vieux-Moulin, Etables-sur-Mer.  
 DOUARIN, villa « Les Grillons », rue Fleury, Plérin.  
 DRUAIS (Docteur), 12, rue J.-J.-Rousseau, Saint-Brieuc.  
 DRUAIS, fils (Docteur), 19, rue Jouallan, Saint-Brieuc.  
 DUAULT (Chanoine Jean), chanoine titulaire, ancien Carmel,  
 Saint-Brieuc.  
 DUBOIS, 2, rue de Rohan, Saint-Brieuc.  
 DUBOURG (Abbé Guillaume), prêtre-instituteur, Callac.  
 DU BREIL DE PONTBRIAND (Jean), château de Clivoy, Chail-  
 land (Mayenne).  
 DUBREUIL (Léon), inspecteur d'Académie honoraire, Plou-  
 manac'h.  
 DUCHESNE-FERCHAL (Yves), commissaire de la marine mar-  
 chande, av. Tr.-Cuzin, Toulon (Var).  
 DUGENÈT (Guy), 5, rue Jean-Perrin, Saint-Brieuc.  
 DUTEMPLE (Mme), Le Clos du Pont, Erquy (Côtes-du-Nord).

ELLIOT (Georges), Directeur de la Banque Populaire d'Ar-  
 morique, Saint-Brieuc.  
 ENAUD (Maurice), juge au tribunal, 1, contour de la Motte,  
 Rennes.  
 ÉNO (Lucien), 27, boulevard Clemenceau, Saint-Brieuc.  
 EON (Michel), sous-préfet de Boulay (Moselle).  
 EPERT (Mme), 31, rue Brizeux, Saint-Brieuc.  
 ÈVEN, adm. en chef de la France d'O.-M., 12, rue Branda,  
 Brest (Finistère-N.).

FARUEL, 5, rue Victor-Hugo, Saint-Brieuc.  
 FAUNY (Jean), architecte, Park-an-Eol, Croix-de-Santé,  
 Saint-Brieuc.  
 FAURE (Claude), rue de Marmogne, St-Jean-de-la-Ruelle  
 Loiret).  
 FERRON (Vicomte DE), 1, square Raynouard, Paris (16°).  
 FEUREGARD (Aimé), 16, rue Lesage, Saint-Brieuc.  
 FLEURIOT DE LANGLE (Capitaine de Corvette), D.F.A.M.R.K.,  
 T.O.E., Cambodge, S.P. 50.696.  
 FORTIN (Yves), 3, rue St-Vincent-de-Paul, Saint-Brieuc.  
 FOUÉRÉ, trésorier-payeur général en retraite, maire de  
 Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine).  
 FOURNIER (Georges), maître de conférences à la Faculté des  
 sciences, 12, rue Soufflot, Paris-V° ; *et* Loguivy-de-la-  
 Mer, en Ploubazlanec.  
 FRANC (Mme), 11, rue de Quintin, Saint-Brieuc.  
 FRANCHETEAU, receveur des P.T.T. en retraite, La Meilleraye-  
 sur-Seine (Seine-Infér.).  
 FROTIER DE LA MESSÈLIÈRE (Vicomte), 19, rue de Brest,  
 Saint-Brieuc.

GALLAUD (Abbé André), aumônier des lycées, 8, rue Lavois-  
 sier, Saint-Brieuc.  
 GALLÉE sculpteur, Evran.  
 GARLAN (Yvon), Kerborn, en Plouguiel, par Tréguier.  
 GARNIER (Docteur), Clinique St-François, rue de l'Abbé-Gar-  
 nier, St-Brieuc.  
 GAUDU (Georges), 10, rue Poulain-Corbion, Saint-Brieuc.  
 GIOT, directeur-adjoint de la 4<sup>e</sup> circonscription des Anti-  
 quités préhistoriques, 2, rue du Thabor, Rennes.  
 GOARIN (François), 6, boulevard Thiers, Saint-Brieuc.  
 GOUYON-MATIGNON, (Capitaine de vaisseau de), 14, rue Rosa-  
 Bonheur, Paris-XV°.  
 GRÉGOIRE (Yann), Le Tertre-Aubé, Saint-Brieuc.  
 GROSPERRIN (Henri), Président honoraire du S. I. de Perros-  
 Guirec, 25, rue d'Orléans, Maule (Seine-et-Oise).  
 GUÉDO, pharmacien, maire de Pléneuf.  
 GUÉGAN (Chanoine François), Maison Saint-Yves, Tréguier.  
 GUÉGUEN, docteur-vétérinaire, Tal-ar-Groaz, Pléneuf.  
 GUÉLOU (Docteur), 50, rue Docteur-Rahuel, Saint-Brieuc.  
 GUÉZÈNEC (Yves), 1, rue Lamennais, Tréguier.  
 GUÉZENEC (Docteur), 6, rue de la Gare, Saint-Brieuc.  
 GUGOT, Directeur d'École, rue des Embruns, Le Val-André.  
 GUILLOT (Gérard), La Vieuxville, en Epiniac (L.-et-V.).  
 GUILLOU (Mme Jacques), 11, rue Saint-Yves, Tréguier.  
 GUYON (Gilbert), 26, rue Alsace-Lorraine, Saint-Brieuc.

- HAMON (Mme), professeur au lycée Renan, 1, rue du Légue, Saint-Brieuc.
- HAMON, instituteur en retraite, La Poterie, par Lamballe
- HAMON (Paul), bibliothécaire de la Ville, 2, rue Marcel-Benoît (Grenoble).
- HAMON (Robert), Ker-Couantic, 10 A-1, rue Duguay-Trouin, Saint-Brieuc.
- HARSCOUEY DE SAINT-GEORGE (Vicomte René), château de Kerennevel, Melgven (Finistère).
- HERVY, instituteur honoraire, La Combournaise, Dinan.
- HOUE (abbé Paul), professeur Université Catholique, 3, rue Rabelais, Angers.
- S. P. HUERRE (lieutenant-colonel), Sainte-Marie, Quintin.
- HUERRE (Jean), 7, rue des Degrés, Quintin (Côtes-du-Nord).
- HUET-DELAFAEGUE (Mme), 26, rue Alsace-Lorraine, Saint-Brieuc.
- HUON (Roger), professeur au lycée, rue Descartes, St-Brieuc.
- JACQUIN (Mme), 24, rue Maréchal-Leclerc, Saint-Brieuc.
- JOSSELYN, ancien bibliothécaire du centre d'études de Sarrebrück, 61, rue Maréchal-Foch, Saint-Brieuc.
- JOUET, ingénieur agronome, avocat, 2, rue des Promenades, Saint-Brieuc.
- JOUON DES LONGRAIS (Frédéric), professeur à l'Ecole nationale des Chartes, 4, rue de la Terrasse, Paris-XVII<sup>e</sup>.
- KERJÉGU (Mme de), château de Bienassis, Erquy.
- KERPOISSON (Hervé DE), 45, rue de Lourmel, Paris-XV<sup>e</sup>.
- KERLÉVÉO (Mgr), recteur de Lézardrieux (Côtes-du-Nord).
- KEROUARTZ (Marquis de), château des Salles, Guingamp.
- KERRAOUL (Mlle de), Ker Saint-Eloi, Saint-Cast (C.-du-N.).
- KLINCKSIECK (Librairie), 11, rue de Lille, Paris-VI<sup>e</sup>.
- KRALL (Robert), 7, rue d'Assas, Paris-VI<sup>e</sup> ; et « les Rafales », Binic.
- LA FOREST-DIVONNE (Comtesse DE), Loc-Maria, Ploumagoar, par Guingamp.
- LAINNÉ (Robert), biologiste, 1, rue Cardenoual, Saint-Brieuc.
- LALLEMENT (Pol), ingénieur en chef de la S.N.C.F., 20, avenue Lowendal, Paris-XV<sup>e</sup>.
- LA LONDE (Loïc DE), 6, avenue de Tourville, Paris-7<sup>e</sup>.
- LA MENARDIÈRE (DE), Consul des Pays-Bas, 6, cours d'Ajot, Brest.
- LA MORANDIÈRE (Mme de), 3, rue Saint-Pierre, Saint-Brieuc.
- LA MOTTE-ROUGE (Comte Daniel DE), château de la Motte-Rouge, Hénansal (C.-du-N.).

- LA MOTTE-ROUGE (Hervé DE), à Beaulieu, en Languédias (Côtes-du-Nord).
- LANLO-DAVID (Mme Louis), 18, rue Alsace-Lorraine, Saint-Brieuc.
- LANOE (Pierre), maire de Lamballe.
- LAPOUS (François), 7, rue Poulain-Corbion, Saint-Brieuc.
- LARDANCHET, 1, rue de Maubeuge, Paris-IX<sup>e</sup>.
- LASSIER-LACHAISE, ingénieur en chef des Services agricoles, 27, cours Briand, Caluire, p. Lyon (Rhône).
- LA TOUR (Comte DE), 11, de Fougères, Rennes.
- LAUNEY (Mme), institutrice, 36, Rond-Point A.-de-Musset, Saint-Brieuc.
- LAVANANT, instituteur, 59, boulevard Arago, Saint-Brieuc.
- LA VILLÉON (Comte DE), château de la Ville-Séran, St-Alban.
- LE BAIL (Pierre-Jean), rue Colonel-Le-Coq, Malignon.
- LE BARS (Alfred), commerçant, 28, place des Otages, Morlaix (Finistère).
- LE BARS (Joseph), inspecteur de police judiciaire, 6, rue Nobilet, Rennes.
- LE BARS (Pierre), professeur en retraite, rue Notre-Dame, Plancoët.
- LE BARZIC (E.), professeur à l'Inst. St-Martin, rue d'Antrain, Rennes.
- LE BELLEC (S. Exc. Mgr), évêque titulaire de Têla, Sainte-Anne, Lannion.
- LE BLANC (Commandant), rue de la Coudraie, Binic.
- LE BOUCHÉ (Jean), instituteur public, Plouguernével.
- LE BOUCHER (Henri), 10, rue Jean-Jaurès, le Petit-Paris, Guingamp.
- LE BRAS (Gabriel), membre de l'Institut, 3, place du Panthéon, Paris-V<sup>e</sup>.
- LEBRETON (Docteur Louis), Bourbriac.
- LE BRETON (Armand), architecte D.P.G., 22, rue de l'Abbé-Fleury, Saint-Brieuc.
- LE BROZEC (Dr), 138, rue du Maréchal-Joffre, Perros-Guirec.
- LE BOURDONNÉC (Abbé Yves), curé de Lanvollon (C.-du-N.).
- LE CALVEZ (Abbé Armand), Crec'h Avel, Lannion.
- LE CARDUNER (L.), 14, rue de Coëtlogon, Saint-Brieuc.
- LE CHARPENTIER, négociant, Les Rosaires, Plérin.
- LE CORVAISIER (Félix, père), Plancoët.
- LE DIORON (Chanoine Jean), aumônier, Le Val-André.
- LE FLOC'H (Abbé L.), recteur de Louannec, p. Perros-Guirec.
- LE GAC DE LANSALUT, Boquého.
- LE GAL LA SALLE (Jean-Pierre), 6, rue de Corbin, Rennes ; et la Ville-Berneuf, Pléneuf.
- LE GARÇON, avenue Jean-Richepin, Le Val-André.



- LE GIGAN MAHÉ DES PORTES (Mme), manoir de Saint-Quieau, Carhaix (Finistère) ; *et* 16, av. Rapp, Paris-VII<sup>e</sup>.
- LE GOASTER (Michel), 13, rue Saint-Gouéno, Saint-Brieuc.
- LE GOASTER, 5, rue Henri-Servain, Saint-Brieuc.
- LE GOFF (Docteur), rue de Molène, Trébeurden.
- LE GOUELLEC (Loïc), 9, rue du Chapitre, Saint-Brieuc.
- LE GRAND (Abbé), Recteur de Pleumeur-Bodou (C.-du-N.).
- LE GRAND (André), rédacteur « Ouest-France », 5, rue Houvenagle, Saint-Brieuc.
- LE GUEN (Yves), 27, rue Néricault-Destouches, Tours.
- LE GUILLOU (Mme), 33, rue Palasne-de-Champeaux, Saint-Brieuc.
- LE HO, villa Cendrillon, boulevard Waldeck-Rousseau, Saint-Brieuc.
- LEJEUNE (Docteur), rue Saint-Thurian, Quintin.
- LE JEUNE (Abbé F.), recteur de Ploubazlanec.
- LEMARCHAND (Abbé Pierre) recteur d'Hénansal.
- LEMARIÉ, sénateur des Côtes-du-Nord, Caulnes.
- LE MÉHAUTE, architecte, 1, rue St-Guillaume, St-Brieuc.
- LE MERRER (Edouard), le Calvaire, Plougrescant.
- LE MOIGN-KLIFFEL (Mme), Gouarec (Côtes-du-Nord).
- LE MONNIER, pharmacien, 45, place du Centre, Guingamp.
- LEONARDUZZI (J.-Cl.), 32, rue des Ponts-Saint-Michel, Guingamp.
- LE PAUL, 5 bis, rue du Palais, Quimper (Finistère-Sud).
- LE PICARD, 7, rue de la Chalotais, Tréguier.
- LE PROVOST (François), instituteur, St-Nicolas-du-Pélem.
- LEQUIER (Dr Daniel), 1, place Dumoustier, Nantes (L.-Atl.).
- LE RAY, inspecteur du Travail, 1, rue Kléber, Rennes.
- LE ROUX (Michel), rue St-André, Tréguier.
- LE SAGE DE LA HAYE, correspondant d'*Ouest-France*, 5, rue Joseph-Morand, Lannion.
- LE SAICHERRE (André), Le Grand Pigeon, 7, Voie B, Angers.
- LETELLIER, 24, rue de Beaulieu, Saint-Brieuc.
- LE TROCQUER (Mme), 23, rue Duguay-Trouin, Saint-Brieuc.
- LEVITRÉ (Joseph), Directeur de la Banque de Bretagne, 1, rue du Progrès, Saint-Malo.
- LIENCOURT (Mme DE), Roche-Fontaine, La Clarté, Ploumanac'h.
- LORGUILLOUX (Pierre), secrétaire général de la Mairie, Saint-Brieuc.
- LOYER (Pierre), ingén. E.C.P., 37, bd St-Michel, Paris-V<sup>e</sup>.
- LUCAS (Abbé Ange), N.-D. d'Espérance, 1, place Saint-Pierre, Saint-Brieuc.
- LUCAS (Désiré), 9, avenue de la Fontaine, Résidence La Prairie, Ville d'Avray (Seine-et-Oise).
- LUCAS DE LONGPREY (Léonor), boulevard Gambetta, Saint-Brieuc.

- MAFART (Jean), conseiller du commerce extérieur, 13, rue Baratoux, Saint-Brieuc.
- MAGON DE LA VILLEHUCHET (Henri), château de Plouër, Plouër-sur-Rance.
- MAHUZIER (Georges), 43, rue de la Gare, Saint-Brieuc.
- MAISONNEUVE (Henri RAULT), 12, rue de Brest, Saint-Brieuc.
- MALLERAY (Colonel Hervé DE), Prat-Carric, en Plounévez-Moëdec.
- MANCHON, 32, avenue Carnot, Cachan (Seine).
- MARTIN (Abbé), recteur de Saint-Guénolé, La Ville-Ginglin, Saint-Brieuc.
- MARTIN (Jean), ancien magistrat, Bellevue, Pléneuf.
- MARTIN (Jean-L.), 13, allée de Montfermeil, Le Raincy (Seine-et-Oise).
- MARTINEAU, Aradur, Port-à-la-Duc, Pléhérel (C.-du-N.).
- MATHONNET, (Mme), 4 bis, rue Charles-Le Maout, St-Brieuc.
- MATHONNET (Gilles), 4 bis, rue Charles-Le Maout, St-Brieuc.
- MAUGER (Mme Edouard), 3, avenue Ernest-Renan, Lannion.
- MAUNY (Baron DE), 75 bis, rue de Pologne, St-Germain-en-Laye.
- MAZÉAS (Goulyven), cité Cadolan, Guingamp.
- MECHAIN (Philippe), 41, rue Armand-Gasté, Vire (Calvados).
- MENINDÈS (R. P. Robert), 43, rue de Redon, Rennes.
- MERLET (Abbé Cl.), prof. à l'École St-Charles, St-Brieuc.
- MESNARD (Chanoine Maurice), aumônier de l'école du Sacré-Cœur, 5, rue Lamennais, Saint-Brieuc.
- MIGNER, directeur des C. I., 29, rue des Promenades, Saint-Brieuc.
- MINARD (Roger), architecte, square Dr-Quentin, bâtiment H, Rennes.
- MOIGNET (Louis), inspecteur général honoraire des P.T.T., 19, rue Yves-Riou, Guingamp.
- MONIER, 65, rue Châteaubriand, Dinan.
- MOREAU (Yves), libraire, place du Martray, Tréguier.
- MORVAN (Mme Ida), institutrice en retraite, 54, rue Notre-Dame, Saint-Brieuc.
- MOTTIN DE LA BALME (Mgr), Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Barthélémy, Marseille.
- MOULLEC, président du S. I. Lamballe.
- MOUSSAULT (Luc), Receveur des P.T.T., Plouguenast (Côtes-du-Nord).
- MURY (Mlle), 22, rue du Docteur-Rochard, Saint-Brieuc.
- NÉDÉLEC (Abbé Fr.), recteur de Serval, par Lannion (Côtes-du-Nord).
- NÉDÉLEC (Chanoine), Président de la Société Archéologique du Finistère, Evêché de Quimper.

NICOL (Abbé Auguste), curé-doyen de Pontrioux (C.-du-N.).  
 NICOLAS (Mlle), Directrice du lycée Renan, Saint-Brieuc.  
 NIMIER (Mlle), 3, rue Saint-Gouéno, Saint-Brieuc.

OLLIVIER (Abbé Yves), recteur de L'Hermitage (C.-du-N.).  
 OMNÈS (Ronan), 10, rue Duguay-Trouin, St-Brieuc.  
 ORIOU (Jean), 3, rue de Limoges, Versailles (S.-et-O.) ;  
 et Trohubert, Le Merzer (C.-du-N.).  
 OURVOIS, architecte, rue Paul-Langevin, Lamballe.

X PATIER (Francis-Pierre), Plouasne (C.-du-N.).  
 PEDECH (Paul), maître de conférences à la Faculté de  
 Rennes, 12, rue des Promenades, Saint-Brieuc.  
 PÉDRON (Docteur), 26, boulevard Thiers, Saint-Brieuc.  
 PENGUILLY (Vicomtesse DE), 12, rue Alsace-Lorraine, Saint-  
 Brieuc.

PENNEHOuat (Mlle), 47, rue Saint-Guillaume, Saint-Brieuc.  
 PENVERN (Georges), représentant, 10 bd Sévigné, St-Brieuc.  
 PÉRIGOS (Docteur Y.), av. de la Libération, Saint-Brieuc.  
 PERSONNIC (Yves), pharmacien, place du Martray, Saint-  
 Brieuc.

PETIOT (Louis), professeur au lycée technique, 23, rue de  
 l'Ecuyer, Dinan.

PINOT (Jean-Pierre), 11, boulevard Davout, Paris-XX<sup>e</sup>.

PLESSIS (A.), conseiller honoraire à la cour d'appel, 25, rue  
 de Fougères, Rennes ; et pl. de la Carrière, Moncontour.

PLEVEN (René), Président du Conseil Général, Ker-André,  
 rue Chateaubriand, Dinan.

PONTBRIAND (chanoine DE), vicaire général, Evêché de Saint-  
 Brieuc.

POTIER (Chanoine Francis), curé-doyen, Quintin.

POUPARD, avocat, 29, Bd Clemenceau, Saint-Brieuc.

PRÉAU (Mme), 16, boulevard Clemenceau, St-Brieuc.

S. P. PRIEUR (Lucien), architecte en chef des monuments histo-  
 riques, 15, rue de Billancourt, Boulogne-Billancourt

PRIGENT, professeur au lycée, rue de l'Ondine, St-Brieuc.

PRUD'HOMME (Armand), président du syndicat des maîtres  
 imprimeurs des Côtes-du-Nord, 12, rue Poulain-Corbion,  
 Saint-Brieuc.

PRUD'HOMME (Chanoine François), directeur de l'archicon-  
 frérie de Notre-Dame d'Espérance, place Saint-Pierre,  
 Saint-Brieuc.

PUNGIER (Henri), 30, rue de Brest, Saint-Brieuc.

QUÉAU (Le T.C.F.), 40, Bd Charner, St-Brieuc.

QUELEN (Mlle DE), 9, rue de l'Abbé-Fleury, St-Brieuc.

QUERRIEN (Max), maître des requêtes au Conseil d'Etat, 47, A  
 rue de Sèvres, Paris-VI, maire de Paimpol.

RAFFRAY, professeur au Lycée, 8, rue Emile-Souvestre,  
 Saint-Brieuc.

RAHUEL (M. Jean), 7, place Saint-Michel, Saint-Brieuc.

RAISON DU CLEUZIou (Chanoine Jacques), secrétaire-archi-  
 viste de l'évêché, 22, rue Vicairie, Saint-Brieuc.

RAISON DU CLEUZIou (Mlle M.-A.), 22, rue Vicairie, St-Brieuc.

RAISON DU CLEUZIou (Mlle), 40, rue Quinquaine, St-Brieuc.

RATEAU (Mme), 2, rue de Rohan, Saint-Brieuc.

REBEL (Pierre), 26, rue Général-Leclerc, Lamballe.

RÉNIER (Docteur), Plancoët.

REY (Capitaine de vaisseau), Cartier d'à-Haut, Saint-  
 Brandan, par Quintin.

RICHARD (Mme), Château de Hourmelin, Planguenoual.

RICHARD (Chanoine A.), aumônier des Sœurs de la Divine-  
 Providence, les Quatre-Vaux, Notre-Dame du Guildo.

RICHARD (Général), commandant militaire du Luxembourg,  
 Paris-VI<sup>e</sup>.

RICHARD (Louis), professeur au lycée, 13, rue des 3 Frères  
 Le Goff, Saint-Brieuc.

RICHELOT, président de la Société archéologique d'Ille-et-  
 Vilaine, Maison de la Tour, rue Gén. de Gaulle, Dinan.

RICHET (fils), entrepreneur, député des C.-du-N., 8, Bd Sévi-  
 gné, Saint-Brieuc.

RIOU (Mlle Marthe), 5, avenue de la Gare, Guingamp. ✓

ROBIEN (Marquis de), château de Robien, Le Fœil, par  
 Quintin.

ROBIEUX (Docteur), Jugon.

ROECK (DE), Directeur départemental des P.T.T. en retrai-  
 te, Bâtiment F 1, Résidence St-Jouan, Saint-Brieuc.

ROLLAND (Paul), 19, rue des Capucins, Lannion.

ROLLAND, chirurgien-dentiste, 15, rue Pasteur, Lamballe.

ROPTIN (Abbé Alexis), ancien Carmel, Saint-Brieuc.

ROUALT, notaire, 107, rue Emmanuel-Liais, Cherbourg  
 (Manche).

ROUSSEAU (Fr.), architecte, 6, rue Keriavily, Lannion.

ROUVIN, 10, rue du Port, Saint-Brieuc.

ROUXEL DE VILLEFÉRON (Mlle), Loc-Maria, Ploumagoar, par  
 Guingamp.

ROYER, industriel, ingénieur des Arts-et-Manufactures, 10,  
 boulevard Gambetta, Saint-Brieuc.

RUAL, C.E.P.A. Batavia, Cherbourg (Manche).

RUAL (Mme), Les Carillons, Saint-Quay-Portrieux.

RUBAN (Mme), 1 bis, rue Mare-au-Coq, Saint-Brieuc.

RUCHON (Adolphe), professeur C.E.G., Rostrenen (C.-du-N.).

- SAINT-MARIE (Hubert de), maître-verrier, rue Saint-Thurian, Quintin.
- SAINT-JOUAN (Vicomte Régis LE SAULNIER DE), château de Beauchesne, Langrolay ; et château d'Aubiat (Puy-de-Dôme), archiviste des Côtes-du-Nord.
- SAINT-JOUAN (Roger LE SAULNIER DE), ancien ministre plénipotentiaire, 13, boulevard Raspail, Paris-VII<sup>e</sup>.
- SAINT-MAUR (Mlle HINGANT DE), la Chesnaye, Guingamp.
- SAINT-PIERRE (Comte DE MÉHÉRENC DE), château de Beaumanoir, Le Leslay, par Quintin.
- SAINT-PIERRE (Comtesse Véra DE MÉHÉRENC DE), 5, rue des Capucins, Saint-Brieuc.
- SALLOU, 74, rue de la Tour, Paris-XVI<sup>e</sup>.
- SALONNE (Mme), Plancoët (C.-du-N.).
- SANCIER (Raymond), professeur au lycée Joss, B.P. 939, Douala (Cameroun).
- SAULNIER (Guy), 101, rue Jules-Ferry, Saint-Brieuc.
- SAUVAL (Jacques), 23, rue Saint-Benoît, Saint-Brieuc.
- SCHONBERG, luthier, 10, rue Duguay-Trouin, Saint-Brieuc.
- SÉITÉ (Alain), ancien notaire, Lanvallon.
- SELANCY (Comte DE), La Grange, Thionville (Moselle) ; *l'été* Les Rosaïres, en Plérin (Côtes-du-Nord).
- ST-GAL DE PONS (Mlle Madeleine), Itron Varia Keresperz, Louannec, par Perros-Guirec.
- TAILLARD (Abbé Th.), recteur du Haut-Corlay, par Corlay.
- THOMAS DE LA PINTIÈRE (Abbé), vicaire à la Cathédrale, rue Vicairie, Saint-Brieuc.
- TOSTIVINT (René), professeur honoraire, 20, rue de Tréguieux, Saint-Brieuc.
- TRÉGOAT, trésorier payeur général de la Creuse, Guéret.
- ULLIAC (Mme), 31, rue de Tréguier, Lannion.
- VARNIÈRE (P.-G.), rédacteur au *Télégramme*, 40, rue Jean-Savidan, Lannion.
- VASSEROT (Jean), station biologique, Roscoff (Finistère-N.).
- VAUTIER (Abbé Cyrille), instituteur, école Saint-Joseph, Pléneuf.
- VAYASSEUR, notaire, 15, rue des Promenades, Saint-Brieuc.
- VIGNERAL (Comte DE), 119, rue de l'Université, Paris-7<sup>e</sup>.
- VILLARD (Mme René), Rozavel, Champ-des-Nues, St-Brieuc.
- VIROT (Mlle), 36, rue St-Guillaume, St-Brieuc.
- VITARD (Jean), 2, rue du Coignet, Dinan.
- VITEL (Mme Ernest), la Ville-Gueury, Tréguieux (C.-du-N.).
- VOIZARD (Jean), architecte des bâtiments de France, 4, place Glais-Bizoin, Saint-Brieuc.

- WATTECAMPS (Mme), 4, rue Cardenoual, Saint-Brieuc.
- YVERGNIAUX, professeur de dessin au collège de garçons, Lamballe.
- ZEPHIRIN (Mlle Andrée), 3, rue Voltaire, Kremlin-Bicêtre (Seine).
- Akademische Bucklandung, Otto Rasch, Bahnhofstr. 5, Marburg-s/Lahn (Allemagne).
- Bibliothèque de la Ville de Dinan.
- Bibliothèque de l'Evêché, 10, rue Jean-Métairie, St-Brieuc.
- Bibliothèque municipale, 2, rue Pommereul, Fougères (Ille-et-Vilaine).
- Bibliothèque municipale de Guingamp.
- Bibliothèque municipale de Lamballe.
- Bibliothèque municipale, rue Ancelot, Le Havre (Seine-Inf.).
- Bibliothèque municipale, 35 bis, rue Gambetta, Nantes.
- Bibliothèque municipale, rue du 71<sup>e</sup> Régiment-d'Infanterie, Saint-Brieuc.
- Bibliothèque pédagogique de Guingamp (M. l'Inspecteur primaire, conservateur, Guingamp).
- Bibliothèque pédagogique, 10, rue Baratoux, Saint-Brieuc.
- Mrs N.K. CHADWICK, 7, Causewayside, Cambridge, England.
- Ministère de l'Éducation Nationale, Bibliothèque de la Direction de l'Architecture, Palais-Royal, 3, rue de Valois, Paris-1<sup>er</sup>.
- Ministère des Affaires Culturelles, Commission Régionale Bretagne de l'Inventaire Monumental, Bibliothèque municipale, 1, rue de la Borderie, Rennes.
- Musée des Beaux-Arts (Mlle M. Berhault), 20, quai Emile-Zola, Rennes.
- The Serial Division, Harvard College Library, Cambridge 38, Mass. U.S.A.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS  
PUBLICS CORRESPONDANTS ÉCHANGEANT LEURS  
PUBLICATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

*Etablissements français*

- Abbaye de Landevennec (Finistère).  
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 5, rue de l'École-de-Droit, Dijon.  
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 20, rue Chifflet, Besançon.  
Académie du Var, 4, place Léna, Toulon.  
Archives départementales de la Loire-Atlantique, rue de Bouillé, Nantes.  
Archives départementales des Côtes-du-Nord, 9, rue du Parc, Saint-Brieuc.  
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, place Saint-Melaine, Rennes.  
Archives départementales du Finistère, avenue du Palais, Quimper.  
Archives départementales du Morbihan, Vannes.  
Association Bretonne, M. le Comte de Rohan-Chabot, 11, rue des Fossés, Rennes (I.-et-V.).  
Bibliothèque Universitaire, place Hoche, Rennes.  
Centre National de la Recherche Scientifique, Bibliothèque du Centre de Documentation, 15, quai Anatole-France, Paris-VII.  
Commission historique du département du Nord, archives du Nord, rue du Pont-Neuf, Lille.  
Faculté des Lettres, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).  
Fédération des sociétés savantes de Franche-Comté, Besançon.  
Ministère de l'Éducation nationale, Bibliothèque des sociétés savantes, Paris.  
Société académique des antiquaires de la Morinie, 42, place du Maréchal-Foch, Saint-Omer (Pas-de-Calais).  
Société archéologique de Bordeaux, 71, rue du Loup, Bordeaux.  
Société archéologique de Constantine.  
Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire Atlantique, Manoir de la Touche, place Jean V, Nantes.

- Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 2, place St-Melaine, Rennes.  
Société archéologique du Finistère, Arch. départ., 4, rue du Palais, Quimper.  
Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, Hôtel de Tessé, 2, rue de Tessé, Le Mans.  
Société des antiquaires de l'Ouest, place de l'Echevinage, Poitiers (Vienne).  
Société des antiquaires de Picardie, Musée de Picardie, 48, rue de la République, Amiens.  
Société des sciences, lettres et beaux-arts de Cholet, Musée, Boulevard Gustave-Richard, Cholet (M.-et-L.).  
Société des sciences, lettres et arts de Pau, Bibliothèque municipale, place Noullobos, Pau (B.-P.).  
Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, Muséum d'histoire naturelle, 2, rue Athénas, Nantes (L.-A.).  
Société d'ethnographie française, Palais de Chaillot, Paris-XVI.  
Société d'histoire et archéologie de Chalon-sur-Saône, Hôtel de Ville, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).  
Société éduenne des lettres, sciences et arts, Hôtel Robin, 3, rue des Banes, Autun (S.-et-L.).  
Société française d'archéologie, Musée des monuments français, Palais de Chaillot, Paris-XVI.  
Société géologique et minéralogique de Bretagne, Rennes.  
Société havraise d'études diverses, hôtel des Sociétés savantes, 56, rue Anatole-France, Le Havre (S.-M.).  
Société historique et archéologique de Clermont-en-Beauvaisis, 9, rue Fernel, Clermont (Oise).  
Société historique et archéologique du Maine, 17, rue de la Reine-Bérangère, Le Mans.  
Société historique et archéologique de l'Orne, hôtel Libert, 20, rue du Cygne, Alençon.  
Société historique et archéologique de Saint-Malo, Chambre de Commerce, rue de Toulouse, St-Malo (I.-et-V.).  
Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, bibliothèque municipale, 2, rue Pasteur, Niort.  
Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Maritime, Muséum d'histoire naturelle, 198, rue Beauvoisine, Rouen (S.-M.).  
Société nationale académique de Cherbourg, bibliothèque municipale, 9, rue Thiers, Cherbourg (Manche).  
Société nationale des antiquaires de France, Musée du Louvre, Paris.  
Société polymathique du Morbihan, 2, rue Noë, Vannes.  
Université de Toulouse, Faculté des Lettres, 4, rue Albert-Lautman, Toulouse (H.-G.).

*Etablissements étrangers*

- Académie royale des lettres, histoire et antiquités, Stockholm (Suède).  
 Academy of science of Saint-Louis, 2 Oak Knoll Park, St-Louis 5, Missouri (U.S.A.).  
 Archives de la province de Québec, hôtel du Gouvernement, Québec (Canada).  
 Institut des Frères de l'Instruction chrétienne, Bon-Secours, Highlands S.S., Jersey (Iles anglo-normandes).  
 Kongl. Universitets Biblioteket, Upsala (Suède).  
 Smithsonian Institution, United States national Museum, Washington, D. C. (U.S.A.).  
 Société jersiaise, musée, n° 9, Pier Road, Saint-Hélier (Jersey).  
 Société neuchâteloise de géographie, Neuchâtel (Suisse).  
 Société royale zoologique de Bruxelles (Belgique).  
 M. le Professeur E. Robertson, The John Rylands Library, Deansgate, Manchester, 3 (Grande-Bretagne).

## La Société d'Emulation en 1964

Chaque année qui passe permet au Bureau de la Société de constater que l'activité ne s'est pas amoindrie. Au contraire. L'assiduité de ses membres en est le témoignage. L'intérêt apporté à nos publications par les chercheurs et érudits de France et de l'étranger en est un autre.

Cette année, nous avons entendu M. GAUDU qui nous a fait *Un pèlerinage aux sanctuaires nouveaux de Bretagne et de Normandie dans les villes reconstruites et les cités en expansion*. — Le 10 février, nous était donnée lecture d'intéressants *Documents concernant le château et la seigneurie de La Hunaudaye* découverts par M. MONIER. — Le 9 mars, nous était présentée une note par M. DE BELLAING sur *Une pierre galloise à Lanrodec*, et sur *Un nouveau camp romain découvert à Saint-Laurent près Bégard*. — M. COUFFON nous faisait part de quelques *Considérations sur le retable de Pléguen*, nous donnait une *Note sur un tableau de l'église St-Jean du Baly, à Lannion*, et étudiait *Un sculpteur inconnu de La Poterie*. — Le 20 avril, M. CORBES nous donnait une intéressante conférence intitulée : *Recherches sur l'évolution de l'orgue dans les Côtes-du-Nord*.

Le 12 octobre, Mlle S<sup>te</sup> GAL DE PONS, nous faisait connaître une affaire d'*Arrêts de rigueur à Tréguier en 1748* et MM. COUFFON et LE MÉHAUTÉ nous donnaient le résultat de leurs *Recherches sur la Cathédrale romane de Saint-Brieuc et l'« Ecclesia imperfecta » de Saint-Guillaume*. — Le 9 novembre, M. CORBES évoquait la *Facture des pianos dans les Côtes-du-Nord*. Moi-même je vous entretenais de *Landévennec* et du *Destin de la Cornouailles*. — Le 14 décembre, MM. RAFFRAY et MÉCHAIN nous faisaient part de *Découvertes de poteries gallo-romaines à Erquy*.

L'excursion du 29 juin nous permettait de visiter le sanctuaire de N.-D. de la Cour, en Lantic, le château de Tanquédec, la chapelle de Kerfons, que M. le Maire de Ploubezre nous fit aimablement visiter, l'église de Brélévénec. Dans l'après-midi, après le déjeuner à Trébeurden, ce fut Notre-Dame de la Clarté, l'église de Perros dont M. le curé-doyen nous fit les honneurs ; Tréguier

sa cathédrale et l'Hôtel de Ville où M. le Maire nous avait réservé une courtoise réception avant de nous en faire visiter les salles.

Sur le chemin du retour, ce fut l'arrêt au « Temple » de Lanleff. Excursion particulièrement intéressante et sympathique. Il n'est pas nécessaire d'aller loin pour étudier des monuments dignes d'intérêt. Ce que l'on croyait connaître réserve toujours quelque découverte. En outre l'ambiance et la bonne marche de nos excursions devient proverbiale.

De nombreux membres, cette année encore, se sont joints à nous. C'est avec plaisir que nous voyons augmenter le nombre de nos adhérents et aussi de nos chercheurs.

De nombreux départs également. M. le chanoine Le Maigat, curé-archiprêtre de Guingamp, qui me disait souvent sa joie de recevoir notre bulletin et son regret de ne pouvoir participer davantage à notre activité. — M. le Cardinal, bibliothécaire de la Ville de Lamballe, membre du Conseil de Direction. Je n'ai pas à rappeler la place qu'il tenait à Lamballe. Pour notre Société, c'était un ami précieux, actif et délicat. — M. René Creston, qui connaissait si bien la Bretagne. Nous n'oublierons ni l'ami si cordial, ni l'artiste si incisif, ni le spécialiste si compétent de nos traditions. — M. le Goff, directeur d'école honoraire. Il avait quitté Plurien pour demeurer à Saint-Brieuc. Il était un assidu de nos réunions. — M. Bonnaire était l'un de nos membres de Paris. Il avait donné une étude sur Saint-Rion et Beauport. — Je rappellerai encore à votre souvenir M. Cornec, ingénieur des P. et T. en retraite, à Sables-d'Or-les-Pins. — Mme de Launay qui avait tenu à prendre parmi nous la place qu'avait laissée vide le décès de M. Launay. — M. Mazier, enfin, maire de Saint-Brieuc. A notre dernière réunion, M. Corbes retraçait la figure du professeur et de l'historien. Il rappelait combien la Société lui était redevable comme maire de notre ville. M. Mazier avait tenu à figurer personnellement parmi nos membres, témoignant ainsi de l'intérêt tout particulier qu'il attachait à nos travaux.

Que sera la nouvelle année qui s'est ouverte ?

C'est à vous, Mesdames et Messieurs, de la faire. Nous espérons tous que vous maintiendrez notre tradition de travail.

J. R. DU CLEZIOU.

— 000 —

## MÉMOIRES

## Trouvaille récente de vestiges gallo-romains à Erquy (Côtes-du-Nord)

Ces vestiges ont été mis à jour fin août 1962 par le creusement de l'emplacement d'une maison d'habitation dans la pièce du Pussoye, parcelle cadastrale G 441, feuille 3, cadastre de 1836, propriété de M. Perrine, hôtelier à Erquy. Ce site a pu faire l'objet d'un rapide sondage les 29-30-31 juillet 1962.

Sur deux côtés, fragments de substructions : sur les côtés Ouest et Nord.

Sur le côté Est, nombreux fragments de poterie.  
Un sondage a été effectué sur le côté Ouest.  
Un second sondage à l'angle Nord-Est.

### ● VESTIGES DE SUBSTRUCTIONS.

- A) Côté Ouest : terrasse de ciment.
- B) Côté Nord : Canalisation.

#### A) Côté Ouest : terrasse de ciment

Cette terrasse est limitée au Nord par un mur large de 0 m. 40 arasé au niveau de cette dernière. Ce mur est fait de pierres plates recouvert du côté de la terrasse d'un enduit peint en vert et ocre.

Épaisse de 90 m./m. cette terrasse repose sur une couche de pierres tassées et de quelques fragments, très petits, de briques. Cette couche a 15 cm. d'épaisseur et en certains points repose sur la roche, roche très friable se découpant en lamelles.

Le ciment est blanc, mélangé de grains de quartz et de petits cailloux.

Sur cette terrasse et sur une épaisseur de 15 cm., il y a une terre très fine et très tassée comme passée au tamis et contenant de nombreux fragments de poterie.

## B) Côté Nord : Canalisation

Cette canalisation a été mise à découvert par la pelleuse. Il s'agit donc d'une portion de conduite dont ni l'origine ni l'aboutissement n'ont été reconnus.

Elle est formée par trois briques plates, l'une est posée à plat sur une couche de mortier et sur elle les deux autres sont placées pour former un conduit triangulaire.

Dans sa partie reconnue, environ 3 mètres, elle repose sur la roche mais vers l'Ouest elle la traverse.

Cette conduite paraît avoir été posée au fond d'une tranchée et les briques, pour assurer l'étanchéité, étaient enrobées de ciment.

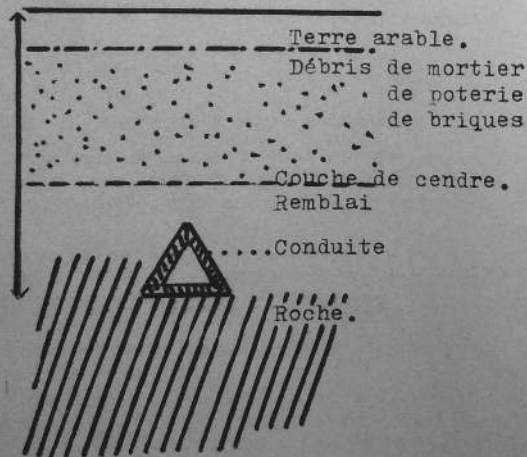
Dimensions des briques, 0 m. 40 × 0 m. 30; épaisseur, 0 m. 05.

Dans la terre de remplissage, pas de fragments de poterie.

La canalisation était remplie de terre très fine mélangée de charbon de bois.

## ● SONDAGE A L'ANGLE NORD-EST.

Le terrain est très bouleversé, la couche supérieure a été rejetée sur le bord de l'excavation, ne permettant pas de faire une fouille stratigraphique.



Nous avons, d'abord, une couche ne donnant que peu de tessons : de la surface du sol à 30 cm. environ ; puis sur une profondeur de 20 cm., couche remplie de débris de toutes sortes reposant sur une couche de cendre et de terre brûlée.

Puis tout en dessous à quelques centimètres, la conduite.

Parmi ses débris, nous avons des briques, du mortier peint, des tessons, des fragments de fer.

## A) Briques

Tegulae, aucune intacte, pas de marque ; cependant sur plusieurs se remarquent un cercle ou deux, tracés avec le doigt, à des endroits différents suivant les briques.

Quelques fragments de briques de conduits de chaleur d'hypocauste.

## B) Mortier peint

Nous avons relevé de nombreux fragments de plusieurs coloris :

- vert de différentes nuances,
- rouge et rouge moucheté,
- orange et ocre,
- bleu.

Coloris vert : nombreux fragments tous arrondis, peut-être les restes du revêtement d'une colonne.

Coloris rouge : nombreux fragments tous plats, certains sont rouge moucheté et coupés par une bande blanche.

Coloris orange et ocre : un seul fragment arrondi paraissant provenir, lui aussi, d'un revêtement de colonne.

Coloris bleu : très petit morceau sur lequel on distingue deux traits rouges.

## C) Nature du ciment

Ciment blanc mélangé de quartz et mica.

Les morceaux de 25 m/m. d'épaisseur se séparent parfois en deux parties d'inégale épaisseur, la partie supportant le coloris a en général 5 m/m.

## ● FRAGMENTS DE POTERIE.

- A) Poterie sigillée.
- B) Poterie en terre noire ou grise vernie.
- C) Poterie commune.



A) *Poterie sigillée*

— Fragment de vase Drag. 37, terre rouge, vernis rouge.  
Décor : oves et feuille d'érable, dard de l'ove torsadé avec tête évidée.

Atelier : Lezoux.

— Fragment de pied de Drag. 37, terre rouge, vernis rouge corail (Fig. 1).

— Fragment de pied, forme indéterminée, terre rouge, vernis rouge (Fig 2)



— Plusieurs fragments de rebords de vases non jointifs et sans décor.

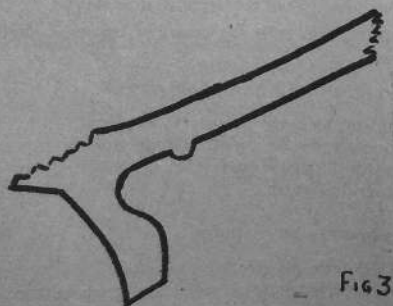
— Fragment de rebord de tasse élégante, terre et vernis orange.

— Fragment de pied de mortier, terre rouge, vernis marron : l'intérieur n'était pas verni et le fond est tapissé de grains de quartz.

Atelier : inconnu (Fig. 3).

— Très petit fragment en terre rouge avec vernis noir.

Décor : à guillochis.

B) *Poterie en terre noire ou grise vernie*

— Très petit fragment d'un vase à décor incisé, III<sup>e</sup> siècle.

— Plusieurs fragments de vases comportant un simple décor de lignes horizontales.

— Le fond et la moitié d'un vase de forme ovoïde en terre grise couvert d'un vernis noir lustré.

Décor : deux zones séparées au renflement de la panse par trois lignes horizontales.

Zone du bas : décor de lignes verticales disposées par groupes de quatre.

Zone du haut : décor de deux lignes de cercles remplis d'un grillage.

Ce décor est exécuté au poinçon de bois dur.

Suivant Déchelette, t. 2, pp. 325-326. « La poterie sigillée en France », nous pouvons dater ce vase du IV<sup>e</sup> siècle.

C) *Poterie commune*

— Rebord de mortier de terre jaune-rouge avec peu de grains de quartz.

— Quelques fragments d'amphores en terre jaune-rose.

— Fragment de poterie grise de différentes qualités, non jointifs.

— Fragment de col en terre blentée avec bande lustrée rappelant certains profils de vase cité par Chenet dans « La poterie d'Argonne au IV<sup>e</sup> siècle ».

— Nombreux fragments de poterie rouge et orange non jointifs.

● *OBJETS DIVERS TROUVÉS SUR LE CHANTIER.*

— Morceau de conduite de plomb.

Longueur : 10 cm., poids : 385 grammes.

— Morceau de corne de cervidé taillée en biseau.

Longueur : 60 m/m., largeur : 25 m/m.

— Osselet percé d'un trou, non teint.

— Clou à tête carrée.

Longueur : 14 cm., largeur de la tête : 25 m/m.

— Tête de clou carré.

Largeur : 50 m/m.

- Hameçon en fer.  
Longueur : 75 m/m.
- Fibule à aiguille, en fer, très oxydée.
- Fragment de verre.
- Deux pièces de monnaies :
  - l'une de FAUSTINE, jeune femme d'Antonin, grand bronze ;
  - l'autre d'un type de monnaie du Bas Empire à tête radiée à gauche, petit bronze.

Légende de la première :

Avers : DIVA AUGUSTA FAUSTINA.

Revers : PIETAS AUG ... S.C.

Philippe MÉCHAIN  
et Charles RAFFRAY.

## Landevennec et les destinées de la Cornouaille

---

Dans son *Histoire de Bretagne* (Tome II, p. 383-387) La Borderie nous retrace l'histoire de Jean, moine de Landevennec, qui décida Alain Barbetorte à rentrer en Bretagne, en 936, pour en chasser les Normands.

Avec son enthousiasme habituel, il nous raconte comment les moines de Landevennec, émigrés à Montreuil, entretenaient « le souvenir de la patrie bretonne, la foi vive au recouvrement du sol natal ». Il nous détaille les efforts de Jean pour grouper les énergies. Il nous précise même qu'il avait fait composer par un des religieux « le poignant tableau des misères de la Bretagne sous le joug normand... (tableau) qui se termine par un cri d'espoir, par un véritable appel aux armes et qui fut sans doute répandu parmi les Bretons comme un manifeste patriotique ».

Ce tableau constitue les chapitres 19, 20 et 21 du Livre second de la Vie de St Guénolé. On en trouvera la traduction dans l'*Histoire de Bretagne* de La Borderie.

L'éminent historien pensait que ces chapitres avaient été insérés après coup dans la rédaction de la Vie de St Guénolé, bref qu'ils avaient été interpolés.

Il semble, au contraire, que ces chapitres font partie de l'œuvre de Gourdestin et qu'ils ont été composés, par conséquent, à la fin du ix<sup>e</sup> siècle, avant que les moines de Landevennec prennent le chemin de l'exil.

Il y a quelques années, j'avais posé la question : « Gourdestin a-t-il voulu avant tout écrire la biographie de St Guénolé ? ou bien rédiger la *Somme* des traditions anciennes de son monastère ? Ce qu'il entendait sauvegarder, n'était-ce pas avant tout un héritage spirituel ? »

Ce qui est remarquable, en effet, dans son œuvre, c'est l'intérêt majeur qu'il porte aux événements passés et contemporains de sa patrie. Il ne nous a pas laissé une chronique : il faut bien le déplorer. Mais une réflexion sur les origines de son peu-

ple, sur la grandeur des siècles passés, sur les tristesses du temps présent, sur les motifs d'espérer dans l'avenir.

Il est aisé d'imaginer cet homme vénérable — car Gourdestin ne pouvait être que vénérable — lorsqu'il pense à sa patrie en tournant les pages de ses auteurs favoris. Il interromp sa lecture. Il songe à la fragilité de ce monde, à la dureté de ce siècle, à la faiblesse du cœur humain. Et, il prend la plume.

Les auteurs qu'il lit, c'est Gildas, c'est Grégoire le Grand, c'est Virgile... d'autres encore.

Pour nous parler de sa patrie, ou bien, il constitue le florilège des pages qu'il a aimées... ou bien, il emprunte à ses lectures le cadre de son récit. Sur ses lèvres reviennent les expressions que, tant de fois, il a répétées en face du panorama à nul autre comparable de Landevennec.

Car sa patrie, c'est ici. Ce vallon dont il nous a décrit la beauté et la douceur. Cette *terre des saints* protectrice et maternelle qui l'a accueilli... où il dormira un jour. Ce vallon paisible qui, pour lui, est un signe et un appel à une paix plus haute.

alentour, c'est la patrie de Cornouaille... qu'il connaît mal, il faut bien l'avouer. Il n'en sait que les gloires de jadis, et, aujourd'hui, son immense douleur.

Pour nous parler de sa patrie, il veut, ai-je dit, s'appuyer sur des maîtres.

Gildas, tout d'abord, l'historien passionné de l'île de Bretagne. La plainte obsédante — le thrène de deuil — qui s'élève d'une terre condamnée. L'apostrophe véhémement qui monte et déferle contre tous les fauteurs de la ruine et de l'invasion.

Gourdestin lui donne le qualificatif de saint. C'est un titre qu'il donne également à Patrice, mais dont il ne gratifie ni Augustin, ni Grégoire le Grand, ni Isidore de Séville. Gildas jouissait, certainement, à Landevennec, d'un prestige particulier. Comme au pays de Léon, d'ailleurs : il passait pour avoir été le disciple de saint Paul Aurélien.

Comme historien, Gourdestin se fait le continuateur de Gildas. Je m'explique immédiatement. Entre Gildas et Gourdestin il y a environ trois cents ans. Le même laps de temps que celui qui nous sépare des débuts du règne de Louis XIV. Il y a une perspective qu'il faut respecter.

Entre Gourdestin et Gildas, il y a une différence de temps mais aussi de mentalité. Gildas est un prophète haletant, impétueux dont la grande voix sauvage s'élève dans une atmosphère de fin des temps. Gourdestin est un chef de monastère qui aime la douceur des paysages, l'harmonie des images et le ciel cons-

tellé. Cornouaillais de bonne souche, d'ailleurs, qui sait la valeur des mots et des silences et ne dédaigne pas l'ironie. Cet homme estimable n'avait qu'un seul défaut : il était poète, et comme tel massacra pour la transformer en élégie une hymne ancienne composée à la gloire de saint Guénolé.

Mais, ici, nous parlons de l'historien. J'ai dit que Gourdestin se faisait le continuateur de Gildas. En effet ce dernier nous peint la fuite des Bretons de leur île. Gourdestin nous donne le tableau de leur arrivée en Armorique.

Vis-à-vis de Gildas il semble, d'ailleurs, que Gourdestin veuille garder quelque distance. Mais, lorsqu'il veut préciser l'origine du peuple breton, il ne trouve pas d'autorité plus haute que Gildas. C'est peu, penserions-nous. Nous aurions aimé que Gourdestin recueille à notre intention des traditions encore vivantes à son époque. Lorsqu'il le fera et chantera l'histoire ancienne de la patrie de Cornouaille, ce sera encore Gildas qui lui offrira la trame de son propos.

Gourdestin, d'ailleurs, soit dit entre parenthèses, n'agissait pas autrement que ne l'avait fait Bède le Vénérable qui ne connaissait guère d'autre auteur que Gildas pour le renseigner sur l'histoire ancienne de la Grande-Bretagne.

Mais, chez Gourdestin, il y a autre chose qu'un simple souci d'érudition.

L'histoire des Bretons se présente, en effet, comme une tragédie antique.

Il y a trois cents ans, Gildas avait vu se dérouler les premiers actes. Le rideau n'est pas tombé. Le drame continue. Il a pour théâtre les champs et les landes de Cornouaille. En lisant l'œuvre de Gildas, Gourdestin comprend mieux pourquoi les catastrophes se sont abattues sur son pays. Et il est là anxieux : étudiant le passé pour essayer de savoir ce qui va se passer. L'action du drame se déroulera-t-elle jusqu'à son terme ultime ? Ne restera-t-il à Gourdestin et à ses moines que la route de l'exil ? comme autrefois ? Ou bien y a-t-il quelque motif qui permette d'espérer ?

Tel est, à mon avis, l'état d'esprit de Gourdestin lorsqu'il entreprend son récit.

\*\*\*

« L'île de Bretagne fut jadis le berceau de notre race. Tout le monde le sait. Le charme de ses horizons en faisait la noblesse. Ses murailles, ses tours de guet, de magnifiques édifices

— autrefois — en étaient l'ornement. On y trouvait tout et en abondance, assure-t-on. Elle surpassait par sa fécondité toutes les terres voisines. Elle produisait du froment, du miel et du lait. Pas de vin, cependant. Bacchus n'aime pas la froidure (1), il souffre de l'impétuosité de l'aiglon. — Tant de biens réunis pour nourrir cette enfant ! »

« Elle se montra, d'abord, comme un tapis d'herbes qu'émail- laient les fleurs. Mais elle était comme un sol que la rigueur de l'hiver avait toujours épargné. A la chaleur de l'été apparut bien- tôt tout ce qui peut nuire à la récolte et la ronger. Ce furent les herbes empoisonnées de la discorde. Ce fut l'origine pestilentielle de la tyrannie. » (2)

Le propos de Gourdestin progresse comme par vagues. Il s'arrête un instant à peindre la richesse des plaines qu'arrosaient la Severn et la Tamise. Puis le cours de sa pensée reprend. Cette abondance fut la source de bien des maux... la luxure, l'idola- trie, les sacrilèges, les vols... « Je ne veux pas, poursuit-il, répé- ter et appuyer sur les crimes d'autrefois. Qui veut en savoir d'avantage qu'il relise saint Gildas... »

« Les punitions divines que lui attirèrent ses fautes ne lais- sèrent pas longtemps en repos celle qui fut jadis la patrie des Cyclopes et qui est maintenant, comme on l'affirme, la terre nourricière des tyrans. » (3)

Pourquoi Gourdestin a-t-il fait de la Grande-Bretagne la pa- trie des Cyclopes ? Est-ce une fiche égarée qui concernait la Sicile ? ce qui serait inquiétant ? ou bien introduite dans le texte une note marginale extraite d'Isidore de Séville ou de l'historien Orose ? ce qui serait fort intéressant pour l'histoire du texte. Ou bien allusion littéraire à certains récits folkloriques que nous pouvons retrouver dans des compilations plus récen- tes ? Peu importe. Je me hâte de fermer une parenthèse qui n'a rien à voir avec le sujet de mon exposé.

(1) Il y a le souvenir de Virg. Georg. II, 113 : « Bacchus amat colles ; Aquilonem et frigora taxi. »

(2) « *Ut herba tempore florum primo crevit* », telle est la lecture de La Borderie — L'édition du P. de Smedt porte : « *Ut herba tempore foliorum primo crevit* ». L'expression « *foliorum tempore* » se trouve dans Gildas (Ed. Migne, P.L. 69, col. 340 C.)

(3) « *Hæc autem quondam patria Cycloppum, nunc vero nutrix, ut fertur tyrannorum...* » (Va Si Winwaloei, L. I, e. I) — Isidore de Séville (Etymolog. Lib. XIV, c. VI, Migne P.L. col. 518, A-B) écrit : « *Fuit autem quondam patria Cycloppum, et postea nutrix tyrannorum, frugum fertilis...* ». L'édition Migne précise que ce passage provient lui-même d'Orose, Lib. II, cap. 4. Ces citations d'Isidore de Séville et d'Orose concernant la Sicile.

Ce qu'il est plus important de noter, c'est la marche de la pensée de Gourdestin. La Bretagne était une terre prodigieuse- ment riche. Son peuple — et les tyrans en particulier — ont mal usé de cette richesse. Celle-ci est donc à l'origine de tous les cri- mes qui ont été commis. Le ciel a puni ces crimes. Ce fut l'inva- sion, la peste et l'exil. Nous avons là un condensé de l'œuvre de Gildas mais présenté de façon logique et personnelle par Gourdestin.

Ce dernier poursuit en mettant en parallèles la Grande et la Petite Bretagne.

« Elle ne valait guère mieux que sa mère, je crois, par sa conduite, la pauvre petite fille qui vint, jadis, en barque, à tra- vers l'Océan Britannique, s'établir sur nos côtes. »

« C'était au moment où le sol maternel venait d'être occupé par les Saxons : une nation barbare depuis longtemps, terrible au combat et frustrée dans ses mœurs. »

« Venne ici accablée de fatigue, cette enfant chérie (*cara so- boles*) s'enferma dans cet asile, où se voyant en sûreté, elle s'établit tranquillement sans guerre sur le rivage. » (4)

Gourdestin rappelle ensuite, en s'appuyant sur Gildas, les circonstances de l'exode des Bretons, nous donne la peinture de la peste qui désolait la Bretagne et n'épargna pas — nouveau parallèle tracé — la faible enfant établie en Armorique.

Tout ce contexte de l'établissement des Bretons dans leur nouvelle patrie mériterait une étude à part.

Pour l'instant, je veux souligner ces mots de tendresse et de pitié avec lesquels Gourdestin salue l'entrée en scène de la Pe- tite Bretagne (*parva soboles, cara soboles, tenera filia*). Celle-ci est comme une benjamine sur laquelle semble se reporter toute l'affection d'une famille déchue de sa splendeur.

Petite fille qui se présente à nous, cependant, sur une caden- ce de Virgile, dans l'ombre et sur les pas d'un enfant mystérieux.

Car Gourdestin se souvient de la IV<sup>e</sup> Eglôgue : « *Il est venu*

(4) « *Sed longe ab hujus quoque moribus parvam distasse sobolem suam non opinor, quæ quondam ratibus ad istam devecta est, citra mare Britan- nicum, terram, tempore non alio quo gens — barbara dudum aspera armis moribus indiscreta — Saxonum maternum cespitem — Hinc se cara soboles in istum conclusit sinum, quo se tuta loco, magna laboribus fessa, ad oram concessit sive bello quietæ* » — L'expression « *tempore non alio* » vient de Virgile, Georg. III, 53 — « *Gens aspera* » est également un virgilianisme (Eneïde, V, 730 « *gens dura atque aspera culta* » ; mais Venanee Fortunat, dans la pièce de vers dédiée à Félix, év. de Nantes (Migne, P.L. 88, col. 333 C) écrit : « *Aspera gens Saxo, vivens quasi more ferino* ».

le dernier âge prédit par la sybille... déjà du haut du ciel descend une race nouvelle. Cet enfant dont la naissance doit bannir le siècle de fer et ramener l'âge d'or... Le temps approche : monte vers les honneurs suprêmes : enfant chéri des dieux (*deum cara soboles*). »

Il est des mots miraculeux qui sont comme le cri que se transmettent les veilleurs et qui les tient éveillés dans la nuit en attendant que l'aube se lève. On sait la fortune que commentent les vers de la IV<sup>e</sup> Eglogue. Les écrivains chrétiens y virent un message d'espérance. Le « *cara deum proles* » était pour eux l'annonce voilée du Messie.

Gourdestin qualifie de « *cara huic soboles* » les Bretons venus s'établir en Armorique. Est-ce une simple réminiscence littéraire ? Personnellement, je ne le pense pas pour les raisons suivantes. Tout d'abord, parce que Gourdestin après avoir utilisé cette expression au Ch. I du Liv. I, la reprend au Ch. I du Liv. I de la *Vita Metrica* en prenant soin de garder la cadence de Virgile. Il y a donc intention et non pas hasard. D'autre part, quelques lignes plus bas, il précise que cette *enfant chérie* se réfugia dans cet asile, où se voyant en sûreté, elle s'établit sur le rivage. (*Quo se tuta loco... ad oram concessit*.) Là encore nous avons un souvenir de Virgile (En. 8, 323) lorsqu'il écrit que Saturne exilé trouva un asile sûr dans le Latium (*his quoniam latuisset tutus in oris*) et inaugura l'âge d'or.

Et maintenant, seconde question, pourquoi cette allusion ?

Reprenons la narration de Gourdestin. Le territoire de la mère patrie est tombé au pouvoir des Saxons. La peste a désolé la plus grande partie de l'île de Bretagne. Les malheureux restés sur le sol paternel sont tombés par masses innombrables. Quelques individus ont gagné le pays des Scots, qui cependant étaient leurs ennemis, quelques autres la Belgique (5).

Restent ceux qui ont débarqué en Armorique. Ils y ont trouvé un refuge et un pays en paix.

La Petite Bretagne est donc l'héritière de la Grande Bretagne.

Cet enfant... cette fillette (*tenera filia*) de la mère patrie verra-t-elle refleurir un âge d'or aboli ? Autour d'elle, les espérances meurtries pourront-elles revivre ?

Je vous l'ai dit, Gourdestin est pleinement conscient. Il sait

(5) Voir La Borderie : le Cartulaire de Landevennec, dans Annales de Bretagne, tome IV, N° 2, p. 308.

qu'une histoire tragique se continue. Les mêmes fautes engendrent les mêmes cataclysmes. Les traits de cette enfant sont-ils fort différents des traits de la mère Bretagne ? Petite héritière d'un pays de légende et d'une histoire lourde de crimes et de drames, la Petite Bretagne est une enfant marquée par le destin (6).

Et cependant, je le répète, Gourdestin, en évoquant — à *mi-noir* — l'enfant mystérieux d'un âge d'or retrouvé obéissait à un dessein conscient. Le mouvement de sa pensée se retrouve dans les chapitres qu'il consacre à la grandeur, aux douleurs et à la future restauration de la Cornouaille.

\*\*\*

Nous en arrivons aux chapitres XV-XXI du Livre Second. Sept pièces d'inégale longueur en vers. Pour les composer Gourdestin a utilisé le mètre héroïque. « Les hexamètres héroïques, — écrivait Aldhelm (7), un poète que Gourdestin connaissait bien — chantent les guerres et les exploits des héros. » Ces chapitres ne forment pas une épopée : le qualificatif serait un peu ambitieux. Je donnerai à cet ensemble le titre de « Septenaire de la grandeur et de la ruine de la Cornouaille ».

L'histoire de la Cornouaille écoutée aux portes de la légende... Il n'est pas dans mon dessein aujourd'hui de rechercher les sources historiques que Gourdestin a utilisées. Il l'a fait certainement. Plus je vais, plus je constate que Gourdestin est un rassembleur de textes et d'hémistiches. Son inspiration a besoin d'une base livresque. Déjà l'abbé Duine, dans son *Memento*, le

(6) Ce sont les mêmes idées qu'expose la *Vita Metrica*, I, 1 (éd. de Smedt) *Copia materiam genuit cum germine rerum — Tellurem nato antiquam cognomine dictam — Orbe Britannorum in toto. Verantamen ordo — Non idem aequali moderatus lance retentus — Legem inde infectus mox misceat ecce priorem — Cara huic soboles clade propulsa maligna — Acta fredo terram rate transportatur ad istam — Ancipitem fugiens duro cum dente macheram.* — Il y a le souvenir de Virgile (Eglog. I, 67) : « *Et peñitus toto diviso orbe Britannus* » ; (Eneide, I, 530) : « *Est locus, Hesperium Graii cognomine dicunt — terra antiqua...* » — (Egl. IV, 49) : « *Cara deum soboles* ». Il est à noter que la leçon de l'édition de La Borderie qui transcrit le Cart. de Quimper porte : « *Chara huic soboles* ». — Par ailleurs, Gourdestin se souvient de Gildas. Le « *aequali moderatus lance retentus* » provient de Gildas (Migne, P.L. 69, 343, B-C) « *aequali sallim lance pendebantur* ».

(7) Aldhelm, év. de Sherborne, en Angleterre (8<sup>e</sup>), Ed. Migne, P.L. tome 89. Le vers, dans la Préface de Gourdestin « *Explois penitus naevix et rusticitate* » est une citation d'Aldhelm, (Voir Migne, 89, col. 183).

constatait : « Il ne trouve dans sa tête que ce qu'il a vu dans les livres. »

Pour l'instant, je veux me limiter au titre que j'ai donné à cette communication : « Landevennec et le destin de la Cornouaille ».

On retrouve dans le *Septenaire* la même idée directrice de Gourdestin au début de son œuvre. La Cornouaille est une terre riche. L'abondance fait commettre des fautes qui sont punies par le ciel. C'est l'écrasement et la servitude. Cependant un espoir est permis... si...

Ces idées sont présentées par l'abbé de Landevennec en ordre dispersé.

Et tout d'abord dans le chapitre qui a pour titre : « *Des humbles et amicales paroles qu'adressa à Guénolé Gradlon, roi de Cornouaille* ».

« La Renommée, cependant, avait volé jusqu'au roi Gradlon. Celui-ci se trouvait à l'apogée de son pouvoir. Il gouvernait les Cornouaillais de l'Occident. Il était à la tête d'un grand Etat que limitait une frontière étendue. Il avait pillé les richesses des hommes du Nord. Le front ceint d'un bonnet phrygien, après les guerres cruelles où il avait accablé la nation ennemie, il était plus puissant que quiconque. » (8)

Que le roi Gradlon ait porté le bonnet phrygien rien d'éton-

(8) *Interea ad regem volitabat fama Gradlonum — Celsi qui summa tenuisset culmina sceptri, — Occiduae partis moderator Cornubiorum, — Margnum cui suberat pro tanto limite regnum, — Normannumque gazis redimitus tempora mitra, — Detraclis fulget cunctisque potentior ipsa, Barbara prostratae gentis post bella inimicae, » (Vita S. Winwaloei, l. II, XV) — La Vita metrica (II, VIII) s'en inspire « *Interea regis fama circumvolat aures — moenia qui sceptri regnabat condita celsi — Amplum cui suberat producto limite regnum.* »*

M. de La Borderie (Histoire de Bretagne, tome I, pp. 312-313) a donné une traduction de tout ce passage. M. Latouche en a donné une autre dans son article : « L'abbaye de Landevennec et la Cornouaille au IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> s. » extr. de la revue *Le Moyen-Age*, N° 1-2, 1959, p. 9 du tiré à part. Je ne propose pas ma traduction comme la meilleure : Ce serait impertinent.

On remarquera que la Vita Metrica souligne que Gradlon avait reculé les limites de ses possessions. — « *Moenia qui sceptro regnabat condita celso* ». M. de la Borderie note : « *Cela ne convient qu'à Corisopitum* ».

« *Interea ad regem volitabat fama Gradlonum* ». C'est une citation de Juvenius qui écrivait à propos du roi Hérode : (Evang. Hist. Lib., III, 33, Migne P.L. 19, 217) « *Interea ad regem volitabat fama superbam* ». — Je me demande ce que pensait Gourdestin en faisant rimer *Gradlonum* et *superbum*. — « *Redimitus tempora mitra* ». Preund dans son Diet. au mot *redimitus* donne pour références *Ov. Met.* 14, 654-9 ; *Fast.* 3, 266, 669 etc... et beaucoup d'autres.

nant à cela. Je me rappelle avoir lu dans la vie du Père Maunoir que ce dernier avait vu en songe un paysan de Cornouaille, reconnaissable au bonnet rouge qu'il portait, l'appeler à venir évangéliser les terres de saint Corentin. Je comptais même faire à ce sujet une petite dissertation lorsque je me suis aperçu que Gourdestin ne faisait que citer Ovide. C'était donc un souvenir littéraire et non pas une touche de couleur locale.

J'en reviens donc au roi Gradlon. Celui-ci, pour complaire à Guénolé, lui offre de partager ses trésors. Guénolé oppose au tentateur un refus formel : « O roi ! Est-ce un piège que tu veux me tendre avec tes dons ? Si j'attachais quelque prix à toutes ces vanités, serais-je venu m'ensevelir dans le désert ?... »

Puis s'élève l'*inceptatio*... l'avertissement au roi, un discours sur la brièveté de la vie et l'annonce des châtiments futurs si Gradlon s'obstine à suivre ses errements.

« Pauvre petit, c'est passionnément que tu désires les richesses des autres. Tu te fais une auréole de la soie, de la pourpre et des pierres précieuses. C'est jusqu'à satiété et de façon splendide que tu manges.

« Ton palais résonne du bruit de la flûte et de la cithare...

« Dis-le moi. Où sont les rois orgueilleux de jadis et leur palais superbe... Et ceux que leur richesse rendait puissants ? Dis-moi : aujourd'hui, où sont-ils ? Et l'élégant personnage qu'entourait le respect et que gardaient d'innombrables bataillons ? Où est-il ? Dis-le moi. » (9)

Il faudra bien qu'un jour ou l'autre je revienne sur ces premiers feuillets du *Septenaire*. Pour l'instant je veux noter simplement que le discours qu'adresse Guénolé au roi Gradlon est du même genre littéraire que les reproches de Gildas aux tyrans de Grande-Bretagne. Mais Gildas était un prophète fougueux. Gourdestin est un maître spirituel qui cherche la conversion du pécheur. Et puis que reprochait-il au roi Gradlon ? De trop manger et d'aimer trop la musique. Nous ne doutons pas que Gradlon, une fois converti, ait fait abstinence, mais il est demeuré le patron des musiciens, puisque c'était le jour de la Sainte Cécile que les Quimpérois, groupés devant sa statue qui

(9) Ce discours de cinquante vers s'inspire d'Isidore de Séville (Syn. lib. II, 91, Migne 83, 865) et d'Eugène de Tolède : *Communio mortalitatis humanae* (Migne 87, 359). C'est Isidore de Séville qui lui fournit le refrain : « *Die ubi sunt* » complété par Sedulius (Carm. Pasch. V, 276). Ça et là quelques souvenirs de Juvenius, de Gildas ou d'Isaïe, de Virgile, d'Aldhelm et même de l'hymne du moine Clément.

domine le porche de la cathédrale, lui offraient une coupe de vin que Gradlon... refusait de boire...

\*  
\*\*

Gourdestin est un homme pour qui la Nuit est familière. Il en connaît les dangers et les frayeurs. Il en sait les illusions et les fantômes. Mais il goûte le calme merveilleux de son silence.

En deux vers, il nous peint la Cornouaille sous le ciel nocturne. Trois feux allumés sur les hauteurs. Les crêtes irradiées de lumière. Et surgies de la nuit, trois grandes silhouettes qui se tiennent sur les sommets, les trois « princes » de Cornouaille : Gradlon, Corentin, Guénolé... C'était à l'époque où Gradlon faisait respecter les lois dans le pays comme aux frontières (10)...

Puis la patrie personnifiée entre en scène.

Pour nous parler de l'île de Bretagne, Gildas avait repris une image du prophète Isaïe (LXI, 10). « Elle était comme une épouse choisie parée de ses joyaux. »

C'est une image semblable qu'utilise Gourdestin pour nous parler de la Cornouaille, mais c'est du prophète Joël qu'il se souvient (Joël II, 16) ainsi que du Cantique des Cantiques (VI, 3).

« Notre patrie, la Cornouaille, les bras chargés de richesses, s'avancait dans la fleur de sa beauté et magnifiquement parée comme une épouse qui marche à la rencontre de son noble époux. »

Je vous l'ai dit, cette enfant est trop semblable à sa mère. La même jeunesse merveilleuse et comblée : bientôt ce sera une semblable détresse.

Nous tournons, en effet, la page : voici que commence le sixième chant du *Septenaire*.

« Mais maintenant, elle est veuve. Elle gît à terre, écrasée. Les héros et les forts ont été massacrés. Elle gémit, vaincue, prostrée sous le poids de l'étranger, dépourvue des armes qui l'avaient rendue triomphante. » (11)

(10) « *Quam bene candetis splendebant culmina ternis — Cornubia proceres enim terni celsa tenebant — rura vel ima regens Gradlonus jura tenet* » (Vita S. Winwaloei, L. II, 19) — Souvenir de Virg. En. VIII, 653 et de Sedulius, Car. Parch. V, 427 : « *Jure suo qui caucta tenens excelsa vel ima* ».

(11) Le titre de ce chapitre XX du Livre II reprend un titre du « De excidio » de Gildas : « *De ejudem subjectione* ».

« *At nunc pressa jacet herorum orbata potentum — Caede gemens*

« En ces lieux se célébraient des festins dans une joie sans mesure. C'était l'apparat et l'orgueil. Maintenant sur elle s'accomplit la menace proférée par le prophète contre Ninive la superbe... »

Alors s'élève un chant de deuil. M. de la Borderie pensait qu'il avait été composé sur l'instigation de Jean de Landevennec comme un appel aux armes contre les envahisseurs normands. Le grand historien faisait erreur. Ce morceau est bien de Gourdestin. Pour l'écrire, il a transposé en hexamètres une page de Grégoire le Grand (12).

Les Lombards se trouvaient aux portes de Rome. Le Pape Grégoire commentait devant le peuple assemblé les prophéties d'Ezéchiel — le prophète de l'exil et de l'espérance. Voyant les ravages qui s'exerçaient et l'état d'abaissement de la Ville Eternelle, le Pape interrompit le fil de son exposé et exhala sa douleur — sa douleur de Romain — en une page frémissante : celle qui a inspiré Gourdestin.

Ces homélies de Grégoire sur Ezéchiel prononcées dans une ville assiégée Gourdestin les avait lues. Il en avait déjà inséré plusieurs pages dans son œuvre. S'il s'est donné la peine de mettre en vers celle-ci, c'est qu'il l'avait méditée.

Je me refuse à voir là un simple exercice de rhétorique. Il est des pages qui sont comme des partitions musicales : dès lors qu'elles ont été écrites, elles sont définitives.

Mais, du même coup, un élément nouveau est introduit dans le propos de Gourdestin.

Je m'explique. Rome n'est pas pour Landevennec une ville inconnue. Plusieurs des religieux s'y sont rendus en pèlerinage. Nous en avons le témoignage dans la lettre qu'écrivit Gourdestin à l'évêque d'Arezzo. Naguère une ambassade apportait au Pape les présents du roi Salomon de Bretagne et revenait avec des reliques de la Ville Sainte. A Landevennec même l'église

*nieta externo sub jasee reflexa — Armoram nitidis nuda, spoliata triumphis* » (Vita S. Winwaloei, Lib. II, c. 20).

Il semble qu'il y ait le souvenir de Gildas (Migne 69,339) : « *Exin Britannia omni armato milite militarisque copiis, rectoribus linquitur immanibus, ingenti juvenute spoliata : et omnis belli usus ignora penitus...* »

(12) On trouvera la traduction de cette page dans La Borderie : Histoire de Bretagne, tome II, pp. 384-385.

Gregorium Max. Hom. in Ezech. Lib. II, hom. VII, 22 et 23. (Migne P.L. 74 c. 1.011) : « *Ubi autem sunt qui in ejus aliquando lactabantur ? Ubi eorum pompa ? Ubi superbia ? Ubi frequens et immoderatum gaudium ? Impletum est in ea quod contra destructum Niniven... etc.* »

avait été consacrée au jour de la fête de la Dédicace de l'ancien Panthéon et en portait le titre.

Gourdestin fait siens les sentiments du grand pape. Tous deux se trouvent sur un sol également menacé et défendent un héritage comparable.

J'ai écrit : comparable. En effet, la Cornouaille est bien l'héritière de la Grande-Bretagne. Mais elle n'est pas seulement une petite fille exilée que le destin a marquée d'une façon inexorable. Un élément nouveau est survenu. Elle a été fondée par un peuple exilé. Elle est la fille chérie de la mère patrie. Elle est la Nouvelle Bretagne. Elle a grandi. Elle est devenue la mère de héros et de saints.

La courbe de son histoire reproduit celle de la ville de Rome. Comme Enée et ses compagnons, les Bretons ont dû quitter un pays ravagé pour se créer, au delà de la mer, une nouvelle patrie. Je m'empresse de le préciser : chez Gourdestin il n'y a rien de comparable aux fables de Brutus et de Francion qui fleuriront bientôt. Gourdestin est un homme attentif non pas à l'anecdote mais aux temps qui viennent. Cependant, chez lui, le souvenir de l'Énéide est nettement perceptible et c'est cet élément qui, je crois, donne au cours de sa pensée un tournant nouveau.

Nous le constatons en prenant le dernier feuillet du *Septenaire*. C'est le rétablissement futur qui est annoncé. Et pour le saluer, Gourdestin reprend — comme le faisait remarquer l'abbé Duine — les vers que Virgile consacre à la louange de l'Italie (13).

« Voici la Cornouaille. Elle est la mère auguste de nos grands aïeux. Ceux que la gloire éclatante de leurs exploits rendirent puissants. Ceux qui furent combattants de ce monde et qui sont les habitants du ciel. Depuis peu, elle est étendue dans une fosse, enfouie, foulée aux pieds par les armées. Malgré cela, bientôt renaitront les vergers. Avec eux, en pleine santé et avec vaillance, bientôt, elle commencera à sortir de sa tombe. Qu'elle fasse donc les préparatifs nécessaires, sinon ce sera longtemps qu'elle demeurera à terre brisée et réduite à néant. » (14)

(13) Duine : Saints de Domnonée : p. 55 — II Georg, 167.

(14) J'avoue volontiers que cette traduction n'est qu'une paraphrase. « *Hæc est Cornubia magnorum magna parentum — Mater et egregia virtutum laude potentum — Et mundi pugatorum et caelos habitantium — Quae quumvis modo jacuit suppressa sub armis — Arbustis nitens valide consurgere natis — Mox tamen incipiet, faciat si condita justa — Sin aliter, suppressa diu et conflictata jacebat* » (Va S. Winwaloei).

M. de la Borderie dans son édition du *Cartulaire* (p. 191) propose de lire « *Robusta* » à la place de « *Arbusta* » : « avec cette version il semble impossible d'arriver à un sens supportable » — La Borderie et le P. de

Pour évoquer le relèvement futur de la Cornouaille, c'est au passé que Gourdestin fait appel. Pour lui la patrie se définit par ses héros et ses saints. Comme Enée armé du rameau d'or, c'est à ses morts qu'il demandera le secret de l'avenir de son pays.

ICI, C'EST LA DEMEURE DES SAINTS.

Vous connaissez le Livre VI de l'*Énéide*. Enée, armé du rameau d'or, descend « par l'Averne profond » qu'enserme le Styx de ses eaux livides. Dès qu'il voit le héros, le nautonnier des Enfers l'interpelle : « *Qui que tu sois, qui viens, en armes, sur nos bords, dis quel dessein t'amène et n'avance pas davantage. Arrête les pas. C'est ici le séjour des Ombres, du Sommeil et de la Nuit qui endort.* » (15)

Prenons le récit de Gourdestin. C'est la nuit. Une nuit peuplée de fantômes et d'illusions démoniaques. Durant des heures, pour effrayer le saint, Satan a déployé sa puissance. Cependant, Gué-nolé élève la voix et il reprend l'apostrophe de Charon à Enée : « *Qui que tu sois, toi qui me fais face, qui viens jusqu'à nos murailles, va-t'en. Pourquoi viens-tu ? N'approche pas davantage et arrête les pas. C'est ici le séjour des saints consacré de tous temps.* »

Nous avons là sous la plume de Gourdestin une transposition singulière qu'il convient de remarquer. Certes les centons virgiliens ne sont pas rares dans la littérature de cette époque, mais j'ai la faiblesse de croire que notre vieil écrivain, tout verbeux qu'il fut, savait ce qu'il disait. C'est une qualité du terroir.

Smedt corrigeant « *jacebat* » en « *jacebit* » — On trouvera la traduction de ce passage dans la Borderie, Histoire de Bretagne, tome II, p. 385 — Je pense que Gourdestin s'inspire ici de Gildas, Migne, P.L. 69, col. 350, B.C.

(15) Virgile : *Énéide*, VI, 388-390. « *Sic prior aggreditur dictis, atque increpat ultro — Quisquis es, armatus qui nostra ad flumina tendis — Fare age quid ventus ; iam istine et comprime gressum — Umbrarum hic locus est, Somni, Noctisque sopore.* » — Le chapitre 4 du Livre Second de la Vita Metrica S. Winwaloei est en partie repris de Virgile : « *Et tanta aggreditur dictis atque increpat ultro — Quisquis es adversus, qui nostra ad moenia tendis — Effuge, quid venias ? iam istine et comprime gressum — Sanctorum hic locus est per tempora cuncta sacratus* (*Énéide* VI 387-390) — *Ab his prostrata discedit daemones atri* (cf. Juvenecus, H.E. II, 439) — *Atra lues, foedos eructans ventre liquores — Sancius et Lethæa se mox commiseuit anâs* (encore un souvenir de Juvenecus, H.E. I, 77) — Les huit vers suivants reprennent l'*Énéide*, VI, 323 et VI 296-307 — Pour le récit parallèle de la Vie de S. Gué-nolé, en prose, t. II, 8 voir l'indication des sources, dans ma communication « de quelques sources de la Vie de St Gué-nolé ». Y ajouter, dans la description du démon, l'utilisation de *Énéide*, IV, 175-185.



Quoiqu'il en soit... vous aurez remarqué l'apostrophe : « Ici, c'est la demeure des saints... » Pour conjurer les périls de cette nuit fantastique, Gourdestin évoque non pas la figure de Guénolé armé du signe de la croix et fort du secours divin, mais la mémoire des saints qui vécurent à Landevennec et en sont les protecteurs. Leur visage et leur nom ? Il les ignore. Il ne connaît d'eux que leur tombe.

Prenons, en effet, le chapitre 28 du livre II, L'ange du Seigneur se présente à Guénolé et lui annonce : « Voici que les habitants du ciel te réclament comme leur compatriote... Les prémices des fruits l'ont précédé... » Et Gourdestin ajoute : « De vénérables anciens, en effet, racontaient que beaucoup de membres de la communauté avaient précédé Guénolé au royaume du ciel. Ce dernier les avait de ses mains inhumés ensemble dans un même cimetière qu'on nomme « Reliquiæ Sanctorum » (Le reliquaire des saints). Leur vie et leurs pertes, en effet, ne permet pas de douter que ce sont des saints et des élus de Dieu. » (16)

« VIVANTS, UNE SEULE MAISON : MORTS, UNE SEULE TOMBE »

Guénolé et ses compagnons s'étaient établis, d'abord, dans la petite île de Tibidy. C'était un sol ingrat, un lieu balayé par les vents. Durant trois ans, la petite communauté s'appliqua à y vivre. Ce ne fut pas tant ce sol infertile qui eut raison de la patience des moines que la violence du vent et des tempêtes. Les frères firent monter leur plainte devant le Seigneur en lui demandant de les secourir. Guénolé, lorsque l'office divin était achevé, priait Dieu de rappeler à lui l'un ou l'autre des frères — celui qu'il voudrait — afin que celui-ci puisse intercéder pour ses compagnons. Cette prière de Guénolé ne fut pas exaucée. Dieu ne voulait pas, ajoute Gourdestin, que ce lieu puisse être « consacré » par une sépulture, celle-ci n'eût-elle contenu la frêle dépouille que d'un seul des disciples de saint Guénolé. Ce sera à

(16) Gourdestin incorpore à son récit un élément archéologique particulièrement intéressant. Il y avait donc au moment où il écrivait — ou bien il y avait eu — un cimetière ancien distinct du cimetière de la communauté. Il contenait des tombes anciennes. La tradition leur assignait une date plus ancienne que celle du décès de Guénolé.

Nous avons déjà fait remarquer que l'église de Landevennec avait été consacrée au jour de la Dédicace, à Rome, de l'ancien Panthéon : le 13 Mai. Fête qui peut être considérée comme une sorte de fête de la Toussaint avant la lettre. Simple remarque que je me permets de mettre en marge de ce qui précède. Ce point du calendrier est particulièrement obscur.

Tendrait où leur chef reposera un jour qu'il conviendra que les membres s'étendent avec lui (17)

Au milieu de l'île de Tibidy, il y avait une hauteur. Guénolé avait l'habitude de s'asseoir à cet endroit avec ses onze compagnons et de les instruire. De ce lieu, ils pouvaient apercevoir, au delà du bras de mer, une hauteur boisée et une vallée qu'ils ne se lassaient pas d'admirer. Certain jour, c'était après l'heure de tierce, ils souhaitèrent pouvoir se rendre là-bas où « maintenant le corps sacré de Guénolé repose avec les corps innombrables de ses saints compagnons ». (18)

Prenons un passage qui suit. Guénolé et les siens ont quitté Tibidy. Ils ont établi leurs cellules en un lieu tout proche de celui où s'élèvera le monastère de Landevennec. Nous appellerons cet endroit le Landevennec I. Ce lieu, c'était le paradis sur terre. La mort n'y avait pas accès. Les religieux se décidèrent donc — parce qu'ils souhaitaient pouvoir mourir et être avec le Christ — à déplacer leurs cellules à peu de distance, vers l'Est.

Cette nouvelle et troisième fondation devint plus illustre (*nobilior*) que la précédente : le ruisseau qui murmurait invitait à la douceur du sommeil les corps fatigués (19). Il n'y a, précise Gourdestin, que la distance d'un jet de pierre à séparer le premier Landevennec du lieu où maintenant reposent les ossements de Guénolé et de ses compagnons. (20)

Nous avons là une insistance remarquable. Elle n'est pas sans doute, unique en hagiographie. Il convient cependant de la souligner.

Pour Gourdestin un lieu est « consacré » par les corps saints qui y sont déposés.

(17) « Sed ubi eorum caput quandoque quiesceret, ibi decentius cuncta illius membra collocarentur assumpta ». (Vita S. Winwaloci, Lib. II, c. III).

Je pense que cette image de la tête et des membres, dans un contexte monastique, provient de la *Regula magistri* (Migne, tome 88). Nous avons (col. 956) : « Et tradens omnia ordinationis suae protelo sequantur membra qua duxerit caput » — plus loin (col. 957) : « Et iustum est ut membra caput sequantur » — La même *Regula Magistri* parlant des moines qui gagnent leur lit au dortoir écrit : « suis se collocant lectis ». (Col. 1 000) : « post sextam cum suis se collocaverint lectis », (col. 1 012).

(18) Vita S. Winwaloci, Lib. II, c. 4 : « locum ultra mare, ubi nunc sacrum corpus ejus cum innumerabilibus sanctorum sociorum requiescit corporibus ».

(19) Il y a le souvenir de Gildas (Migne PL 69, 334) « fontibus lucidis... permitidisque rivis leni murmure serpentibus, quorum in ripis accubantibus suavis saporis pignus praetendentibus... ».

(20) Va S. Winwaloci Lib. II, 26 « Quamvis enim non multum distat ille locus ab eo, in quo nunc ossa ejus cum sociis pausat, et paene ideum sint, sed quasi intervallo lapidis jectiposito distincti... ».

La première fondation de Guérolé dans l'île de Tibidy n'est pas un « lieu saint » car aucun « corps saint » n'y repose.

Enfin, la présence d'un corps saint est le signe et le garant de la protection que le saint fondateur continue à accorder à ceux qui viennent l'implorer et qui, autour de sa tombe, s'efforcent de suivre son exemple.

La présence de cette tombe est à la fois un titre de gloire et de suprématie : en même temps un gage de protection.

C'est bien ce qu'indique ce « maintenant » (nunc) qui revient sous la plume de Gourdestin. Lui-même n'est qu'un *mainteneur*.

*Mainteneur* du monastère de Saint-Guérolé et de ses compagnons.

Un *mainteneur* qui sait que le monastère dont il a la charge persistera pour toujours. Il n'a d'autre limite à sa durée que celle de ce monde qui passe.

Comme le disait l'Ange de la Mort à Guérolé : « Ceux qui demeurent avec toi seront libérés de leur corps de mort lorsqu'ils auront bien combattu. Cependant, pour eux, ce n'est pas encore le moment de la vendange. Corporellement tu seras absent de la maison. Mais ni eux, ni leurs successeurs — et cela à jamais (*usque in sempiternum*) — ne seront privés de TOI. »

\*

\*\*

Gourdestin n'est pas le gardien d'une nécropole. Landevennec est une terre privilégiée. Ici se sont renouvelées les merveilles des âges anciens. Ici s'entrouvent les premières fleurs du printemps, ici, s'attardent les rougeoiements de l'automne. Ici c'est le paradis retrouvé de la jeunesse du monde. Quel est le cœur meurtri par la douleur qui ne retrouverait la joie devant la magnificence de ses horizons. (21)

Gourdestin néglige volontiers l'anecdote. Pour lui les événements et les êtres sont transparents.

La patrie ne se définit pas seulement par des termes du passé. Gourdestin jette son regard plus avant. La Cornouaille — comme Landevennec — se définit par les protecteurs qui veillent sur elle. Il y a la patrie céleste. Il y a le monastère invisible. Il y a l'appui fraternel des morts envers les vivants. Et cet appui — l'Ange l'a affirmé — est pour toujours...

(21) Voir Livre II, c. 5 et 7.

Le tintement d'une cloche s'est fait entendre...

Une porte s'est ouverte en silence sur l'avenir...

Un vers de Virgile chante dans la mémoire de Gourdestin (22)

Le vieillard peut refermer son livre. Sur l'avenir de la Cornouaille veillent les saints de Landevennec comme des étoiles du ciel... (23)

Saint-Brieuc, 9 novembre 1964,

J. R. DU CLEZIOU.

(22) Voir Livre II, c. 28.

(23) *Felix tellus, ad quam splendidissimae mittimini stellae* (Livre I, c. 20).

## APPENDICE

Dans ma communication « *De quelques sources de la Vie de Saint Guénolé* » (Mémoires de la Société d'Emulation, tome 88, pp. 29-35) j'avais cru retrouver dans la rédaction de Gourdestin, une rédaction plus ancienne et des apports plus récents. Une analyse plus minutieuse m'amène à penser que Gourdestin est le maître d'œuvre qui a édité la *vie* qui lui est attribuée. Mais la rédaction elle-même trahit plusieurs mains.

Comme le soulignait M. l'abbé Duine, en ce qui concerne saint Guénolé il y a une tradition liturgique incontestable. Il y a des reliques, un jour de fête, une translation des reliques. Il y a donc eu une *Vita* qui fournissait la matière des lectures de l'office de la nuit. Nous ignorons la manière dont les religieux de Landevennec s'acquittaient de l'office divin avant le décret de Louis le Débonnaire (818). Il semble que sur ce point il n'y ait pas eu besoin de réforme. Nous pouvons penser que la vie primitive de saint Guénolé est antérieure à cette date. Je pense que nous retrouvons cette vie primitive abrégée d'une part dans les douze leçons composées par Gourdestin (La Borderie, éd. du Cartulaire, pp. 128-135. Tenir compte des variantes du ms. lat. 5610 de la B.N. et du texte retrouvé par M. Fawtier et publié par lui dans les *Mélanges d'arch. et d'histoire de l'École Française de Rome*, tome 32, 1912, pp. 27-44) et d'autre part, dans la *Vita* publiée dans les *A.A. Sanctorum* d'après les mss. de Marchiennes et de Montreuil.

C'est à cette Vie primitive que fait allusion Gourdestin au début de sa préface en vers : « *Vita brevi studit contextitur ordine sacri — Eximii patris monachorum Winwaloei* », ce que je traduis comme suit : « Une vie de l'éminent père des moines, Guénolé, se retrouve dans la composition de l'inventaire ou *Ordo* de notre occupation sacrée. » Ce qu'il faut entendre ainsi : L'*Ordo* qui réglait à Landevennec le chant du psautier et la lecture de l'Écriture contenait pour la fête de saint Guénolé, des lectures, et peut-être des répons et des hymnes.

Le P. de Smedt dans son édition de la vie de saint Guénolé par Gourdestin (Analecta Boll, tome VII (1888), p. 205, note D), croit retrouver dans l'œuvre de Gourdestin l'existence de plusieurs leçons liturgiques.

Après 860 — et après la mort du moine Clément — Gourdestin a rédigé une *Vita* de saint Guénolé. C'est cette rédaction qui serait à la base de la version contenue dans le *Londinen. Musci Britann. Cotton D VIII* qui a été éditée par M. Latouche dans ses « *Mélanges d'Histoire de Cornouaille* ». (Voir Doble, *The saints of Cornwall*, Part two, pp. 69 et 87-89).

Avant 884 (c'est-à-dire avant la composition de la vie de saint Paul Aurélien par Wrmonoc) Gourdestin composa une *Vita* plus ample (celle qui est contenue dans le *Cartulaire de Landevennec et le Ms paris. Biblioth. N. lat. 5610 A.* puis il composa la *Vita Metrica*.

J'analyserai, de façon provisoire et d'une manière sommaire, cette *Vita* plus ample comme suit :

Les ch. I, 1-6 ont été composés ou retouchés par Gourdestin. Ils constituent le récit de l'enfance de Guénolé.

Le ch. I, 6 a été composé par Gourdestin en utilisant plusieurs écrivains ecclésiastiques.

Le ch. I, 7, le récit du condisciple guéri repose sur un récit primitif.

Les ch. I, 8-10 sont de la composition de Gourdestin qui utilise largement saint Augustin, Cassiodore et Grégoire le Grand.

Je pense que les ch. I, 11, 14, 15 et 16 ont constitué un ensemble. Au début et au cours du ch. 18 il est fait mention à la fois des guérisons de l'aveugle, de Clervie et de Tethgonus. D'autre part, par deux fois, l'auteur s'adresse à un correspondant inconnu (*beatitudini vestrae*) un évêque probablement. Mais Gourdestin dans sa lettre à Jean d'Arezzo emploie une formule différente. La rédaction de ces chapitres trahit des mains différentes, mais Gourdestin y a travaillé. Il avoue qu'il a retouché l'hymne ancienne du ch. 11. Sans vouloir m'étendre davantage, je noterai que c'est dans cette section que se trouve mentionné l'épigrammatique nom de lieu de : *Breona*.

Par contre les ch. I, 16 et 17 constituent, à mon avis, une addition faite à une narration primitive. Ce miracle n'est mentionné ni par les sommaires du ch. 18, ni par l'*Omella en 12 leçons* et il est inconnu du moine Clément. La rédaction elle-même du chapitre trahit deux auteurs différents.

Il convient de remarquer que Gourdestin a composé — parallèlement, semble-t-il, à la rédaction de la Grande Vie — la rédac-

tion de la *Vita Metrica*. A partir de ce moment, comme le fait remarquer le P. de Bruyne (Soc. Arch. du Fin. T. XLIII (1916) pp. 176-178) sa manière change. La concordance s'établit non plus par chapitres, mais par sections.

Les ch. I, 18-22 sont-ils entièrement de sa composition ? J'en doute. Y a-t-il confusion ou transformation d'un schéma plus ancien ? Peut-être.

La section II, 1-7 constituait plus anciennement un ensemble. Gourdestin y a inséré d'une part plusieurs pages homilétiques où il a utilisé Cassien et Grégoire le Grand et d'autre part la description de Landevennec. A la fin du ch. VII un résumé atteste l'unité de la section.

Le ch. II, 8 reproduit un épisode peut-être primitif que Gourdestin a amplifié en utilisant Virgile et Isidore de Séville.

La section II, 9-14 a été reproduite par Gourdestin à l'intention de l'évêque Jean d'Arezzo. Cette section est particulièrement intéressante car elle nous livre tout d'abord le diplôme de Louis le Pieux. En outre elle reproduit d'anciennes traditions sur Guénolé et le monastère, nous livre la forme la plus ancienne du nom de Landevennec, contient la variante singulière qui fait de Gradlon le roi des Bretons. Dom Morice a reproduit cette section (Preuves, I, 227) avec une mention de chapitres qui ne correspond pas à celui du Cartulaire de Landevennec.

Les ch. II, 15-21 constituent ce que j'ai appelé le « Septenaire ». Les trois premiers chapitres amplifient un passage de la vie primitive — attesté par Clément — qui traitait de l'entrevue de Guénolé et de Gradlon.

Les ch. II, 22, II, 23-25 et II, 27 semblent bien s'appuyer sur une vie primitive. Ils ont été retouchés en particulier l'épisode des trois voleurs.

Il me semble que le ch. II, 26 qui se termine par une doxologie constitue une addition. Ce chapitre n'en est pas moins fort intéressant par les données archéologiques et les traditions locales qu'il mentionne.

Les ch. II, 28-29. En ce qui concerne le trépas de Guénolé, il semble que Gourdestin ait combiné deux récits. La plainte des disciples est bien attestée par la Vita II des *Acta Sanctorum*. Dans l'exhortation dernière de Gourdestin on retrouve le souvenir de Sedulius. Ce passage est à rapprocher de celui où Wrmonec raconte la mort de Paul Aurélien. L'un et l'autre ont pu utiliser un répons liturgique.

## Recherches sur la Cathédrale Romane de Saint-Brieuc et l'« Ecclesia Imperfecta » de Saint Guillaume

Dans nos précédentes études sur la cathédrale de Saint-Brieuc, nous étions arrivés aux conclusions suivantes concernant ses parties les plus anciennes (1) :

1° L'édifice, d'après ses bases et chapiteaux visibles, fut commencé vers 1180 par l'évêque Geffroy de Hénou, soit une quarantaine d'années avant l'épiscopat de saint Guillaume Pinchon (1220-1234).

2° La légende qui attribue à ce dernier évêque le début des travaux est donc erronée et a pour origine une mauvaise traduction de sa Vita ancienne. Celle-ci indique, en effet, qu'il trouva sa cathédrale « imperfecta », c'est-à-dire inachevée, et non pas imparfaite, qualificatif transformé même en « vetustate prolapsa » dans le Propre de Vannes.

3° Le porche ouest, au bas de la tour Brieuc, était déjà achevé en 1212, date à laquelle l'évêque Pierre y fut inhumé et ainsi que le confirment les bases et les chapiteaux. En 1220, les travaux étaient toujours en cours, comme l'indique le testament de Guillaume Poulard, sénéchal de Goëlo, léguant cent cinquante livres à l'œuvre.

4° L'on doit donc seulement à saint Guillaume avant son exil (1220-28) la continuation des travaux de la façade ouest, et, après son retour (1231-34) le début de la construction de la chapelle Saint-Mathurin en laquelle il avait élu sa sépulture, à l'emplacement de celle actuelle du Saint-Sacrement.

(1) R. COUFFON : *Remarques sur l'histoire de la cathédrale et la Chronologie des évêques de Saint-Brieuc au Moyen-Âge*. (Mémoires de l'Association bretonne, Congrès tenu à Saint-Brieuc en 1933, Saint-Brieuc 1934).

R. COUFFON : Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, 2<sup>e</sup> fascicule, Saint-Brieuc, 1940, p. 445 et suiv.

R. COUFFON : La Cathédrale de Saint-Brieuc : Congrès archéologique de France tenu à Saint-Brieuc en 1949. Paris, Société Française d'Archéologie, 1950.

5° Cette chapelle fut terminée et la cathédrale romane ainsi achevée par son successeur Philippe (1235-1248) avant le départ de celui-ci pour l'Orient où il devait trouver la mort (2).

6° D'après les sondages effectués au début du xx<sup>e</sup> siècle par M. Morvan, puis en 1947 par M. Cornon, le plan de la cathédrale romane paraissait être celui des grandes églises ligériennes avec rond-point circulaire et déambulatoire concentrique sur lequel s'ouvraient des chapelles rayonnantes.

Nous indiquions que seules des fouilles plus complètes permettraient de préciser le plan exact de l'œuvre romane remplacée en presque totalité aux xiv<sup>e</sup>, xv<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.

Or, précisément, les grands travaux exécutés en 1955 et 1956 pour rendre à la cathédrale son niveau primitif et ses proportions initiales (3) ont fait apparaître une partie importante des fondations du chœur et du transept de l'édifice roman ainsi que leurs plinthes primitives. Ils ont également mis à jour les bases des anciens piliers de la nef conservés lors de la reconstruction de celle-ci au xviii<sup>e</sup> siècle.

Avec notre confrère, M. André Le Méhauté, architecte D.L.P.G., nous avons examiné avec le plus grand soin toutes ces fondations exhumées, qui permettent, croyons-nous, de préciser quelque peu ce qu'était la cathédrale romane dont les dimensions étaient exactement celles de l'édifice actuel.

*Plan général.* Il apparaît immédiatement, ainsi que l'avaient déjà fait pressentir les sondages exécutés au xx<sup>e</sup> siècle, que le plan général est bien celui des grandes églises ligériennes avec chœur entouré d'un déambulatoire sur lequel s'ouvraient des chapelles rayonnantes.

(2) A la suite d'une grossière erreur d'Albert Le Grand, la plupart des auteurs, Guimart entre autres, ont répété que pour achever la cathédrale, l'évêque Philippe dut, pour assoir les fondations de l'édifice, déplacer le tombeau de saint Guillaume en mai 1248. C'est là une confusion avec l'élévation sur les autels du corps de saint Guillaume après sa canonisation le 12 avril 1247. Le *Chronicon britannicum* rappelle ainsi l'événement : « M. CCLVIII-Levatum fuit corpus Guillelmi confessoris, mense Maii ».

L'on ne peut que déplorer très profondément que lorsque l'ancienne sépulture de saint Guillaume a été mise au jour en 1956 aucun relevé n'en ait été dressé.

(3) Travaux exécutés sous la haute direction de M. Sannier, architecte en chef des Monuments historiques par l'entreprise Léger. On lira à ce sujet avec grand profit l'article de M. J. Sannier : *Restauration intérieure de la cathédrale de Saint-Brieuc. Les Monuments historiques de France*, année 1961, n° 3, Juillet-Septembre.

Il y a même plus, ce plan a de très nombreux points communs avec celui de Saint-Savin sur Gartempe dont le chœur et le transept avaient été édifiés un siècle auparavant (1060-1073). Il en diffère cependant en un point important. A Saint-Savin, comme au xii<sup>e</sup> siècle à Chauvigny, les travées droites du chœur sont séparées entre elles et du rond-point par des colonnes. A Saint-Brieuc, au contraire, ainsi que dans nombre d'églises romanes du Maine, les travées droites étaient supportées par des piliers composites tandis que celles du rond-point étaient seules portées par des colonnes, disposition que l'on retrouve également en Bretagne à Loctudy.

Cette ressemblance dans le plan avec les églises du Poitou et du Maine, mérite, croyons-nous, de s'y arrêter un instant.

Si, en effet, comme l'indique la tradition, la reconstruction de la cathédrale par saint Guillaume datait de son retour d'exil à Poitiers, en 1231, l'explication eût été évidente. Mais, ainsi que l'examen des bases à griffes et des chapiteaux décorés de figures grossières et de crochets naissants le confirme, l'édifice fut bien entrepris vers 1180 et il faut rechercher ailleurs l'explication du plan.

Certes, les évêques bretons et leurs chapitres, ainsi que les abbayes bénédictines bretonnes, avaient dès longtemps une association non seulement de prières mais aussi commerciale avec les abbayes ligériennes et poitevines (4), et nous avons indiqué précédemment que ces rapports apportaient une explication suffisante, comme le confirmaient du reste les plans de la cathédrale de Nantes, des abbayes de Saint-Gildas de Rhuy et de Landévennec, des églises de Loctudy et de la Trinité de Fougères, etc... (5).

Cependant, il semble bien que la reconstruction de la cathédrale de Saint-Brieuc vers 1180 n'ait pas été un fait isolé et qu'il y eut à cette époque un renouvellement simultané des édifices de plusieurs cathédrales bretonnes paraissant dû à une autre cause.

En 1180, en effet, l'évêque de Rennes Philippe, ancien abbé de Clermont au Maine, commença la reconstruction de sa cathédrale suivant un meilleur plan « *meliori schemate* », précisé-

(4) B. N. f. fr. 22358, fol. 58 et suiv. Des échanges de prières étaient encore plus étendus dès la fin du xi<sup>e</sup> s. avec l'abbaye Saint-Aubin d'Angers. Voir : B. de Broussillon et E. Lelong : *Cartulaire de Saint-Aubin*, t. II, p. 13 et suiv.

(5) R. Gouffon : *Les églises romanes à déambulatoire en Bretagne. Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XVII, 1936, p. 1-19.

ment avec chœur à rond point circulaire et déambulatoire (6). A la même époque également, fut réédifié, sur un plan semblable, le chœur de la cathédrale de Vannes par l'évêque Rouaud, ancien moine de Lanvaux.

Est-ce là l'effet du hasard ? Cela semble difficile à admettre. Ne faudrait-il pas y voir plutôt la conséquence des contacts plus étroits qui s'établirent alors entre la Bretagne, le Poitou et le Maine à la suite du mariage de Geoffroy Plantagenet avec Constance, héritière de Bretagne, et même dès Noël 1169, date de leurs fiançailles à Nantes ? Mme Rita Lejeune a montré combien cette alliance avait eu de conséquences au point de vue littéraire (7) ; il ne serait donc pas surprenant qu'il en eût été de même au point de vue artistique.

*Chœur.* — Le stylobate sur lequel s'élevait le chœur roman et le soubassement concentrique sur lequel était construit le mur extérieur du déambulatoire nous ont été conservés et c'est sur eux que, peu après l'incendie de 1353, l'évêque Guy de Montfort édifia d'un seul jet le chœur polygonal que nous admirons aujourd'hui, rendu à ses proportions initiales. A cette époque de misère, l'évêque utilisa autant qu'il le put les matériaux anciens ; aussi, bien qu'à première vue la construction offre un aspect assez homogène, un regard attentif montre des éléments très disparates assemblés avec une très grande précision par un maître d'œuvre remarquable. Il convient d'examiner plus en détail les vestiges récemment mis à jour.

En faisant le tour du chœur en commençant par le pilier N.E. du carré du transept, l'on voit que celui-ci a été totalement reconstruit au XIV<sup>e</sup> siècle mais que sa base a été édifiée sur le socle roman de l'ancien pilier identique à ceux des piliers N.O. et S.O. du carré du transept, c'est-à-dire de plan cruciforme composé, cantonné sur chaque face de colonnes engagées avec quatre colonnettes dans les angles rentrants. Cette base est à un niveau supérieur de 0 m. 38 par rapport à celle des piliers ouest, dépassant elle-même de 0 m. 12 le niveau du sol de la nef et du transept.

Les deux piliers qui font suite ont été également entièrement reconstruits au XIV<sup>e</sup> siècle avec bases entamant le stylobate roman et le débordant même de 0 m. 50.

(6) L. Palustre : L'ancienne cathédrale de Rennes, Paris, Champion, 1884, p. 2, N. 2. Celle-ci, comme Saint-Martin de Tours, avait un double déambulatoire.

(7) Rita Lejeune : Rôle littéraire de la famille d'Alienor d'Aquitaine. Cahiers de civilisation médiévale, 1<sup>re</sup> année, 1958, fascicule 3.

Au contraire, les deux piliers supportant les trois travées polygonales du chœur ont été implantés au XIV<sup>e</sup> dans le stylobate, en retrait de 0 m. 20 de son bord extérieur. L'on ne trouve sur celui-ci aucune trace d'encastrement de pilier, ce qui vient confirmer l'emploi de colonnes pour le rond point du XII<sup>e</sup> siècle.

Le pilier suivant, à l'extrémité de la seconde travée droite au sud du chœur, est particulièrement intéressant car il a conservé sa base primitive du XII<sup>e</sup> siècle et la majeure partie de son élévation. Cette base est très proche de celles des piliers du carré du transept et comprend un plan cruciforme composé avec quatre colonnes engagées et quatre colonnettes d'angle ; mais ici les angles saillants entre colonnes et colonnettes sont remplacés par des gorges très profondes.

Le pilier suivant a, sur une base du XIV<sup>e</sup>, conservé la majeure partie de son élévation. Primitivement identique au précédent, les colonnes engagées qui le cantonnaient ont été retaillées lors de la reconstruction en une colonne et deux colonnettes adjacentes afin de lui donner un profil XIV<sup>e</sup> siècle, ce qui n'avait pas été fait pour le précédent. Les gorges profondes entre les colonnettes engagées sont demeurées identiques.

Enfin le pilier S.E. du transept a été entièrement reconstruit au XIV<sup>e</sup> siècle et sa base a entamé le stylobate roman.

Sur les murs intérieurs du déambulatoire, les colonnes romanes faisant face à celles des piliers du chœur ont été remployées au XIV<sup>e</sup> siècle et forment collage sur ce mur, d'ailleurs profondément modifié par la construction des chapelles absidales aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles (8). Il est à remarquer à ce sujet que le soubassement ancien a été détruit à l'entrée des chapelles Saint-Gilles et Saint-Yves et restitué en 1955.

A l'entrée de la chapelle d'axe, les colonnes reposent sur un massif portant également des colonnettes en retrait avec bases à griffes et montrant ainsi que dès le XII<sup>e</sup> siècle il existait à cet emplacement une chapelle. Celle-ci, sans nul doute, était dédiée suivant l'usage à la Saint Vierge, la cathédrale étant sous le patronage de saint Etienne. Le vocable de Notre-Dame de la Cherche (circata) le confirme d'ailleurs.

L'on trouve également au droit de la porte N.E. actuelle des traces de coupure oblique du soubassement, indiquant peut-être l'entrée d'une absidiole à cet emplacement et montrant ainsi

(8) Sur ces travaux, voir : R. COIFFON : Recherches sur le vénérable chapitre de Saint-Brieuc au XV<sup>e</sup> s. et sur sa contribution à la restauration de la cathédrale. Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, t. XCI, 1963, p. 24 et suiv.

l'existence probable d'au moins trois chapelles rayonnantes au *xiii<sup>e</sup>* siècle. D'ailleurs cet emplacement paraît confirmé par l'encastrement conservé dans le soubassement de la colonne située à mi distance entre la chapelle absidiale et la porte N.E. actuelle.

Notons enfin, à l'entrée de la chapelle actuelle des reliques, deux bases à griffes supportant des colonnettes qui encadraient certainement une porte existant à cet emplacement dès la fin du *xii<sup>e</sup>* siècle.

La disposition des piles du chœur et des colonnettes du déambulatoire prouvent :

1) que le chœur roman était surélevé par rapport au transept et à la nef et qu'il fallait monter trois marches pour y accéder ;

2) que les grandes arcades du chœur étaient à double rouleaux ;

3) que le déambulatoire était voûté sur arcs doubleaux. La reconstruction depuis les fondations par l'évêque Guy de Montfort ne permet aucune hypothèse sérieuse sur le voûtement du chœur et même sur le mode de voûtement du déambulatoire (9).

*Transept.* — Les plinthes romanes subsistent ainsi que les bases des colonnes romanes qui s'élevaient aux angles du chœur et au milieu des ailes. Sur l'aile sud, la disposition des bases du *xiii<sup>e</sup>* avec colonnes en retrait à l'entrée de l'ancienne chapelle Saint-Jean, transformée actuellement en entrée sud, montre qu'il existait sur chaque bras une absidiole ainsi que dans la grande abbatiale poitevine. Cette absidiole fut modifiée au *xiii<sup>e</sup>* siècle sur le plan actuel.

Cette aile a conservé la majeure partie de ses murs goutte-reaux ainsi que ses fenestragés, aujourd'hui aveuglés, de la fin du *xii<sup>e</sup>* siècle. Ils sont toujours visibles, l'un de l'extérieur et de l'intérieur de la petite pièce dont on a surmonté l'absidiole au *xiv<sup>e</sup>* siècle, l'autre de l'intérieur de la librairie surmontant la chapelle du Saint-Sacrement.

La partie basse du pignon de l'aile a été également conservée avec sa porte enterrée lors de l'exhaussement de la rue avoisinante en 1320.

L'aile nord, symétrique d'après les plinthes qui subsistent, a été presque entièrement reconstruite au *xv<sup>e</sup>* siècle.

(9) Rappelons que toutes les voûtes, tant du chœur que du transept, refaites au *xix<sup>e</sup>* s. par M. Morvan dataient du *xiv<sup>e</sup>* siècle et que leurs clés étaient toutes timbrées des armes de l'évêque Guy de Montfort : d'argent à la croix de gueules guivrée d'or.

*Nef.* — Au nord, toutes les bases des piliers séparant le vaisseau central du bas-côté sont de plan circulaire et appartiennent par leur profil au *xiv<sup>e</sup>* siècle. Elles ne sont pas toutes au même niveau, plusieurs ayant été probablement remaniées lors de la reconstruction de la nef au *xviii<sup>e</sup>* siècle.

Au sud, en partant de l'entrée ouest, le premier pilier a une base circulaire avec profil du *xiii<sup>e</sup>* siècle mais paraissant refaite. Les second et troisième piliers ont également des bases circulaires mais avec moulure en scotie très aplatie du début du *xiii<sup>e</sup>* siècle. Sur le second pilier, des perlage sont très apparents dans la gorge surmontant la scotie, très analogues à ceux ornant les bases des colonnes du porche de la tour Briec du premier quart du *xiii<sup>e</sup>* siècle.

Les quatrième et sixième piliers ont des bases circulaires cantonnées de quatre colonnettes avec base torique aplatie et griffes aux angles, d'un type répandu en Poitou et que l'on retrouve en Bretagne à Fouesnant.

Enfin, le cinquième pilier a sa base refaite mais laisse voir le socle roman de plan cruciforme composé semblable à ceux des piles du carré du transept.

Dans les bas côtés, au droit de chacun des piliers de la nef, bases des colonnettes supportant les doubleaux.

Mentionnons enfin à l'extrémité ouest du bas-côté sud une porte aveuglée et une colonne voisine dont la base avec tore à perlage indique le début du *xiii<sup>e</sup>* siècle.

L'on peut, croyons-nous, conclure de l'examen de ces vestiges de la nef :

1° que les grandes arcades étaient certainement à double rouleau ;

2° que les bas-côtés étaient voûtés ;

3° qu'il y eut alternance de piles fortes et de piles faibles de façon à présenter des travées sensiblement sur plan carré et donnant des jeux de lumière variés ;

4° que le parti adopté pour les quatre dernières travées de la nef a été abandonné par la suite.

Il est donc probable qu'entre ces quatre dernières travées et les trois premières il y ait eu un léger temps d'arrêt dans la construction, sans doute après la mort, en 1202, de l'évêque Guillaume de Hénon.

Cet arrêt fut d'ailleurs de courte durée, puisque, ainsi que nous l'avons indiqué, la partie basse de la tour Briec était déjà achevée en 1210 et servait alors de porche. Le porche central et

la façade ouest étaient alors en construction, comme viennent le confirmer les arcatures donnant sur la nef d'un passage surmontant le porche central. Elles reposent en effet sur des colonnettes dont les corbeilles des chapiteaux sont décorées de crochets naissants du premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle. Ce passage fut reconstruit en partie au XIV<sup>e</sup> siècle ainsi que le montrent les corbelets des arcatures adossées au pignon ouest décoré de feuilles lancéolées.

R. COUFFON.

\*  
\* \*

Après l'étude générale de l'édifice, il est intéressant d'étudier plus en détail les bases des colonnes. L'on peut en effet, croyons-nous, déduire de leur emplacement exact sur le plan général, quel fut le projet initial de 1180 et quelles modifications y furent apportées au cours des travaux et avant l'achèvement de l'édifice par l'évêque Philippe en 1248.

Les plus anciennes bases se trouvent être celles des colonnes engagées dans le mur extérieur du déambulatoire autour du chœur.

Nous retrouvons là, la base attique gallo-romaine, avec une griffe romane, servant à faire la liaison de volume entre le gros tore et le socle qui l'accompagne. Dans ce triangle, la griffe est encore timide, assez ramassée sur elle-même, et le tore supérieur de la base attique, un peu trop fort par rapport au tore inférieur, ce qui a pour conséquence, une scotie étriquée, dont la différence d'aplomb de ses deux listels est minime.

On peut considérer, que quelques années plus tard, les piles du carré du transept (entrée de la nef) furent édifiées, elles présentent une base attique déjà améliorée dans plusieurs de ses parties, à savoir :

Le grand tore inférieur n'est plus rond, mais un peu aplati sur le dessus, et plus aigu dans son tracé inférieur, permettant ainsi à la griffe romane de prendre sa naissance sur le dessus du tore, et de s'épanouir dans la pointe formée par le dé de base en trois ou quatre volutes.

On commence aussi à orner le dessus de la griffe d'un filet.

Le tore supérieur présente une forte différence de grosseur avec le tore inférieur, ce qui nous permet de découvrir une large scotie, dont le creux de son grand cercle devient alors assez prononcé.

Dans le bas de la nef, à l'angle de la tour sud, se trouve aussi une base attique de colonnette engagée de la même facture que celle du pourtour du chœur ; on peut en déduire, en passant, que le rectangle de la nef s'est toujours arrêté à ce mur très épais (1 m. 70) contre lequel s'appuient les deux tours.

De cette colonnette, dont l'emplacement est dans le prolongement (bien que très éloigné) du cercle extérieur formant le rond-point du chœur, compte tenu de l'axe de la nef, précisé par le carré du transept, on peut déterminer la dimension du rectangle consacré (nef et bas-côtés) prolongé par le chœur et déambulatoire, mais, revenons à nos bases attiques.

La troisième campagne de bases se découvre dans les piles engagées du transept sud, qui présentent dans leurs bases un tore inférieur plus aplati.

Puis, restant dans le même secteur de la cathédrale, et regardant avec attention les colonnettes engagées intérieures supportant l'arc d'entrée de la chapelle orientée, servant aujourd'hui de porche (anciennement nommé porte de la Vierge) nous avons des bases typiquement XIII<sup>e</sup> siècle où la circonférence du tore inférieur n'est plus tangente aux côtés du carré que constitue le dé de base, mais débordé fortement sur l'aplomb extérieur de ce dé, ce qui a pour conséquence la diminution progressive de la griffe, et sa suppression quelques années plus tard.

Après cette période, nous arrivons aux colonnes et colonnettes du porche de la tour Briec (nord), premier quart du XIII<sup>e</sup> retailées au XV<sup>e</sup>, suppression totale de la griffe, la circonférence extérieure du tore inférieur débordant complètement et n'étant tangente qu'aux angles. Le tore supérieur devient alors une simple bague, et sa liaison avec la scotie formé d'un rythme de perles comme les deux dernières colonnes de la nef.

L'une des piles les plus intéressantes de cette époque, et qui permet beaucoup de déductions, quant à la structure générale du chœur, se trouve être la deuxième pile sud après le carré du transept, et recevant l'arc du pan coupé du rond-point, sa base s'apparente avec les bases du carré du transept, dont nous venons de parler.

Son orientation, malgré le départ du pan coupé, reste volontairement orthogonale avec le grand axe de l'édifice.

La carole servant de soubassement de l'ensemble du chœur prenant son départ aussitôt après cette pile, on peut conclure que la fermeture circulaire du chœur était composée de simples colonnes monolithes, correspondant d'ailleurs aux colonnes engagées du pourtour extérieur du déambulatoire.



Lorsqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, on refit entièrement le chœur, on conserva cette pile jusqu'à la hauteur de son chapiteau, mais pour donner une unité à l'ensemble des fûts, cantonnés de colonnettes d'un diamètre de beaucoup inférieur à celles des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, on retailla les colonnes engagées de la pile.

La diminution de diamètre fut facile à exécuter, mais le remaniage de la base, en ce qui concerne le tore supérieur, fut moins heureux, il en résulte un plat disgracieux entre ce tore et la colonne.

Comme on ne pouvait pas axer le chapiteau, sur le nouveau centre du nouveau rond-point à trois pans, le constructeur a été amené à supprimer une travée dans la balustrade du triforium, ainsi de ce côté il n'y en a que deux au lieu de trois.

On a pu souvent dire, autrefois, que l'axe du chœur n'était pas dans le prolongement de celui de la nef, en s'appuyant sur l'exemple fameux de la cathédrale de Quimper, la précision du relevé vient ici contredire cette impression, d'ailleurs, il n'était pas dans le caractère du XII<sup>e</sup> siècle d'implanter avec cet esprit de fantaisie. Nous touchons ici le principe du symbole affirmé dans l'Architecture par ses structures et par ses formes, par rapport au système de l'Allégorie qui n'accepta aucune discipline scholastique.

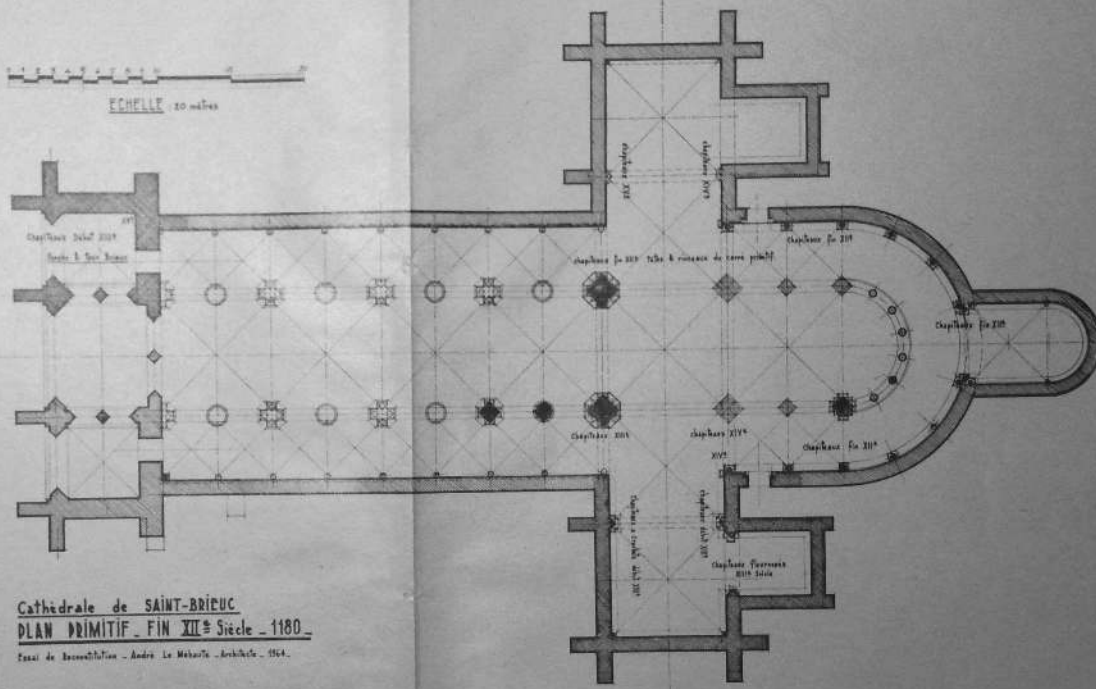
Lors de la découverte des bases des piliers de la nef, nous avons pu constater, qu'au droit de la chapelle du Saint Sacrement actuelle, œuvre de Jean Prigent, la largeur d'entraxe des piliers de cette dernière, correspond aux largeurs d'entraxe de ceux de la nef situés dans leur prolongement, mais ces entraxes sont de beaucoup inférieurs aux autres entraxes de la nef.

D'autre part, les bases des piliers de ces travées plus petites, présentent des caractéristiques du XII<sup>e</sup> siècle dont nous venons de parler plus haut. Certes, il n'y a pas de bases attiques, mais le socle supportant cette base attique, et qui forme une plinthe continue y compris la carole dans les parties du XII<sup>e</sup> siècle de la Cathédrale, nous permettent de reconstituer un des piliers de cette nef qui était formé de quatre colonnes engagées dans une pile carrée.

Le chapiteau du premier pilier de la nef retrouvé lors des travaux de 1958, correspond à une colonne engagée de la même grosseur que celles du pilier que nous avons reconstitué et donne le point de départ de la dernière arcade.

Entre ces deux piliers, se trouve une base entièrement circulaire, ce qui fait supposer que les travées de la nef étaient alternées, afin que les voûtes (s'il y en a eu) soient composées sur un plan carré.

ECHELLE 20 mètres



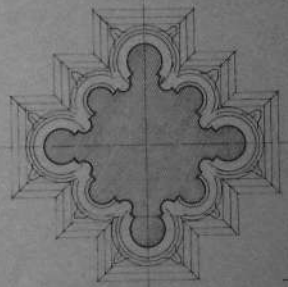
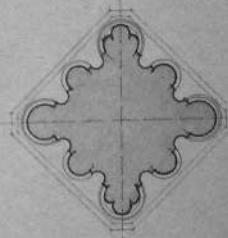
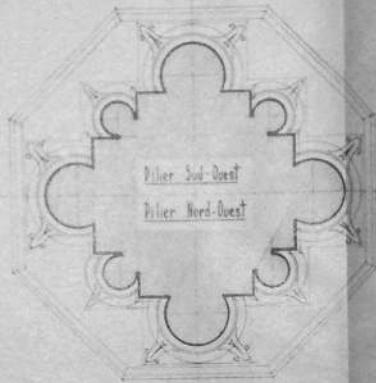
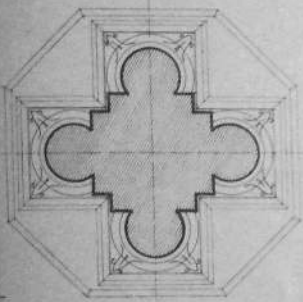
Cathédrale de SAINT-BRIEUC  
PLAN PRIMITIF - FIN XII<sup>e</sup> Siècle - 1180.  
Etat de reconstruction - André Le Métais - Architecte - 1964.

NEF PRINCIPALE

CARRÉ DU TRANSEPT

CHOEUR

CHOEUR



RECONSTITUTION D'UN PILLIER COMPOSÉ

ECHELLE DES PLANS = Deux mètres



Pilier intermédiaire fin XIIIe  
Transformé et retaille au XIVe

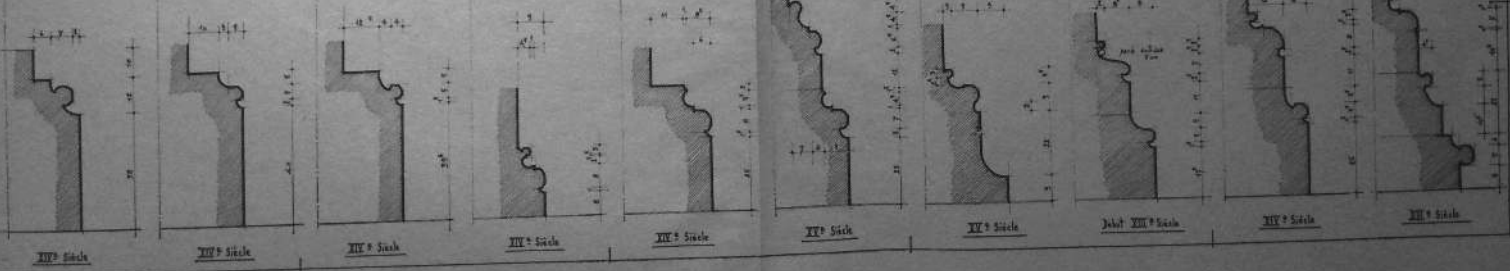
Pilier Primitif du XIIe  
Retaille au XIVe

PROFIL DE LA BASE  
CARRÉ DU TRANSEPT  
FIN XIIe Siècle

LA BASE ATTIQUE  
de Vitruve  
d'après Vignole

PROFILS DES BASES DES PILIERS DE LA NEF

ECHELLE DE UN MÈTRE



Cette hypothèse est d'autant plus contrôlable, que nous avons mesuré l'ensemble des dimensions générales et particulières des éléments typiquement XII<sup>e</sup> siècle que nous venons de décrire.

Compte tenu des épaisseurs nécessaires de murs, on arrive, grâce au tracé régulateur basé sur le carré dont étaient friands les constructeurs du XII<sup>e</sup> siècle, à obtenir une nef comportant une travée de plus que celle qui se présente actuellement, avec des piles alternées et correspondant aux mêmes dimensions que présentent les deux transepts, formés de deux carrés en tracé, dont les piles cantonnées existantes nous servent de témoins.

Il semble que dès le XIII<sup>e</sup> siècle, on ait changé l'entraxe des travées dans la nef, puisque les contreforts et les fenestragés des bas côtés existants ne correspondent plus à l'ancien tracé.

Fort de ces déductions, nous avons élaboré un essai de restauration du plan de 1180, et il nous est agréable d'en constater les heureuses proportions entre les différents volumes : transepts, nef, chœur et déambulatoire, ainsi que la chapelle absidiale dont l'arc d'entrée dans le rond-point n'a pas varié, ce qui laisse supposer, vu l'importance de son entraxe par rapport aux autres qu'il n'était pas accompagné de chapelles rayonnantes dans ce pourtour.

La Cathédrale de Vannes, reconstruite au XVII<sup>e</sup> siècle présente cependant les mêmes caractéristiques de chapelle absidiale unique.

Dans l'esprit de la Symbolique des constructions du XII<sup>e</sup> siècle nous avons déjà cité le mur très épais fermant la nef, et séparant bien l'enclos sacré du porche narthex et des deux tours qui en constituent les éléments principaux, offrant un front triomphant et défensif vers le couchant.

Ces deux tours possèdent le même tracé de base, ce qui nous fait conclure que la reconstruction quasi totale de la tour sud au XV<sup>e</sup> siècle a été élevée sur les fondations du XII<sup>e</sup> siècle.

Seules les tours, avec les pignons des transepts étaient cantonnées de contreforts orthogonaux, les contreforts de la nef et du chœur furent ajoutés plus tard, au XIV<sup>e</sup> siècle sans doute, comme en font foi leurs plinthes extérieures autour du chœur.

Enfin, pour terminer avec les restes de la construction des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, on peut encore remarquer l'existence des modillons servant à soutenir les sablières de toiture derrière la tour Nord d'une part, et surtout dans le transept sud (mur Est).

Ces modillons précisent l'emplacement de l'ancienne toiture

et font constater que le constructeur du chœur au XIV<sup>e</sup> siècle a monté plus haut sa corniche, avec une volonté de voûtement du chœur, ce qui laisserait à supposer que jusqu'alors les voûtes n'étaient pas prévues, sinon formées par les fermettes de la charpente, le devers des murs gouttereaux des nef et transepts étant constitué par des arcs doubleaux couronnant d'une part les colonnes engagées du transept, et d'autre part les colonnes engagées de la nef, implantées toutes les deux travées, car dans les quatre arcs du carré du transept, les murs au dessus de ces arcs sont reconstitués et servent alors de support à la charpente de la flèche du « Sanctus ».

Quant au pignon transept sud, l'appareillage intérieur de l'aiguille des combles présente un parement de pierres de tailles très pur, ce qui confirmerait la supposition mentionnée ci-dessus.

André LE MÉHAUTÉ.

## Documents inédits sur le Château de la Hunaudaye... durant la Ligue

Plusieurs pièces relatives à la situation du château de la Hunaudaye durant la guerre allumée, en Bretagne, par le duc de Mercœur, ont été naguère entre nos mains, prêtées pour un temps très limité.

Ces documents que nous désirions voir entrer dans l'abri qui leur convenait, soit les *Archives départementales des Côtes-du-nord*, sont maintenant quasi inaccessibles.

Ayant pu copier rapidement la majeure partie de la liasse, nous avons pensé qu'une publication pourrait être utile aux chercheurs et à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire régionale.

Le château de la Hunaudaye, en très bon état, demeurait une place forte importante et redoutable en ce dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle. Il appartenait à René Tournemine, lieutenant général pour le roi en Bretagne. Il y entretenait une petite garnison, sous les ordres d'un gentilhomme de la région, François des Nos, sieur des Fossés (manoir en Plélan-le-Petit).

Les causes des troubles de la Ligue, en Bretagne, sont bien connues. La province longtemps épargnée par les luttes qui mettaient aux prises catholiques et protestants, allait connaître près de dix années de guerre civile pour satisfaire les ambitions du gouverneur, le duc de Mercœur, chef de la Sainte Union des Catholiques dans ce pays. Epoux de Marie de Luxembourg, descendante de Charles de Blois, il pensa vraisemblablement à une reconstitution du pouvoir ducal en profitant de l'anarchie et de l'affaiblissement de l'autorité du Roi.

Il combattit néanmoins avec sincérité pour sa foi qui était véritable, obtenant le soutien de la majorité des Bretons, surtout après la mort de Henri III qui rendait l'hérétique Henri de Navarre, héritier du trône.

D'abord en opposition sourde, Mercœur entra ouvertement en rébellion aux lendemains de l'assassinat de son cousin le duc de Guise, à Blois, le 23 décembre 1588.

Malgré les premiers combats le Roi fit d'abord preuve de beaucoup de patience, puisque Mercœur ne sera révoqué de son gouvernement que le 18 avril 1589 (1) et remplacé par Charles de Bourbon, comte de Soissons et fils du prince de Condé. Peu auparavant, Henri III, rassemblant des forces pour faire face à la sédition, écrivit à François des Nos des Fossés afin de requérir ses services.

Les lettres patentes furent entérinées par René Tournemine, lieutenant général en Bretagne et seigneur de la Hunaudaye, dont le château remplit à cette époque un rôle actif.

« Lettre du roy en faveur d'escuyer François Desnos sieur Desfoussez et de Bellouze.

Enry par la grace de Dieu roy de France et de Pologne a nostre cher et bien amé escuyer François Desnos sieur des Fossez et de Bellouze salut. Par ce que nous avons délibéré de faire présentement lever et metre sur ung bon nombre de gens de guerre a pied affin de nous en ayder servir et prévaloir aux occasions qui s'en présenteront et qu'il est besoing bailler la charge et conduite a quelque bon voulans et expérimenté personnage a nous seur et feable. A ceste cause scachant le crédit que vous avez eu sur les soldatz et pour la bonne et entière confiance que nous avons en vostre personne et de voz sens suffisance expérience au faict des armes bonne conduite et diligence vous avons par ces présentes signés de nostre main commis et député commettens et députons pour lever et metre sur incotinant et le plus diligemment que faire se pourra deux cens hommes de guerre a pied francoys des meilleurs et plus aguerriz so'datz que vous pourrez choisir pour iceulx mener avec vous sans desemparer ladite compaignye les faisant suivre avec telle pollice quil ne nous en vienne aucune plainte. Ce afin vous avons donné et donnons plein pouvoir commission mandement spécial, Mansdons a tous quil appartendra qua vous en ce faisant soi et obéy car tel est nostre plaisir.

Donné a Tours le XXVI<sup>e</sup> jour de mars l'an de grace mil cinq cens quatre vintz neuff et de nostre regne le quinziesme. »

HENRY.

L'interprétation suivante de l'ordre du roi est ainsi exprimée par René Tournemine (2) :

« René Tournemine baron de la Hunaudaye et de Montaffilant, viconte de Pléhérel, de Mojusseume sire de la Guerche, de Plancoët, chevalier des ordres du roy, conseiller de son privé conseil d'estat, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant général pour sa majesté au gouvernement de Bretagne. Veu les lettres patentes de sadite majesté expédiées a Tours sous le grand sceuu le XXVI<sup>e</sup> jour de mars dernier signées Henry elle commande a

(1) D. M. P. T. III. C. 1494, 1495, 1496.

(2) Il est à noter qu'en juin 1589, Mercœur ayant été relevé du gouvernement général de Bretagne, René Tournemine, lieutenant général n'était plus sous ses ordres, mais dans le parti royal.

escuyer François Desnos sieu des Fossés de lever metre incotinans sur pié deux cens hommes de guerre harquebuziers a pié. Consentons en tant qu'a nous est lenthernement desdites lettres, mandons et ordonnons a tous officiers subjects de sadite magesté y tenir estat sans y cotrevenir et par ce que les harquebuziers a cheval se peuvent plustost lever sont plus commodes pour ce pays. Mandons audit sieur des Fossez quau lieu de ses deux centz hommes de pié il mette en diligence ensemble cent harquebuziers a cheval lesquelz demeurerons au pres de nostre compaignye de gendarmes et emploiez au service de sa majesté aux ocasions ou elle sera. De ce faire avons donné et donnons plain pouvoir commission mandement expres par ces présentes attachées ausdites patentes soulz le contresceç du cachet de noz armes. A Rennes le cinquiesme jour de juing mil cinq centz quatre vintz neuff.

René TOUNEMYNE. »

Ici se range une pièce curieuse qui est une sauvegarde, signée de Mercœur, en faveur du personnage ci-dessus, chargé de lever des soldats contre lui, arguant que son fils sert sous la bannière des Ligueurs. On ne sait que conclure. Est-ce là un exemple de confrontation à l'intérieur d'une famille comme les guerres civiles et les révolutions en font naître. Une autre pièce que nous allons citer plus loin augmentera notre perplexité.

« Le duc de Mercœur et de Penthevre, pair de France, prince du saint empire et de Martigues, gouverneur de Bretagne, A tous capitaines chefs et conducteurs des gens de guerre que tenons sur en ce pays, mareschaux de leurs logeiz fourriers, soldatz et autres quil apartiendra, salut. Désirant gratifier en tout ce qu'il nous sera possible le sieur de Bellouze daultant que son filz porte les armes pour la sainte Union soulz nostre auctorité nous vous défendons expressément de loger ne souffrir loger aucun desdits gens de guerre ses maisons de la motte les Fossez et le Bignoñ et choses qui en dépendent luy appartenant ne en icelles prendre ne fouraiges aucuns vivres ne vitailles soit pour gens ou chevaux sans le gré et consentement dy celluy sieur de Bellouze ses fermiers et métayers lesquelz avec leurs familles et biens nous avons prys et mys prenons et mettons en nostre protection et sauvegarde spéciale par ces présentes et affin que personne nen prétend cause dignorance nous permettons audit sieur de Bellouze faire metre les pannonneaux de noz armoyries es portes et advenues de sesdictes maisons. Voullant que ce il trouve aucun si téméraire que de contrevenir a nostre intention en cest endroyt pugnition en soyt faicte par nostre prévost de camp ou autre sur ce requis si rigoureuse quelle serve dexemple aux autres. Donné a Dinan le XXVIII<sup>e</sup> jour daougst 1589.

Philippe Emmanuel DE LOBAINE. »

Onze mois plus tard, le 5 juillet 1591, le sieur des Fossés

obtiendra également du général anglais Norris (3) la sauvegarde suivante :

« John Norreys seigneur président de Munster ou du privé conseil de Sa Majesté en Irlande capitaine général et commandant en chef de son armée angloise aussy bien cavaliers comme infanterie employé en ces cartiers pour le service du roy françois certifié et déclare par ces présentes que nous pour de certaines causes prenons en protection et sauvegarde la maison et famille de François des Nos seigneur des Fossez de la Motte et de Bellouze et capitaine d'un camp de chevaux légers et harquebuziers a cheval pour le service du roy. Nous enjoignons et commandons a tous colonels, capitaines, avec leur officiers et a tous soldats des troupes angloises sous nostre gouvernement que sur le veu de la présente quil ne lodge aucun soldat dans les places cy dessus mentionnées et quil permet au dit seigneur avec toute sa famille de faire leurs affaires en tout tranquillité sans leur faire aucune violence ou outrage.

En foy de quoy et que cest nostre intention nous avons signé la présente de nostre main.

datté au camp le 5 juillet 1591. »

Tandis que le capitaine Desnos continuait à assurer la défense de la Hunaudaye, René Tournemine, rallié à Henry IV, accompagnait le roi. Tombé malade au siège de Rouen, il voulut regagner Rennes mais mourut en chemin à Vitre, le 5 décembre 1591. Son corps, transporté le lendemain à Rennes, fut déposé au couvent de Bonnes Nouvelles le 17 en attendant les funérailles qui furent célébrées en grande pompe le 16 janvier 1592 (4).

Il ne laissait qu'un fils de neuf ans, René, fiancé à Hélène de Beaumanoir, dont les tuteurs s'efforcèrent avec beaucoup de zèle d'obtenir la neutralisation de la Hunaudaye.

Avant d'examiner les curieux documents relatifs à ces pourparlers, qui furent particulièrement actifs à partir d'octobre 1592, nous mentionnerons encore les deux actes suivants montrant comment le sieur Desnos savait ménager les deux partis. N'oublions pas d'ailleurs que la Hunaudaye était en Penthièvre, en plein fief de Mercœur, et d'autre part éloigné de la frontière du duché et ayant de ce fait peu d'importance stratégique pour les royaux, cette place pouvait être facilement coupée de ses communications.

Voici un appel au capitaine de la Hunaudaye pour rassem-

(3) Débarqué avec 2 400 hommes à Paimpol, le général Norris était envoyé par la reine Elisabeth, pour soutenir les forces royales, à l'appel des États de Bretagne. Il était fils d'un seigneur que Henri VIII avait fait décapiter sur le soupçon d'avoir eu commerce avec Anne de Boleyn.

(4) Journal de Jean Richart, D.M. Pr III, col. 1725 et 1726.

bler des hommes afin de secourir la garnison de Malestroît, dispositions inutiles car en cours de route on devait apprendre la capitulation de la place.

L'ordre émane d'Henry de Bourbon, prince de Dombes, duc de Montpensier, depuis la mort récente de son frère François de Bourbon, gouverneur de Normandie (5).

Les opérations militaires se ressentaient de la légèreté du prince « qui moins touché, dit un mémorialiste, du bien public que de ses plaisirs s'amusoit à courir la bague et à faire l'amour ».

« Lettre a Monsieur des Fossez commandant pour le service du roy monseigneur, de la Hunaudaye.

Monsieur des Fossez je receus hier soir des lettres de ceulx qui sont dans Malestroît ou ilz me mandoient quilz sont bon nombre de gens de bien et tous resolu a bien deffendre la place jusques a des quilz ayant du secours. Cest pourquoy jay pris résolution de lamener en la plus grande dilligence quil me sera possible et a cest esfect assembler toutes les forces de vostre province veu la facilité qui y est non seulement de secourir ledit Malestroît mais aussi davoir revanche de nostre dernier désastre (6) et par ce monsieur des Fossez est faitz certain estat de votre assistance en ceste digne occasion ij vous prie incontinent la présente receue et en la plus grande diligence que faire on pourra vous trouver à Moncontour avec le meilleur nombre de cuyrassiers et harquebuziers que pourrez assembler et vous trouverez le sieur de Sourdeac qui vous fera entendre mon intention et masseurant que ny manquez pas demeurant cependant.

A Rennes, le 7 juillet 1592.

A. M. Desfossés avisés de vous accomoder le sieur Duboys et vous lequej de plus me viendra trouver avec tout ce quil y a de cuyrassiers dans la hunodaye et le plus dharquebusiers que pourrez.

Votre affectionné.

Henry de Bourbon. »

La lettre suivante qui révèle une certaine duplicité de la part du destinataire entretient l'équivoque au sujet des opinions politiques de la famille des Fossés.

« Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur et de Penthièvre, pair de France, prince du saint empire et de Martigues, gouverneur de Bretagne, a tous quilz apartiendra salut. Comme par cy devant le sieur de la Tour hymons auroit par hasard été prins par les ennemis du party de la sainte Unyon des catholiques et seroit esté mené prisonnier de guerre au chastiau de la hunaudaye occa-

(5) Le prince de Dombes avait succédé le 7 juin 1589 au comte de Soissons, surpris par Mercœur à Châteaugiron le 2 juin, fait prisonnier par lui et emmené à Nantes.

(6) Défaite de Craon.

sion que nous aurions commandé au sieur des Fossés étant pour lors audict chasteau de la hunaudaye de rechercher et trouver les moyens a luy possible de pouvoir meltre et faire sortir hors dudict chasteau ledict sieur de la Tour a luy faire recouvrer sa liberté sans quil ne paye aucune rancon et combien que ledict sieur des Fossés estoit des lors en a tousiours du depuis esté dudict party de l'Unyon des catholicques ce néanmoings il luy est besoing destre advoué de cela. Nous par ces causes et attendu le commandement expres quil auroit receu de nous pour cest esfect que nous advoue et advonons par ces présentes tout ce quil a faict et praticqué pour la liberté dudict de la Tour et tous aultres actes dhostilité quil auroit perpétré et commis pour ledict party de ladicte sainte Unyon. Donné au camp de Malestroit le XX<sup>e</sup> jour de juillet lan mil cinq centz quatre vingtz douze.

Philippe Emmanuel DE LORRAINE. »

Devons-nous comprendre que le des Fossés ci-dessus est comme probable le gouverneur de la Hunaudaye qui jouait sur deux tableaux ou son fils ?

La liasse de documents contient une lettre datée du 30 août 1592 adressée par M. de Gouyon, gouverneur du château de la Latte à « Monsieur Deffossez capitaine et commandant pour le service du roy au chasteau de la Hunaudaye ». Il s'agit d'une demande d'élargissement de paroissiens de Saint-Potan retenus à la Hunaudaye pour non paiement de taxes.

Examinons maintenant les démarches entreprises pour la neutralisation de la Hunaudaye :

« Ordonnance de Monseigneur le duc de Montpensier sur le renvoy fait par le roy a Monseigneur pour traiter de la sureté et conservation du chasteau de la Hunaudaye sans y faire la guerre.

Monseigneur,

Monseigneur le duc de Montpensier pair de France gouverneur de Normandie, lieutenant général pour le roy en ses armées et paies de Bretagne, Monseigneur. Le sieur de Perronnay tuteur du seigneur baron de la hunaudaye de présent mineur soulz laage de neuf ans vous remonstre très humblement que douziesme daoust dernier ayant en personne et avecq messieurs les parens dudict sieur mineur présenté requeste a vostre grandeur tendant a ce que pour l'utilité d'icelluy mineur et soulagement du pauvre peuple des environs de son chasteau de la hunaudaye elle eust agréable de revocquer dudict chasteau de la hunaudaye les gens de guerre par elle sy devant y estably et ny estant a ladvenir faict la guerre permettre audit sieur de Perronnay den assurer de toutes partz la seurté et conservation pour ledit sieur mineur et pour cest effaict envoyer ver Monsieur le duc de Mercœur vous auriez ordonné au suppliant se pourvoyre pour leffaict de ladite requeste vers le roy ce que ayant faict sa Majesté vous auroict Monseigneur renvoyé le tout pour y ordonner, cest

pourquoy et que dailleurs il est très difficile de pouvoyr jouyr des biens dudict sieur mineur durant que lesdits gens de guerre seront entretenuz en sondit chasteau il requert derescheff très humblement quil vous plaise.

Monseigneur acorder la révocation desdits gens de guerre dudict chasteau de la hunaudaye quil demeure sans quen faveur dicelluy il soict faict aucune acte dhostilité et promettre audit sieur de Perronnay denvoyer le sieur de la Drouaillere lequel est chargé de la conduite des affaires dudict sieur mineur treuver monsieur le duc de Mercœur pour recevoir les seurtéz requizes de sa part et vous ferez cuvre digne de vostre grandeur.

signé : Ollivier de SAINT GILLES et en expéditions...

Réponse du duc de Montpensier faisant suite sur la même pièce :

« Considérant la minorité dudict sieur baron de la hunaudaye nostre cousin est fort recommandable et que le pauvre peuple circonvoysin de son chasteau de la hunaudaye pourra recevoir beaucoup de soulagement demeurant ledit chasteau assuré pour ledit sieur mineur sans que en faveur dicelluy il y soict faict la guerre ny aucun acte dhostilité mesmes ayant esgard aux resquetes ordinaires que les sieurs parens dudict sieur mineur nous ont sur ce faictes vous accordons leffaict du contenu en la présente requeste.

Faict au conseil tenu à Rennes le vingt cinquieme jour doctobre mil cinq centz quatre vingtz douze.

signé : Henry DE BOURBON. »

A la date du lendemain, voici le pouvoir délivré par le duc de Montpensier pour traiter de la neutralisation du château :

« Pouvoir de Monseigneur le duc de Montpensier pour affaire de la conservation du chasteau de la hunaudaye.

Le duc de Montpensier pair de France, gouverneur de Normandie, lieutenant général pour le roy monseigneur en son armée et pays de Bretagne.

En faveur de la minorité de nostre cousin monsieur le baron de la hunaudaye de la requeste et supplicacion des seigneurs et gentilshommes ses parens estanz pres de nous vous permettons et donnons pouvoyr par ces présentes au sieur de la Drouaillere traicter de la neutralité du chasteau de la hunaudaye pour en assurer la jouissance disposition et conservacion a nostredit cousin et pour cest effaict poursuivre ce quil sera besoing tant vers Monsieur de Mercœur quaultres quil appartiendra. Faict a Rennes le vingt seizieme jour doctobre mil cinq centz quatre vingtz douze. signé,

Henry DE BOURBON. »

Dans l'ordre chronologique nous trouvons ensuite un sauf-conduit accordé par Mercœur, le 2 novembre 1592, au sieur des Fossés « capitaine et commandant ez la hunaudaye » valable



pour huit mois durant lesquels il pourra circuler librement dans la province à condition de ne pas faire acte d'hostilité. Il n'y a plus de référence à un, des Fossés, membre de la Ligue. La pièce est datée du camp de Mur.

Voyons maintenant les démarches continuées pour arriver à désengager le château de la Hunaudaye.

« Requête présentée à M. le duc de Mercœur tendant à obtenir main levée des biens de monsieur de la hunaudaye et que son château de la hunaudaye lui soit conservé suivant la permission première de Monsieur le duc de Montpensier.

Monseigneur,

Monseigneur le duc de Mercœur, le sieur de la Drouaillière agent des affaires du seigneur baron de la hunaudaye de présent myneur souz laige de neuf ans vous remonstre tres humblement que pour convier vostre grandeur d'accorder plus facilement audit sieur myneur main levée de ses biens plusieurs seigneurs et gentilzhommes parens dicelluy s' myneur auroinct conjointement avecq le sieur de Perronnay son tuteur obtenu de Monseigneur le duc de Montpensier permission et pouvoir de traicter en vers vostre dicte grandeur monseigneur de la neutralité de son chasteau de la hunaudaye pour en assurer sans quil y soiet fait aucun acte d'hostilité la disposition joyssance et conservacion audit sieur myneur aux condicions que en ladicte place il demeurera pour y commander et en respondre audit sieur myneur ung gentilhomme d'honneur non suspect, agréable d'une et aultre part avecq tel nombre d'hommes quil sera convenu pour la seuretez et quen icelle y aura ung homme souz ladven et auctorité de mondiet seigneur le duc de Montpensier qui pourra faire la recepte des deniers tant des fouages que autres ordinaires des parouesses circonvoyzines dudict chasteau par voies douzes et sans forces pour éviter aux foulles et oppressions quaporteroinct les courses et violences des gens de guerre qui sont ja ostablyz aux places et es environs desdictes parouesses et dudict chasteau. Ce considéré et que ledict seigneur baron de la hunaudaye est fidellement noury eslevé et instruit en la religion catholique apostolicque et romaine.

Monseigneur,

Playse a vostre dicte grandeur acorder main levée audit sieur baron de la hunaudaye de ses biens que sondict chasteau de la hunaudaye luy demeure assuré sans quil y soiet fait la guerre souz la vigilance et respons dun gentilhomme d'honneur soiet du s' des Foussez qui commande a présent ou aultre agréable a mondiet seigneur le duc de Montpensier avecq nombre suffisant d'hommes pour conserver ledict chasteau audit sieur myneur et affin den faciliter l'entier esfait vers mondiet seigneur le duc de Montpensier consentir monseigneur que la recepte des deniers ordinaires pourra y estre faite amycallement pour les redevances sy dessus et vous ferez

œuvre digne de vostre grandeur obligerez davantaige ledict sieur myneur et tous les siens de vous faire tres humblement grace et de prier dieu pour voz prosperitez et santé.

Signé, DROUAILLIERE et en l'expédition est except. »

Lisons maintenant la réponse, ajoutée, du duc de Mercœur :

« Nous consentons en considération de la mynorité du sieur de la hunaudaye et l'espérance que nous avons quil sera nourry en la religion catholique apostolicque et romaine et quil y pourra servir ung jour que la mayson de la hunaudaye luy soiet conservée et maintenue par le sieur des Foussez ou aultre gentilhomme quil vous nommera de religion catholique et qui baillera dans la ville de dinan dans quinze jours bonne et suffisante caution par devant les juges de ne faire aucun acte d'hostilité et au cas qui sen feroict satisfaire l'interest que le général et le particullier pouroinct souffrir. A faulte de ce faire nous y commetrons ung gentilhomme de la Catholicité et fidélité duquel nous serons assuré, pour le regard de main levée il y sera pourveu cy apres et pour le surplus de ladicte requeste ne ce peult et ne doit feire.

Fait au camp a saint Brieuc le troiziesme jour de novembre mil cinq centz quatre vingtz douze. Signé, Ph. emanuel DE LORRAINE. »

« Requête présentée à Monseigneur le duc de Montpensier sur laquelle lordre de la conservacion du chasteau de la hunaudaye et l'entretènement de la garnison est arrêté.

Monseigneur,

Monseigneur le duc de Montpensier,

Le sieur de la Drouaillière agent des affaires de Monsieur le baron de la hunaudaye de présent myneur souz laige de neuf ans remonstre tres humblement a vostre grandeur comme suivant le pouvoir et permission du vingtsixième d'octobre davis duquel elle auroict en agréable lhonoré a la requeste et supplicacion tant des seigneurs et gentilzhommes estant pres des parens dicelluy sieur myneur que du seigneur de Perronnay son tuteur il auroict présenté a Monseigneur le duc de Mercœur la requeste a la présente atachée pour assurer la jouissance disposition et conservacion audit sieur myneur de son chasteau de la hunaudaye sans quil y soiet fait la guerre ny acte d'hostilité pour parvenir par ce moien a la main levée de ses biens saisis sur laquelle requeste ledict de la Drouaillière nauroict peu obtenir de mondiet seigneur le duc de Mercœur le tout des condicions par vous monseigneur a luy recommandez si comme pour le regard de letablissement dun recpveur pour la recollete des deniers tant des fouages que autres ordinaires deuz du roy pour leur que ce seroict consentir actes signallay d'hostilité estre faite audit chasteau ainsi que votre grandeur sera sil luy plaist esclairée par l'expédition de ladicte requeste maintenant Monseigneur pour favoriser la minorité dudict sieur baron de la hunaudaye, soullaiger ses pau-

vres hommes et subiectz il luy est acquis qui plaise a vostre grandeur consentir que ledict chasteau de la hunaudaye luy soit maintenu et conservé par ledict sieur des Foussez ou autre gentilhomme dhonneur et solvable qui vous sera agréable de religion catholique a la nomination desdicts seigneurs parens et du tuteur dudict sieur myneur sans que audict chasteau ny par cause dicelluy il soit fait aucun acte dhostilité et que la condicon de lestablissement dudict recepveur ne soit tenu a esfaict pour convier davantage mondect seigneur le duc de Mercœur de donner main levé audict sieur myneur de ses biens ce quil ne peult aucunement obtenir ce considéré.

Monseigneur,

Plaise a vostre excellence pour les considérations sy dessus revocquer dudict chasteau de la hunaudaye les gens de guerre quelle y a cy devant establi en garnyson et acorder quil soit ny estant fait la guerre conservé et maintenu pour ledict sieur myneur par ledict sieur des Fossez qui y comande a présent ou autre gentilhomme dhonneur que nommeront lesdicts seigneurs parens et tuteur dudict sieur myneur avecque quarante harquebuziers a pied pour garder et conserver ladite place sans quen icelle il soit fait aucun acte dhostilité ny estably aucun recepveur pour la recepte desdits fouaiges et autres deniers. Ce faisant Monseigneur et permeltans a vostre suppliant retourner trouver mondect seigneur le duc de Mercœur pour recepvoir les seurtez quil convient avoir de sa part pour le bien dudict sieur myneur vous oblige icelluy sieur mineur devantaige et ferons les siens de vous faire tres humble grace et prier Dieu pour la prospérité de vostre dicte excellence.

Signé : DROUAILLIERE. »

Réponse du duc de Montpensier écrite à la suite.

« Ayant veu au conseil la requeste sy dessus et en icelluy meurement considéré les requestes verballeuses repetées par les seigneurs et gentilzhommes parens de nostre cousin monsieur le baron de la hunaudaye, estant pres de nous et y assistant le sieur de Perronnay son tuteur houys en faveur la minorité soullaigement de ses hommes et subiectz et » ce que la jouysance de ses biens ne luy soit davantaige de temps différée consentons que son chasteau de la hunaudaye luy soit seurement conservé et maintenu par un gentilhomme catholique agréable audict sieur parens et tuteur et que pour la garde et seureté dudict chasteau sans y faire la guerre ne commettre aucun acte dhostilité il aict seulement vingt cinq ou trente harquebuziers a pied qui seront payez sur telle nature de deniers quil sera advisé faisant très expresses deffances et prohibicions tant audict gentilhomme catholique que lesdicts sieurs parens nommeront a ceulz qui demeureront en ladite place et esquelz ledict gentilhomme qui y commanda respondra que a tous autres de non contrevenir a ce que dessus sur paine doffance et autres peines qui escheet, par cest esfaict permectons audict sieur de la Drouaillière poursuyvre ses seurtez quil vovra requizes.

Faict au conseil tenu à Rennes le traiziesme jour de novembre mil cinq centz quatre vingtz douze.

Signé : Henry DE BOURBON. »

Descharge de Monseigneur le duc de Montpensier pour lestablissement dun receveur au chasteau de la Hunaudaye.

« Le duc de Montpensier, pair de France, gouverneur de Normandie et lieutenant général pour le roy monseigneur en ce pais et armée de Bretagne.

En conséquence de l'expédition ce jour faite au conseil sur la requeste a nous présentée en icelluy par le sieur de la Drouaillière agent des affaires de nostre cousin, monsieur le baron de la Hunaudaye pour assurer la conservacion et jouysance du chasteau de la Hunaudaye a nostre dict cousin nous avons deschargé et deschargeons par ces présentes ledict sieur de la Drouaillière de la condicon que luy avons sy devant commandé pour lestablissement de recepté et dun recepveur audict chasteau de la Hunaudaye. Faict à Rennes le traiziesme jour novembre mil cinq centz quatre vingtz douze.

Signé : Henry DE BOURBON. »

Le duc de Mercœur manifestera également sa bonne volonté envers le jeune héritier de la Hunaudaye ayant d'autre part intérêt à mettre la forteresse hors de jeu.

« Philippe Emmanuel de Lorraine duc de Mercœur, et de Penthievre pair de France, prince du saint empire et de Martigues, gouverneur de Bretagne, aux oficiers en la justice de la jurisdiction de Lamballe salut. Effectuant ce quaurions acordé a nostre cousin le sieur baron de la hunaudaye en faveur de son bas aage et minorité et de l'espérance que nous avons quil sera noury et institué en la religion catholique, aposiolique et romaine et quil y pourra ung jour servir. Nous vous mandons par ces présentes que vous ayez a imposer et faire lever sur les paroisses sugettes de ladite baronye de la hunaudaye et annexes dicelles et non autres chacun mois a commancer du jourdhuy et continuer à ung an ensuivant pour ledit tems d'un mois la somme de dix vingtz treze escus tiers a quoy monte la solde et le payement de vingtz soldatz harquebusiers a pied avec ung capitaine pour conserver ladite maison au profit dudict chasteau de la hunaudaye sans y faire aucun acte de guerre ny dhostilité suyvant lestat quen avons aresté pour les deniers en estre receus et délivrez es mains de Pierre Gaultier comys a cet effect qui la distribuera ausdits capitaine et soldatz et pour ce faire aura III deniers pour livre pour son droit et reparacion den faire la recepte et dépanse que ferez lever outre ladite principale somme a quoy vous procederez le plus justement et également quil vous sera possible soit par ..... ou par mois ainsy que jugerez et adviserez les paroissiens et habitans desdites paroisses le pouvoir porter et estre plus a propos de ce faire vous donnois pouvoir et commission mandons a tous quil apartiendra vous estre en ce favorisant obéissant et entendant et a tous huissiers et sergens faire les exploitz sommations et contrainctes qui pour ce seront a faire sil en est besoing. En tesmoing de quoy nous avons fait mettre le placart de noz armes ausdites présentes a Lamballe

le XIV<sup>e</sup> jour de novembre mil V<sup>e</sup> quatre vingtz douze

Ph. Emmanuel de Lorraine. »

De son côté le duc de Montpensier donne des instructions semblables pour la région qu'il contrôle.

« Commission de Monseigneur le duc de Montpensier aux officiers de la cour royale de Jugon pour faire le département du payement de XXVI hommes de guerre à pied et d'un capitaine pour conserver le chasteau de la hunaudaye portant

Henry de Bourbon, duc de Montpensier, pair de France, gouverneur de Normandie, lieutenant général pour le roy monseigneur en son armée et pais de Bretagne, aux officiers en la justice de la juridiction de Jugon salut. Effectuant ce que nous avons accordé à nostre cousin monsieur le baron de la hunaudaye en faveur de son bas aage et minoricté et en considération des grandes charges et debtes que feu nostre cousin monsieur de la hunaudaye, son père, lieutenant général pour le roy monseigneur au gouvernement de Bretagne a laissées sur les biens de sa succession a causes des grandes despances quil a faicte pour le service de sa Majesté tant pour la conservacion de ceste province soubz son obaissance que en toutes autres occasions qui se sont présentées. Nous vous mandons par ces présentes que vous ayez à imposer et faire lever sur les paroisses de la baronnye de la hunaudaye et annexes dicelles chacun mois à commencer du jourdhuy et continuer à ung an ensuivant pour le dict temps chacun mois la somme de sept vingtz diz huit escuz ung tiers à quoy monte la solde et payement de vingt cinq soldatz harquebuziers à pied avecq ung capitaine pour conserver fidellement et seurement le chasteau de la hunaudaye au profit et utilicté de nostre dict cousin sans y faire la guerre ny aucun acte dhostilité suyvant l'estat quen avons arreté, pour les deniers en estre receuz et délivrez en mains de Pierre Gaultier commis à cest esfaict qui les distribuera audictz capitaine et soldatz et pour ce faire aura huit deniers pour livre pour son droit et taxation den faire la recepie et despance que ferez lever outre la principale somme et en tout ce que dessus prendrez le plus justement et également quil vous sera possible soit par entier mois, demy année ou ainst quavisserez et jugerez les paroissiens et habitants desdictes paroisses pouvoir porter à moings de foule et estre plus à propos parce que lesdictz paroissiens seront par leurs commissaires qui feront sy apres les departemens et impossissions pour l'entretienement des garnysons en ce pais et autre quil apartiendra deschargés des taxes chacun en droict soy au prorata lesquelles contribueront pour l'exécution desdites présentes desquelles leur sera à ceste fin délivré cöppe collacionnée par nostre secrétaire pour y garder estat mesmes aux capitaines qui commanderont aux garnysons des places circonvoysines dudit chasteau à ce quilz empeschent quil soit faict par les gens de guerre aucun désordre ausdictes paroisses de la dicte baronnye qui contribueront comme dict est faict tost aux habitants dicelles sur telle peines qui y eschoiet que ce faire vous donnons plain pouvoir commission et mandement expres mandant à tous quil appartient vous estre en se faisant obaissant et dilligant entendu et à tous huissiers et sergentz faire les exploictz sommacions intimacions

et contrainctes qui pour ce seront à faire sil en est besoingn. Donné à Rennes le diseptiesme jour de novembre mil cinq cenlz quatre vingt douze. »

Signé : Henry de Bourbon. »

Les trois notes suivantes émanant de chacun des deux partis indiquent la répartition des charges et le montant des soldes. Du côté du roi on prend l'entretien de 25 arquebusiers ; Mercœur en compte 20. La disproportion entre la paye du capitaine et celle des soldats est très sensible. Toutefois le premier document concerne un règlement d'arrérages anciens.

« Etat des deniers deulz au sieur des Fosseuz commandant au chasteau de la hunaudaye pour termes long temps à escheu pour l'entretienement de la garnison quil y a eu cy devant suyvant les taxes et départemens faiz desquelz deniers il suplye très humblement la grandeur de Monseigneur le duc de Mercœur voulloir ordonner payement luy en estre fait par les habitans des paroisses cy apres afin quil puisse se rembourser des sommes quil a avansées de son propre aux gens de guerre de ladite garnison.

Premier

La paroisse de Tadaïn cent trois escuz	cy	C III
Ste Enoguetle quatre vingtz quinze escuz	cy	IIIxx XV
Lehon six singtz douze escuz	cy	VIxx XII
Saint-Briac trente cinq escuz	cy	XXXV
Saint-Aaron sept vingtz escuz	cy	VIIxx
La paroisse de ? soixante escuz	ey	LV

Nous avons modéré les sommes cy dessus à deux cens escuz seulement pour en estre au sieur des Fosseuz payé den deniers quil leveront pour cet efect sur les habitans des paroisses cy dessus et mandons aux officiers de la Justice de Lamballe faire lever et égaller sur icelles le plus justement quil se pourra. Fait au camp de Mar le XVII<sup>e</sup> jour de novembre mij V<sup>e</sup> quatre vingtz douze.

Ph emanuel de loraine. »

« Etat de ce que doit estre payé par les paroisses subjectes de la baronnye de la hunaudaye.

Etat du payement de la solde et entretienement pour chacun mois de vingt cinq soldatz harquebusiers à pied avecq ung capitaine mis au chasteau de la hunaudaye pour la conservacion dicelluy au profit et bien et utilicté de nostre cousin monsieur le baron de la hunaudaye de présent myneur sans qui sy puisse faire la guerre ny aucun acte dhostilité.

Scavoir

au capitaine la somme de XXXIII escus 1 tiers et ausdits vingt cinq soldatz harquebusiers à pied à cinq escuz pour chacun la somme de CXXV escus.

VII<sup>xx</sup> XVIII un tiers.

Laquelle sera payée et particulièrement distribuée ausdits capitaine soldatz cy dessus chacun moys a commencer du jourdhuy des deniers quy seront levez et imposez sur les parouesses subjectes de la baronye de la hunaudaye et annex dicelles suivant la commission qu'en avons adressée aux officiers de la jurisdiction de Jugon pour le temps porté par icelles, par Pierre Gaultier comme a la recepte et distribution desdicts deniers lequel rapportant le présent estat et ordonnance avecq les quittances desdictz capitaine et soldatz ladite somme VII<sup>xx</sup> XVIII escus 1 tiers ou de ce que payé et délivré en aura par luy esté, vacquer a icelles par moys les passer et allouer a sa descharge par tout ou il apartiendra. Faict à Rennes le dixseptiesme jour de novembre mil cinq centz quatre vingtz douze.

Signé : Henry DE Bourbon.

Deux états semblables figurent dans la liasse : l'un émanant du Prince de Dombes et daté de Rennes du 17 novembre, l'autre du Duc de Mercœur et daté de Lamballe du 19 novembre 1592.

Mercœur confirma ces accords par une sauvegarde en faveur du baron de la Hunaudaye datée du Camp du Mur du 22 novembre 1592 (7).

Au reçu de celle-ci le sieur des Fossés lui demanda de vouloir bien l'étendre aux gentilshommes réfugiés à la Hunaudaye par la supplique suivante :

« Monseigneur,

A Monseigneur le duc de Mercœur et de penthevre pair de France, prince du saint empire et de Martignes gouverneur de Bretagne (8) Supplient très humblement le sieur des Fossez cappitaine du chasteau de la hunaudaye les gentilshommes et aulires y faisant leur résidence disantz comme les cy devant ce des le vingt deuxieme jour du mois de novembre données au camp de Mur, il auroit pleu a vostre bonté et grandeur prendre et recevoir en sa protection et sauvegarde ledict chasteau gentilshommes e aulires y dennomez durant le temps quil ne feroit acte dhostilité ce quilz nauroit faict du depuis directement ou indirectement et nons intension de faire pour ladvenir toutefois ils nauroit aucunement jouy de leurs biens saizis par vos juges et commissaires a leur tres grand préjudice daultant que par tel moien ci ne faisantz la guerre ils sont entièrement privés et spoliez de tous moien de vivre ce considéré

(7) Cette pièce, absente de la liasse mais conservée aux Archives C.-du-N. a été publiée par Anatole de Barthélemy : Documents inédits sur la Ligue en Bretagne : Nantes, Société des Bibliophiles bretons, 1880, p. 130.

(8) Remarquons que cette sollicitation fait état du titre de gouverneur de Bretagne auquel le duc de Mercœur n'avait plus droit mais qu'en la circonstance il eût été maladroit d'omettre.

Monseigneur

Plaise a votre altesse conserver vostre dicte protection et sauvegarde et donner main levée des biens de vos très humbles supplians et deffance a vosdictz juges et commissaires de les saizir ou bailler a ferme pour ladvenir durant le temps qui resideront audict chasteau sans acte ou faict de guerre et vous ferez chose digne de vostre grandeur et du repos public

des Fossez. >

Réponse ajoutée du duc de Mercœur,

« Nous continuons aux supplians pour le temps de troys moys la permission que leur avons cy devant acordée de se retirer audit chasteau de la hunaudaye a la charge de ne faire aucun acte dhostilité, ce que le sieur des Fossez nous en demeurera responsable, comme il est porté par lacte du serment quil nous en a fait le dix neufiesme de novembre dernier et quant a la main levée quilz demandent faisant dans ledit temps le serment de l'Union (9) nous la leur acorderons et feront expédier nos lettres nécessaires.

A Nantes le vingt cinquiesme jour de feubvrier mil V<sup>e</sup> IIII<sup>xx</sup> treize.

Ph : emanuel de loraine. >

Voici les noms des gentilshommes qui s'abritaient à la Hunaudaye au commencement de l'année 1593.

« Rolle des gentilzhommes estans a présent résidans au chasteau de la hunaudaye et desquelz le sieur des Fossez respond présenté a monseigneur le duc de Mercœur lequel ledit sieur des Fossez suplye votre grandeur avoir agréable.

Premier

Le s<sup>r</sup> des Fossez cap. audij chasteau de la Hunaudaye.  
 le s<sup>r</sup> de la Villedanier, beau père dudit s<sup>r</sup> des Fossez.  
 le s<sup>r</sup> de Villeharel.  
 le s<sup>r</sup> de la Metrye Martin.  
 le s<sup>r</sup> de la Guyomarais.  
 le s<sup>r</sup> de la Lande Gouel.  
 le s<sup>r</sup> de la Metrye, son filz.  
 le s<sup>r</sup> de la Noe.  
 le s<sup>r</sup> de Champmadeuc.  
 le s<sup>r</sup> de la Ville.  
 le s<sup>r</sup> de la Tousche Bouestard.  
 le s<sup>r</sup> de la Drouallyère.  
 le s<sup>r</sup> de Launoy Villecholé.  
 le s<sup>r</sup> de Pengavre, son filz.  
 le s<sup>r</sup> des Bignons.  
 le s<sup>r</sup> de Peruze.  
 le s<sup>r</sup> de la Rue.

(9) Le serment réclamé par Mercœur n'était pas incompatible avec la fidélité au Roi, il semble, et en tout cas pas avec l'état de neutre.

le s<sup>r</sup> de Brispiere.  
 le s<sup>r</sup> de Sennepin ?  
 le s<sup>r</sup> de Brisgardel.  
 le s<sup>r</sup> de la Ville Pierre Gicquel.  
 le s<sup>r</sup> de la Ville Bellanger.  
 le s<sup>r</sup> Bosergon sieur aîné du s<sup>r</sup> de St Martin.  
 le s<sup>r</sup> de Tresbra.  
 le s<sup>r</sup> de Vauvert.  
 le s<sup>r</sup> de Laueray Chaucheix.  
 le s<sup>r</sup> des Courtilions.  
 le s<sup>r</sup> de St Vria.  
 le s<sup>r</sup> de Chaumont.  
 le s<sup>r</sup> de la Caharaye.  
 le s<sup>r</sup> de la Haye Mousson.  
 le s<sup>r</sup> de Chef du Boys.  
 le s<sup>r</sup> de Villesrouvier.  
 le s<sup>r</sup> de la Bardelaye.  
 le s<sup>r</sup> de Rochefort.  
 le s<sup>r</sup> de Quoguert ? (Quenquen, sans doute).  
 le s<sup>r</sup> de la Villebreher.  
 le s<sup>r</sup> du Pont de la Nos.  
 le s<sup>r</sup> de Rondel domestique du s<sup>r</sup> baron de la Hunaudaye.  
 le s<sup>r</sup> du Verger.  
 le s<sup>r</sup> de Portpilly.

Nous continuons aux gentilzhommes et autres desnommez au présent rolle la permission que leur avons cy devant et des le vingt deuxiesme jour de novembre dernier acordée de se retirer en la maison et chasteau de la hunaudaye pour leur securité durant le temps de trois moys a commencer ledit vingt ungiesme fevrier a la charge et non autrement que durant iceux ilz ne feront ne executeront acte de guerre ne dhostilité ainsy quil est contenu au rolle qui nous en fut des ledit vingt deusiesme novembre présenté par le s<sup>r</sup> des Fossez capitaine commandant de ladite place et quicellui s<sup>r</sup> des Fossez nous en respondra ainsy quil a promyst par acte et serment du dix neuvieme jour dudit moys de novembre. Donné a Nantes soubz noz seing et cachet darmes le vingt ungiesme jour de fevrier mil v° quatre vingtz treize.

Ph emanuel de loraine. » (10)

De son côté le duc de Montpensier accordait la même sauvegarde au baron de la Hunaudaye, en voici le texte :

« Henry de Bourbon, duc de Montpensier pair de France, gouverneur de Normandie, lieutenant général pour le roy monseigneur en son armée et paye de Bretagne. A tous collemnelz, mareschaulx, maistres de camps, cappitaines chefs et conducteurs de gens de guerre,

(10) L'état fournit trois mois après le précédent donne une liste plus courte. On retrouve des noms déjà cités et quelques nouveaux. Certains de ces hôtes retournaient chez eux tandis que d'autres venaient se réfugier au château.

tant de cheval que de pied, mareschaulx et fourriers des logeiz, soldatz et toulz autres quil apartiendra aucuels les présentes seront monstrees salut. Pour certaines bonnes et grandes considérations mesmes en faveur de la minorité de nostre cousin monsieur le baron de la hunaudaye des mérites et grandes despances que nostre feu cousin monsieur de la hunaudaye son père, vivant lieutenant général pour le roy monseigneur au gouvernement de Bretagne. A faictes pour le service de sa Majesté et conservacion de cest province soubz son obaissance. Nous vous mandons et ordonnons très expressément quaez a exempter de tous logeiz fouraiges à ce jour desdits gens de guerre les chastaux places maysons methairyes villaiges et parouesses quy appartient a nostre dict cousin en quelques endroits quelles seroient situées ny en icelles ny es demeurances de ses hommes subiectz prendre ny permeltre quil soit prys fouraige ny emporté aucune chose sans le gré et consentement de nostre dict cousin ses serviteurs et susdictz subiectz, mesmes de naterer contre le repos des gentilzhommes et autres qui se sont retirez par nostre permission en son chasteau de la hunaudaye suyvant le rolle qu'en avons fait expédier tant pour la grande seurté et conservacion dicelluy chasteau que pour le service et bien des affaires de nos redict cousin de faciliter la joyssance de revenu de ses terres et seigneuries. Lecquel aus iceux refugiez, ses dhomestiques officiers de ses juridictions et de ses forestz lesdictz hommes subiectz et tout ce que luy appartient nous avons prys et mys prenoms et metons en et soubz la protection et sauvegarde spéciale de sa dicte magesté et la nostre et en conséquence de ce, deffendons a toutes personnes de faire aucunes entrepryesses tant sur ledict chasteau de la hunaudaye que sur ses autres maysons ny en préjudice de lesfect et entiere execution de lesdictes présentes sur paines destre désavouez et austres peines quy y eschoict, pour cest esfaict permelttons a nostredict cousin et a ceulx quy sont compris en ceste présente sauvegarde faire meltre et apposer par tous les lieulz que bon leur semblera desdictes maisons et davan-taiges aussy aux entrées et advenues de ses forestz pour la conservacion et augmentation des boys quy sont en icelles les panonceaulx des armes de sadite magesté et les nostres et par ce que desusdits présentes lon pourra vollontiers avoyr besoing en plusieurs et divers lieulx foy sera adionstée aux copyes dicelles soubz signées de notaire et secrétaire ensemble du sieur de la Drouaillière intendant des affaires de nostre dict cousin comme au présent original et sy quel-quun se trouve sy téméraire denfreindre directement ou indirectement cesdictes présentes mandons aux provostz de camp des armées de sa Majesté et aux officiers de dessus les lieulx premier requis d'en informer et en faire poursuyte vigoureuse et exemplaire justice. Donné à Rennes le vingl et huitiesme jour de décembre mil cinq centz quatre vingtz douze.

Signé : Henry de Bourbon. »

Le duc de Montpensier quitta son commandement en Bretagne le 14 février 1593, pour se rendre près du Roi qui désirait lui donner sa sœur en mariage. En attendant l'arrivée du duc d'Aumont, son remplaçant, l'intérim fut assuré par François d'Epinay.

Nous voyons celui-ci renouveler les dispositions et garanties précédemment accordées pour la Hunaudaye.

« François Despinay sieur de Saint Luc, baron de Crevecœur, premier pair de Cambresis, chastelain de Cambrai, gouverneur et lieutenant général pour le roy en Brouaiges et Isles de Xainctonge et lieutenant général pour sa majesté au commandement de Bretagne Au seneschal de Jugon ou son lieutenant salut Sur la remonstrance qui nous a esté faicte au conseil par le sieur de Perronnay tuteur de nostre cousin monsieur le baron de la hunaudaye assisté des seigneurs et gentilzhommes parens de nostredit cousin estans près de nous. Que cy devant monsieur le duc de Montpensier lieutenant général pour sa Majesté en ses pays et armées de Bretagne pour éviter a la totale et certaine ruyné dudit sieur de la hunaudaye mineur tant en considération des notables services faictz a sa dite majesté par le defunt et seigneur baron de la hunaudaye son pere vivant lieutenant général pour sadite Majesté au gouvernement de ce pays auroit revocqué du chasteau de la hunaudaye un grand nombre de gens de guerre qui y estoient et permys icelluy chasteau faire seurement conserver au profit et utilité de nostre dit cousin par ung gentilhomme agréable ausdit sieur, parens, avecq vingt cinq harquebuziers apres sans faire aucun acte d'hostilité et de guerre affin de donner moyen audit sieur tuteur obtenir surretez pour lesdit chasteau et main levée des biens de nostredit cousin vers monsieur le duc de Mercœur et auroit mondité sieur le duc de Montpensier par ses lettres de comission a vous adressées du dixseptiesme novembre dernier ordonné selon l'estat par luy expedyé le mesme jour leur payement et entretenement estre levé sur les paroisses de la baronny de la hunaudaye dépendances et annexes dicelle par ce quelles seroient deschargées au prorata des contributions pour ledit entretenement dautres taxes et levées extraordinaires ce qui auroit tousjours esté dudpuis entretenu et seroit le sieur des Foussez demeuré au commandement de ladite place laquelle il a tres bien conservée. Nous requérons lesdits sieurs tuteur et parens de nostredit cousin de voulloir continuer conserver et entretenir pour ladvenir ce qui a esté ainsi ordonné estably par mondité sieur le duc de Montpensier pour ladite seureté et conservacion dudit chasteau de la hunaudaye. A ces causes par ladvis dudit conseil apres avoir leu en icelluy les depeschés sur ce faictes et désirans pour les mesmes considérations y dessus favoriser nostredit cousin nous en confirmons en tant que nous est et besoing seroit ladite comission de mondité sieur le duc de Montpensier et tout ce qui par luy a esté fait en conséquence et faveur de la seureté et conservacion dudit chasteau au profit et utilité dicelluy sieur baron de la hunaudaye dont coppyes deument collacionnées ensemble du rolle des gentilzhommes de la retenue dudit chasteau sont cy attachés soubz le contrescel du cachet de noz armes.

Nous mandons et ordonnons que vous ayez a continuer pour ladvenir jusques a recevoir de nous autre mandement a imposer departir lesdites levées sur lesdites paroisses de ladite baronny de la hunaudaye et envers dicelle le plus justement et esgallement et a moins de foulle quil vous sera possible les dépenses ordonner pour le payement et entretenement desdits hommes suivant lestat et ainsi quest

amplement contenu sur ladite commission pour l'entretènement et observation de laquelle pour ledit temps advenir co... selon la forme et teneur vous avons donné et donnons d'abondant plain pouvoir en vertu de nostre commission et mandement espres et spécial mandons onc a tous capitaines chefs et conducteurs de gens de guerre, juges, commissaires, officiers et autres subjectz du roy quil apartiendra garder estat chacun en droit son a leffect et enliere observacion tant de ladite commission pour ladite descharge desdites paroisses et dicelle des gentilzhommes que lettres de sauvegarde et autres y attachées sans y contrevenir directement ou indirectement sur les peynes portées par icelles.

Fait à Rennes le vingt neufiesme jour de juillet mil cinq centz quatre vingtz treize despinay int. et que la nécessité durant les troubles le requerra. »

Le maréchal d'Aumont exerçant son commandement en Bretagne, ratifia et confirma, le 6 novembre 1593, les actes de ses prédécesseurs concernant la Hunaudaye.

La pièce ci-dessous, comportant des lacunes, indique une répartition, sur des paroisses relevant de la cour de Jugon, des charges mensuelles pour l'entretien de la garnison de la Hunaudaye.

« Departement pour la garnyson de la hunaudaye fait par les officiers de la court royale de Jugon en vertu des commissions de Monseigneur le duc de Montpensier, de Monseigneur le maréchal d'Aumont et de Monseigneur de Saint Luc.

Jan Maupetie sieur des Bignons conseiller du roy et son seneschal a Jugon savoir faisons que ce jour quatresme jour de l'année mil cinq centz quatre vingt quatorze seroit venu en nostre chambre noble homme François Desnos sieur des Fossez capitaine commandant au chasteau de la hunaudaye lequel nous auroit remonstré avoir obtenuz commission de monseigneur de Saint Luc, baron de Crevecœur, premier pair de Cambresis, chastelain gouverneur et lieutenant général pour le roy en son pais de Bretagne, monseigneur, et suyvnt la commission octroyée par monseigneur de Montpensier audict sieur des Fossey touchant le departement des denyers octroies et dus sur les parouesses sy empres portant nostre commission et atribusion de jurisdiction datté du vingt et neufiesme juillet mil cinq centz quatre vingt traize signé despinay.

lesquelles commysions tant de mondité seigneur de Montpensier que Saint Luc, auroinct esté confirmée par monseigneur le mareschal d'Aumont, conte de Chasteauroux, gouverneur pour le roy en Dauphiné et lieutenant général pour sa Magesté en ses pais et dusché de Bretagne datté du siziesme novembre audict an signé Daumont.

Lesdictes commissions ensemble attachées... que ayons suyvnt lesdites commissions avons procédé au departement des donyers luy octroies levés sur les parouesses sy empres jointes de la jurisdiction de la hunaudaye et onvrons dicelle la somme de sept vingt et dix huit escuz un tiers a quoy se monte la solde de vingt cinq

soldatz arquebuziers a pied avec un cappitaine pour la conservacion de ladicte place de la hunaudaye pour lesdicts denyers estre paieez octroiez delivrez es mains des commys pour cest estafiet pour estre delivrez entre les maigns dudict cappitaine suyvant lesdites commysions a quoy nous seroyct acordé .....

Pledelyac taxe par moys .....	?
Plenée .....	?
Corseul .....	
Quéver .....	vign[é] escuz
Bourseul .....	six escuz
Plélan .....	dix sept escuz
Sainct Méloir .....	vingt escuz
Sainct Maudé .....	six escuz
Plorec .....	six escuz
Héanbihen .....	quinze escuz
Pléhérel .....	ouict escuz
Pluduno .....	traize escuz
Ruca .....	quinze escuz
	dix escuz

Le 18 avril 1595, du camp de Crevin (11), puis le 24 novembre 1595, du camp de Billier, le duc de Mercœur renouvelle les garanties accordées à la Hunaudaye. Ces sauvegardes étant sensiblement dans les mêmes termes que celle du 22 novembre 1592, nous n'avons pas jugé utile de les reproduire, non plus que les états des gentilshommes réfugiés à la Hunaudaye, très peu différents du précédent.

Le maréchal d'Aumont, blessé au siège du château de Comper, mourut à Rennes le 19 août 1595. Le commandement des troupes du roi, en Bretagne, revint alors à François d'Épinay qui l'avait déjà exercé naguère par intérim.

Celui-ci renouvelle la sauvegarde qu'il avait donnée à Rennes le 29 juillet 1593 et ratifiée le 6 novembre suivant par le maréchal d'Aumont.

A d'Épinay Saint-Luc, le maréchal de Brissac succéda au commandement des forces royales, à la date du 2 juillet 1596. Arrivé à Rennes le 25 octobre il s'emploiera activement à terminer la guerre.

En 1597 la Hunaudaye reste une place neutralisée, mais il semble à la lecture de la pièce suivante faisant état de ravitaillement fourni à l'armée du roi que cette neutralité n'est plus impartiale.

Le parti de Mercœur s'affaiblissait rapidement. On pouvait

(11) Peut-être le château du Crevy près la chapelle-sous-Ploermel ou Creden non loin de Pontivy.

dès lors envisager sa perte et pencher sans grand danger vers le plus fort.

Cette lettre, adressée « A Monsieur des Fossez comandant pour le service du roy a la Hunaudaye », est de la propre main du comte de Brissac.

« Monsieur des Fossez je vous remercie bien fort des grains que vous nous avez envoyez pour l'armée vous priant donner ordre avecq les officiers de la hunaudaye que le reste nous soit amené et faites bailler un certificat de vous et des officiers a ceux qui conduiront ce reste en ce lieu afin que quelques soldats indiscrets n'y mettent la main et facent du ravage.

Je suis votre tres.....

Je vous supplie de faire tenir la lettre que j'escris a M. de Goullon à la Latte et que ce soit ceste nuit sans faillir, assuré amy.

Au camp de Jugon ce ... may 1597

Brissac. »

Le maréchal de Brissac, satisfait du zèle du capitaine de la Hunaudaye, lui accorda une généreuse compensation pour la fourniture de ravitaillement aux troupes faisant étape à Jugon.

« Remplacement de la fourniture faite par Monsieur des Fossez a l'armée marchant sur le Guildot

Le comte de Brissac, mareschal de France et lieutenant général pour le roy en Bretagne.

Comme pour l'urgente nécessité des vivres que se trouvoit estre l'armée du roy lors quelle arriva en ce bourg de Jugon nous eussions par noz lettres clauses prié le sieur des Fossez commandant a la hunaudaye de accommoder l'armée de la quantité de vingt boisseaux de bled pour iceux faire convertir en farine et de main en main qu'on pust recouvrer de ce qui seroit imposé sur les paroisses et jurisdiction de Jugon, ce qu'il auroit accomply avec telle promptitude que sans ce secours, l'armée eust enduré quelque nécessité. Mesmes a cause que la plupart desdites paroisses taxées auroient esté si lentes ou si peu affectionnées que aucune d'entre elles n'auroient pas fourny a la moitié pres de ce quelles estoient taxées et les autres rien du tout et par ce quil ne seroit raisonnable que la promptitude et l'obaisance qua apportée au service du roy leudit sieur des Fossez et du sien propre devrayt faire remplacement nous luy avons promis que par les mains des seneschal et officiers dudict Jugon et par les départements quilz feroit sur les paroisses de la jurisdiction dicelluy de lever et reprendre sur eulx la susdite quantité de cinquante boisseaux de bled ainsi par luy fournye pour luy servir de remplacement et de récompense de ladite servitude ainsi par luy faite et avancée comme dict est donnant aux fins pouvoir et autorité aus seneschal royal et officiers de proceder a l'exécution des présentes par les voyes et contraintes..... et acoustumées. Faict au camp a Jugon ce XVII may mil Vc IIII xx XVII

Brissac. »

Enfin la dernière pièce de la liasse, que nous avons exploitée, est relative à la solde des arquebusiers de garde à la Hunaudaye. Ces dispositions sont valables désormais pour la durée de la guerre. On ne trouve plus d'état de gentilshommes résidant au château, adressé au duc de Mercœur. Ils ont dû rejoindre leurs terres sur lesquelles s'exerce maintenant l'autorité du Roi.

« Charles de Cossé, conte de Brissac, mareschal de France et lieutenant général pour le roy en ses pays et armée de Bretagne. Ayant esté mys en delibération au conseil estably pres de nous pour le servise de sa Magesté le contenu en la commission de monsieur le duc de Montpensier sur la seureté et conservation du chasteau de la hunaudaye a l'utilité de nostre cousin monsieur le baron de la hunaudaye et mineur dans auquel il appartient ensemble et tout ce qui est porté par confirmation dicellui faictes par monsieur le mareschal d'Aumont, de monsieur de Saint-Luc y devants lieutenants généraux pour sa dite magesté en ses pays et armée susdictz et aultres pieztes y attachées soubz nostre contrescel et afin et favorablement et dignement faictes ledit sieur de la hunaudaye nostre cousin tant pour la mémoire de feu monsieur de la hunaudaye son pere vivant lieutenant général pour sa dite magesté au gouvernement de cedict pays pour le bien des subiects du roy et du publicq pour la prospérité des affaires dudict sieur baron nostre cousin que pour plusieurs autres bonnes et louables considérations a ce nous mouvans. Nous et ladvis dudict conseil avons par ces présentes confirmé et confirmons de nouveau en tant qe besoing est ou seroit le contenu aux susdittes lettres attendant l'intention plus ample de sa dite magesté si besoing est et ce pendant vouldons et consentons en vertu de nostre pouvoir que les soldas et apoinctemens de vingt cinq arquebusiers a pied francoys et ung gentilhomme pour leur commander lesquelz ont esté cy devant ordonnez pour la conservacion sudicte dudict chasteau de la hunaudaye leur soyent payez et continuez sur les subiectz dudict sieur baron de la hunaudaye en sa dite baronnye tant que la guerre durera et jusqua ce que sa Magesté en ait autrement ordonné et sur la priere que les tuteurs et parens de nostre cousin nous ont faicte de vouldoir continuer en ladite place le sieur des Fossees qui la jusqua ceste heure tres bien conservée nous vouldons qui y soit maintenu et continué comme devant. Mandons au seneschal et aultres officiers de sa dite Magesté a Jugon efectuer et point en point ce qui leur a esté enjoinct pour ce regard sans connivance ny aucune difficulté et a tous quil apartiendra y obéir et entendre sans aultre plus expres mandement de nous que les présentes a quoy nous entendons quil ne soit aulcunement disfé.

Faict au camp de Moncontour le vingt cinquieme jour de may mil cinq cent quatre vingt dix sept.

Ch. Brissac. »

\*\*\*

Les affaires du duc de Mercœur se délabraient de plus en plus. En février de l'année suivante la prise de Dinan lui donne-

ra le coup de grâce. La désastreuse guerre civile aura pris fin, laissant la Bretagne ruinée.

Le château de la Hunaudaye, défendu par ses fortifications, protégé par une petite garnison, couvert par les sauvegardes des antagonistes, fut un ilot de tranquillité et un abri pendant la plus grande partie de cette période dangereuse. Une autre guerre intestine provoquera sa ruine deux siècles plus tard.

L'enfant dont l'âge avait permis la mise hors conflit de la Hunaudaye, René Tournemine, sera un assez médiocre personnage. Marié à une Beaumanoir, le ménage fut un enfer (12). Il mourra en 1609 des suites d'une blessure reçue en duel.

Comme il ne laissait pas d'enfants, la baronnie revint à Jeanne-Hélène de la Motte-Vauclerc, fille de Catherine Tournemine.

\*\*\*

A ces documents relatifs à la Hunaudaye en cette fin troublée du xvi<sup>e</sup> siècle, nous joindrons la lettre suivante qui, par son caractère privé nous prouve que le capitaine du château entretenait d'amicales relations avec l'un des principaux lieutenants de l'armée royale.

Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, colonel général de l'Armée, se distingua en nombre de circonstances dans la lutte contre Mercœur et ses alliés espagnols, notamment à la prise du fort de Crozon en 1594. Présent à la reddition de Dinan en février 1598, il sera nommé gouverneur de la ville.

Il avait épousé, en 1588, Françoise de Montmorency dont il devint veuf en février 1599.

Un obituaire du couvent des Cordeliers de Dinan relate : « *Obiit nobilissima domina Francesca de Montmorency uxor clarissimi viri domini Sebastiani de Rosmadec baronis de Molac equitis regii peditum in Britannia praefectus generalis, urbis Dinanensis gubernatoris 1599, ejus cor jacet in choro coram majori altari.* »

Le cœur de Françoise de Montmorency, retrouvé lors de la construction de la chapelle du collège des Cordeliers, a été ré-inhumé devant l'autel.

Sébastien de Rosmadec se remaria en 1600 à Jeanne de la

(12) Hélène de Beaumanoir avait épousé René Tournemine par contrat du 8 janvier 1599. Elle se remaria à Charles de Cossé comte de Brissac marquis d'Avigné et mourut en 1636 sans laisser d'enfants.



Motte-Vauclerc qui, étant fille de Catherine Tournemine (13), permettra de ce chef à son fils Tanneguy de Rosmadec de devenir baron de la Hunaudaye.

Lisons maintenant la lettre de Françoise de Montmorency.

« Mons<sup>r</sup> Jée vous remersy humblement de la pene quavez pryse demander l'avys de la santé de mons<sup>r</sup> le baron Mollac mon mary. Je vous dyray que la grasse a dyeu il se porte byen veu la grandeur de sa playe. Sa blessure est dun coup d'espée quy entre par lespaule et sort sur le tetin droyt. Les chirurgiens nous en leusse tres bonne espérance. Il se recommande a vos bonnes graces et que dyeu vous conservera encore un bon amy pour vous servyr aussy quy ne voyra point pry cette foys avyset pour mon particuillier ou je vous pourray rendre service que je me sens fort oblygée de vos bonnes eshortatyons et seray pour touiours votre oboyssante et servyable

de Montmorency.

A Guingant ce 28 fevryer 1595. »

Les chroniqueurs du temps n'ont pas fait mention de cette blessure du baron de Mollac.

(13) Catherine Tournemine était sœur de René Tournemine mort à Rennes en 1592 (cf. ci-dessus).

M.-E. MONIER.

# Les Orgues du Département des Côtes-du-Nord

(ESQUISSE HISTORIQUE)

PREMIERE PARTIE (1415-1837)

On divise communément l'histoire de l'orgue en cinq grandes périodes : le Moyen-Age, le xvi<sup>e</sup> siècle, les xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, le xix<sup>e</sup> et enfin le xx<sup>e</sup>, correspondant approximativement à ce que l'on appelle l'orgue gothique, l'orgue Renaissance, l'orgue classique, l'orgue romantique et l'orgue néo-classique. Cette division par siècles est commode, bien qu'elle ne soit pas tout à fait exacte. C'est ainsi que l'un des meilleurs historiens de cet instrument, M. Norbert Dufourcq (1) fait commencer à 1580 environ la période de l'orgue classique. D'autre part le règne de l'orgue romantique ne commence guère avant 1840, après la période creuse qui suivit la Révolution ; et sa conception persiste chez les facteurs d'orgue jusqu'en 1925 ou 1930. Nous diviserons donc la présente étude en tenant compte de ces rectifications à apporter à la division par siècles.

## I

### L'ORGUE GOTHIQUE DU MOYEN-AGE

Les orgues les plus anciens dont l'existence est attestée en Bretagne sont ceux de Lamballe (1415), de Rennes (1417), de Quimper (deuxième quart du xv<sup>e</sup> siècle) et de Saint-Sulpice de Fougères (1443). C'est de Rennes que partaient les facteurs qui, à cette époque, allaient construire ces instruments en Bretagne (2).

(1) DUFOURCQ, *Esquisse d'une Histoire de l'Orgue en France du xiii<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle*.

(2) DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 46.

Leurs dimensions étaient beaucoup plus restreintes qu'aujourd'hui. Ils n'avaient d'ordinaire qu'un seul clavier, dont l'étendue ne dépassait guère 38 à 41 touches ; le pédalier faisait ordinairement défaut : le premier dont l'existence soit attestée en France est celui de la cathédrale de Troyes (1432). Un second clavier n'apparaît qu'en 1386 à la cathédrale de Rouen (3). Ces instruments, dont certains étaient portatifs, pouvaient être placés soit dans le chœur, soit sur un jubé ou une tribune dont l'emplacement était variable. Le gracieux jubé de Notre-Dame de Lamballe (du milieu du xv<sup>e</sup> siècle) et sa tribune flamboyante étaient certainement destinés à supporter l'orgue. (Le buffet est plus récent, étant du xvii<sup>e</sup> siècle.) Une colonne en bois « façonné d'écaille » était destinée à supporter une tourelle aujourd'hui détruite dans laquelle avaient été placées les trompes de l'orgue (les plus gros tuyaux), contre le pilier de l'église (4).

Nous savons également, par les comptes de la cathédrale de Tréguier, qu'il existait un orgue dans ce sanctuaire, car il fut réparé en 1462 par Stéphan Yvon, charpentier, ce qui laisse supposer que les travaux portaient sur le buffet. Nous savons également que l'organiste de la cathédrale de Tréguier était en 1470 un nommé Le Gal Henry, et en 1483 Jégou Jean (5).

Mais sur la composition de ces orgues de Lamballe et de Tréguier, nous ne possédons aucun renseignement. Les instruments de ce temps avaient d'ordinaire une montre de 8 pieds (6), parfois une montre de 16 pieds donnant l'octave grave de la note jouée, un prestant de 4 pieds sonnait l'octave aiguë, une doublette de 2 pieds sonnait la double octave aiguë, et une fourniture et une cymbale, jeux de mutations (7) donnant à la fois des octaves et des quintes aiguës de la note jouée. On rencontrait aussi des jeux d'anches : la trompette ou saquebute, et la voix humaine, dérivée de l'ancienne régale ou petit orgue portatif à un seul jeu formé d'anches battantes, avec des tuyaux ou même sans tuyaux comme nos harmoniums actuels.

(3) DEFOURCO, op. cit., Tableaux annexes.

(4) DEFOURCO, op. cit., p. 151.

(5) René COUFFON, *Répertoire des Eglises et Chapelles des Côtes-du-Nord*, pp. 707, 726, 832.

(6) Il est d'usage d'indiquer en pieds pour chaque jeu la hauteur du tuyau donnant le son correspondant à l'ut 1 du clavier. Les jeux de 8 pieds font entendre la note jouée ; ceux de 16 pieds son octave grave ; ceux de 4 pieds son octave aiguë ; ceux de 2 pieds sa double octave.

(7) Pour la distinction des jeux de fonds, d'anches et de mutations, consulter un dictionnaire de musique.

## II

## L'ORGUE RENAISSANCE

Ici, nous avons pour les Côtes-du-Nord des renseignements concernant les orgues des deux cathédrales de Tréguier et de Saint-Brieuc.

## A

## L'ORGUE DE TRÉGUIER

Les comptes de la cathédrale nous donnent quelques noms de facteurs et d'organistes et quelques dates.

En 1505, Gérard Dru, menuisier et sculpteur, construisait un buffet d'orgue pour cette cathédrale. L'année suivante, Guillaume Guérin et Denis Le Roy construisaient de nouvelles orgues, qui furent corrigées en 1512 par Ebrard, maître organiste, et réparées en 1527 par Hervé Guillemain, facteur d'orgues. En 1561 un nommé Grandpierre s'occupait du buffet. Un nouvel orgue fut construit en 1581 par Jean Du Chesne et réparé en 1599 par Johannès Gautier, facteur d'orgues anglais (8).

Comme noms d'organistes, nous voyons, en plus de celui d'Ebrard cité ci-dessus, celui de Jean Guillaume, décédé en 1581 dont les obsèques furent célébrées aux frais du chapitre, et celui de Jacques Le Picart qui lui succéda le 12 janvier 1582 (9).

Sur la composition de ces instruments nous n'avons aucun renseignement précis. Il semble cependant certain qu'ils n'avaient qu'un seul clavier et pas de pédalier, puisque, lors de la construction d'un nouvel orgue en 1620, le devis prévoyait la construction d'un clavier et d'un pédalier en sus du clavier existant. Au xv<sup>e</sup> siècle, l'étendue de l'instrument s'était accrue ; certains claviers avaient jusqu'à 45 touches (Rouen, 1580). De nouveaux jeux avaient vu le jour : flûtes de 16, 8, 4, et 2 pieds ; bourdon de 8, dit « jeu sourt », nasard, larigot, flageolet, cornet (10), bombarde de 16, clairon, hautbois, cromorne, musette, etc. et aussi le tremblant, mécanisme destiné à faire chevroter la voix humaine.

(8) René COUFFON, op. cit. p. 694, 696, 725, 726, 832.

(9) R. COUFFON, op. cit. p. 725, 832.

(10) Le nasard donne la 12<sup>e</sup> (une octave plus une quinte) de la note jouée ; le larigot donne l'octave aiguë du nasard ; le cornet fait parler

## B

## L'ORGUE DE SAINT-BRIEUC

Ici nous manquons de documents d'archives mais nous possédons en quelque sorte un témoignage vivant : le magnifique buffet d'orgues de notre cathédrale.

D'après un rapport de M. Lorin, architecte diocésain, daté du 10 février 1839, le buffet portait la date de 1540 sculptée en relief sur l'un des pilastres à droite du chœur et une inscription, détruite par la négligence d'un ouvrier était ainsi conçue : « apporté d'Angleterre en 1540 ».

Et une tradition orale ajoute qu'il s'agirait d'un orgue provenant de l'Abbaye de Westminster. Que faut-il penser de cette attribution ?

Dans notre communication faite à la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord en 1938 sur l'histoire du Grand Orgue de la cathédrale de Saint-Brieuc, (Tome LXX, 1938, paru en 1939), nous indiquions l'avis du Reverend Jocelyn Perkins, éminent historien de l'Abbaye de Westminster, que notre regretté confrère, le Chanoine anglican Gilbert Doble, du diocèse de Truro (Cornwall), bien connu par ses travaux sur les Saints de Bretagne, avait bien voulu solliciter de notre part.

Le Reverend Perkins estimait qu'il n'y avait rien d'in vraisemblable à ce que l'un des orgues de cette abbaye ait suivi le chemin de nombreux ornements d'église qui furent vendus sur le continent lors de la suppression des monastères par Henri VIII (l'inventaire des biens de l'Abbaye de Westminster ayant eu lieu justement en 1540) ; mais il ajoutait que la vente de l'orgue en question n'était mentionnée nulle part, qu'au surplus, les offices en musique ne subirent qu'une brève interruption dans cette abbaye au moment de la Réforme, et qu'enfin le style du buffet lui paraissait nettement postérieur à celui des boiseries anglaises de la première partie du XVI<sup>e</sup> siècle ; les dimensions de ce buffet lui paraissaient également trop grandes, eu égard à celles de l'orgue, lequel devait être assez petit (« a small affair » (11)). M. Norbert Dufourcq estime également douteuses la date et l'attribution traditionnelles de ce buffet. Cependant M. René

à la fois la note fondamentale, son octave, sa 12<sup>e</sup>, sa double octave et sa 17<sup>e</sup> (deux octaves plus une tierce), c'est-à-dire les cinq premiers sons de la série des sons harmoniques naturels.

(11) On verra dans notre communication précitée à la Société d'Emulation (LXX, 1938) le texte complet de la lettre du Révérend Perkins.

Couffon, particulièrement compétent en la matière, estime qu'il est certainement du temps de François I<sup>er</sup>.

Notons qu'il ne nous est pas parvenu tout à fait dans son état primitif. Les deux panneaux voisins des claviers ont été mutilés pour permettre d'installer ceux-ci ; (les claviers étaient peut-être primitivement placés derrière le buffet et non devant comme aujourd'hui). Enfin, en 1848, il a dû être entièrement restauré, certaines de ses parties tombant en poussière. Ce travail fut confié au dessinateur Liénard et au sculpteur breton Jean Étienne, de Trévé. Et le dessous de la tribune fut alors reconstruit dans le style assez lourd de l'époque Louis-Philippe. Il est en outre à déplorer que cette tribune et une sorte de cloison qui la surmonte et qui est, croyons-nous, assez récente, masquent au public en grande partie la vue de ce buffet, qu'on ne peut bien contempler qu'en montant dans la tribune.

Quoi qu'il en soit, ce buffet Renaissance est une magnifique œuvre d'art. Voici comment M. Norbert Dufourcq s'exprime à son sujet : « Une très belle frise courant dans toute la largeur du buffet divise deux séries de panneaux. Les panneaux inférieurs ornés de circonférences ou de losanges moulurés sont séparés par des pilastres sur lesquels, en guise de cannelures, le sculpteur a taillé cinq tuyaux d'orgue. Les panneaux supérieurs sont traités avec le plus grand luxe. Un vase à fleurs peut se voir au milieu de chacun d'eux, d'où sortent des entrelacs garnis de feuilles d'acanthé et terminés par des masques. Au sommet de quatre de ces panneaux ont été sculptés en plein relief des bustes d'homme ou de femme inscrits dans un médaillon. Rien d'expressif comme ces portraits qu'il faudra rapprocher des « grandes dames » de Saint-Vivien de Rouen. Des chérubins, des têtes de mort, des chevaux, des masques, des médaillons et des dragons décorent les pilastres qui séparent chacun de ces panneaux (12). »

Nous nous en voudrions d'ajouter quoi que ce fût à cette excellente description du grand spécialiste de l'histoire de l'orgue en France.

## C

## L'ORGUE DE MONCANTOUR

Pour en terminer avec l'orgue Renaissance, signalons que l'église de Moncantour aux si belles verrières Renaissance, pos-

(12) Dufourcq, op. cit., p. 208 et Plaque XXXVIII, 2.

sédait déjà des orgues en 1580 (13). Il a pu en exister à cette époque dans bien d'autres églises de l'actuel département des Côtes-du-Nord.

## III

L'ORGUE CLASSIQUE  
(XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles)

Les documents d'Archives étant particulièrement abondants en ce qui concerne les orgues de la cathédrale de Tréguier à cette époque, nous leur consacrerons la première section du présent chapitre.

## A

## L'ORGUE DE LA CATHÉDRALE DE TRÉGUIER

Nous avons vu qu'en 1599 les orgues de la cathédrale de Tréguier avaient été refaites par le facteur anglais Johannès Gautier. Dès 1602 Pierre Argillier, facteur d'orgue, et son frère les réparaient. En 1619 Pierre Le Bellec, menuisier à Tréguier, réparait les « petites orgues » du jubé de Tréguier, anciennes petites orgues de Saint-Fiacre. Notons qu'au XVII<sup>e</sup> siècle on entendait, par l'expression « petites orgues », soit des orgues de chœur plus petites que le grand orgue, soit simplement le positif, partie du grand orgue placée dans un buffet séparé en avant de la tribune et correspondant au second clavier ; ici il devait s'agir d'un instrument distinct du grand orgue et placé dans une autre partie de l'église.

Mais en 1629 un marché très important dont le texte complet est conservé aux Archives départementales des Côtes-du-Nord, était passé par le chapitre de Tréguier pour la réfection et l'agrandissement de l'orgue. On s'était d'abord adressé à un certain Didier Duhaut, qui avait demeuré à Saumur, puis à Saint-Vénérand, et avait travaillé en 1621 aux orgues de N.-D. d'Avénières, près de Laval et, la même année, à celles de Saint-Maurice d'Angers. Il ne put sans doute pas tenir les engagements pris par lui et l'on dut s'adresser à un autre technicien, Henry Vaignon, lequel est qualifié dans l'acte « maistre Henry Vaignon, facteur d'orgues, demeurant en la ville de Rouen, pais (sic) de

(13) Voir la notice « *Moncontour, Son église* », travail revu et corrigé par M. René Couvrons.

Normandie (sic), estant présent en cette ville de Lantréguier ». A cette époque, les facteurs d'orgues normands jouissaient d'un renom mérité et on faisait volontiers appel à eux en Bretagne. Henry Vaignon avait réparé en 1627 l'orgue de Notre-Dame d'Eu et celui de Saint-Jean de Rouen ; en 1635 il construisit l'orgue de Notre-Dame de Coateolvérou, de Tréguier ; de 1650 à 1654 celui de la cathédrale de Dol ; en 1653 il travaillait à celui de Saint-Sauveur de Rennes (14). Le marché passé à Tréguier avec Vaignon l'était par l'évêque-comte de cette ville, et par trois membres du chapitre, Yves de Esbie, chantre, Pierre Calloet, archidiaire, et Yves de Espallion. Le prix était de 2.400 livres, dont l'évêque acceptait de payer 400 en fin de travaux, en sus des 400 qu'il avait déjà versés au malheureux Duhaut, contre lequel les rédacteurs du contrat déversaient leur bile, rappelant le marché « fait par lesdicts seigneurs du chappitre avec le dict Duhaut, qu'il n'avoit pour son insuffisance et incapacité peu exécutter ». Les 2.000 livres restant devaient être versées par le chapitre ; le paiement devait s'effectuer de la façon suivante : 600 livres comptant, 200 livres au début du placement du positif, 400 livres lors de son achèvement, 400 livres lorsque la moitié du « grand corps » (du grand orgue, par opposition au positif) serait faite, 400 livres lors de la pose des jeux et 400 livres à l'achèvement du travail. (C'étaient sans doute les 400 livres offertes par l'évêque.)

Le marché indique, ce qui est fort précieux pour nous, la liste des jeux :

— au Grand Orgue, une montre de 12 pieds, avec « ravallement » (parfois les jeux graves ne descendant qu'au fa et non à l'ut grave et leur plus long tuyau n'ayant que 12 pieds, le ravallement consistait à compléter la série des tuyaux jusqu'à l'ut de 16 pieds), une montre de 8 pieds, un prestant de quatre pieds, une doublette de 2 pieds, un bourdon de 4 pieds bouché sonnant le 8, (les jeux dits bouchés parce que leurs tuyaux sont fermés à l'une de leurs extrémités, sonnent une octave plus bas que les tuyaux ouverts de même longueur) ; une fourniture de quatre rangs, une cymbale de 3 rangs (jeux de mutations faisant entendre plusieurs notes à la fois), les jeux ci-dessus formant le plein-jeu d'après le marché ; puis un cornet de 5 tuyaux commençant au milieu du clavier, une flûte de 4, une quinte de flûte servant de nasard, (jeu donnant la douzième de la note jouée),

(14) Dufourcq, op. cit., p. 134, note 2.

un larigot (sonnant à l'octave aigüe du nasard), une trompette de 8 pieds ;

— au Positif : une montre de 6 pieds avec ravalement de 8, un prestant, une doublette, un bourdon de 4 pieds sonnant le 8, une fourniture de 3 tuyaux, une cymbale de 2 tuyaux, lesdits jeux formant le plein-jeu, puis une flûte allemande de 4 pieds, une quinte de flûte pour servir de nasard, un larigot, un cromorne de 4 pieds sonnant le 8, une voix humaine sonnant le 8 pieds ;

— Au Pédalier : un jeu de flûte de 8 pieds et un jeu d'anches sonnant le 8 pieds (probablement une trompette).

Les tuyaux devaient être les uns d'étain, les autres de plomb ; les anches devaient être en cuivre.

L'étendue des claviers n'est pas indiquée ; elle était normalement à cette époque de 48 notes soit de 4 octaves. Celle du pédalier est précisée : 24 notes.

Le devis est daté du « vendredi dix neuvième jour d'Octobre mil six cents vingt et neuf, environ les neuf heures du matin » (15).

Voilà enfin que nous possédons la composition précise d'un orgue de Tréguier ! Le travail entrepris par Vaignon était terminé en 1632 (quittance du 21 mai 1632 figurant aux Archives). En 1644 Vaignon réparait le même orgue pour 200 livres. Deux ans auparavant nous voyons l'intervention au moins inattendue d'un apothicaire, ...oui, d'un apothicaire le S<sup>r</sup> N. Fresné qui fournit à la cathédrale de Tréguier du poison « pour faire mourir les rats qui incommodent l'ogre (sic) ».

Mais après 1660 nous voyons paraître un facteur d'orgues appartenant à une famille restée célèbre en Bretagne, surtout dans le Finistère, nous voulons parler du facteur anglais Thomas Dallam, qui signait le 21 avril 1663 la quittance suivante :

« Je qui subsigne connois avoir resçu de Monsieur le Théologal de Tréguer la somme de trente et cinq livres cinq sous pour la réparation des soufflets et d'accorder quelleque jeux de l'orgue de la chatedralle en temoin de quoy je sinne ceste le 21<sup>r</sup> avril 1663

Thomas Dallam. » (16)

Ne nous effarons pas de cette orthographe : celle des Fran-

(15) Le texte intégral de ce marché que nous avons compulsé aux Archives Départementales, des Côtes-du-Nord, est reproduit in extenso dans Deroucq : « Documents inédits relatifs à l'orgue française » pp. 133 et 134.

(16) Archives départementales des Côtes-du-Nord.

çais de l'époque était déjà bien fantaisiste ; et Dallam était par surcroît un étranger.

En 1668-1670 il devait refaire les orgues de Tréguier (17). Quel était donc ce Thomas Dallam ? Son père, Robert Dallam, né en 1602, fils d'un facteur d'orgues prénommé Thomas, appartenait à une famille noble ruinée par les persécutions contre les catholiques et qui avait dû exercer un métier pour vivre ; Robert Dallam avait construit ou restauré de nombreuses orgues en Angleterre, entre 1632 et 1640, celles de Yorkminster, du Magdalen College d'Oxford, du Jesus College et du St John's College de Cambridge, celles des cathédrales de Canterbury, de Lichfield et de Gloucester, et aussi celles du Trinity College et du King's College de Cambridge.

Il dut par la suite fuir les persécutions religieuses devenues plus rigoureuses avec l'entrée en scène des puritains de Cromwell, et il se réfugia en France avec sa mère, sa femme et ses six enfants. Le 14 mars 1643, Richard Smith (1566-1655), vicaire apostolique pour l'Angleterre de 1625 à sa mort, qui résidait à Paris, donnait à Robert Dallam une lettre de recommandation en latin, apostillée par Claude Le Calver, prêtre, pénitencier de l'évêque de Cornouailles, qui se trouve aux Archives départementales du Finistère (18). Cette recommandation dut produire son effet, car Robert Dallam restaurait en 1648 les orgues de Brasparts, construisait en 1650 celles de Saint-Houardon, de Landerneau, en 1660 celles des Dominicains de Morlaix, reconstruisait en 1652 l'orgue de St-Jean-du-Doigt et transportait l'ancien orgue de cette église à Plougasnou. En 1660 il était toujours en France ; mais, en 1663, il était de retour en Angleterre, après la mort de Cromwell et la Restauration des Stuarts. Il y construisit encore quelques instruments : à Oxford (New College, Music School), à Londres (Ste Marie Woolnoth). Il mourut le 31 mai 1665 et fut inhumé dans la chapelle du New College d'Oxford.

Deux au moins de ses fils furent facteurs d'orgues : Thomas et Toussaint. Le premier que nous venons de voir travailler à Tréguier construisit ou restaura les orgues de St-Pol-de-Léon (1657 à 1660), Vannes (1657), Locronan (1672), Audierne (1673), Daoulas (1675), Pontcroix (1676, 1689), Ste Melaine de Morlaix

(17) Nous avons relevé dans les comptes de la cathédrale de Tréguier la mention de deux quittances, l'une de 460 livres (7 décembre 1668), l'autre de 150 livres (4 juin 1670).

(18) Archives départementales du Finistère, cote 150, g. 149, lettre reproduite par Deroucq dans Documents... p. 245.

(1682), Pleyben (1688), Rumengol (1699). Nous le verrons tout à l'heure travailler à l'orgue de St-Jean-du-Baly à Lannion. Son frère, Toussaint, associé d'abord avec lui, travailla à son compte à partir de 1689, à Pontrieux (1689 à 1695), Landerneau (1690), La Martyre (1693), St-Jean-du-Doigt (1684 à 1695), Vannes (1694).

Faut-il, à cette occasion, parler d'influence anglaise sur la facture d'orgues en Bretagne au XVII<sup>e</sup> siècle ? M. Dufoucq ne le pense pas. D'après les exemples donnés par lui concernant la composition des orgues construits par Robert Dallam en Angleterre avant son arrivée en France, il semble que la facture anglaise était un peu en retard sur la facture française à la même époque. On peut donc se demander si, au contraire, Robert Dallam n'a pas accru ses connaissances techniques en France ; mais il a su les utiliser de façon géniale.

En 1662, un autre facteur, Guy Grohier ou Groyer, qui avait travaillé en 1646 à l'orgue de Rennes et en 1656 à l'orgue de Vannes, passa (19) suivant acte reçu par M<sup>r</sup> Le Minoux, notaire, un contrat pour la réparation et l'augmentation de l'orgue de Tréguier.

Au cours de ces diverses restaurations, l'orgue s'était accru d'un troisième clavier, le clavier d'écho, et de plusieurs jeux que nous retrouverons dans l'état descriptif de l'orgue de Tréguier en 1743.

Vers le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, cet orgue était en fort mauvais état, et presque injouable. Un certain Jacques Guytot, qui devait plus tard travailler à l'orgue d'Avénières en 1740 (20), fut appelé à réparer l'orgue de Tréguier en 1735. Mais ce fut insuffisant, et l'on songea à s'adresser à l'un des plus célèbres facteurs parisiens d'alors, Henri Lesclap, qui avait travaillé en 1691 à l'orgue de la cathédrale de Chartres, et en 1701 à celui de Narbonne, puis, en 1725 avait construit avec Thierry l'orgue de Notre-Dame de Paris. Il semble que ce soit lui qui ait construit également à Paris, celui des Petits-Pères, et celui de Notre-Dame des Victoires (1739). Il avait épousé Anne Hénocq, fille du facteur Hénocq et de J. Cliquot, de la célèbre famille des Cliquot (21).

Lesclap fit un devis daté du 23 décembre 1743, prévoyant un instrument de quatre claviers : Grand orgue (50 touches) comprenant montre 16, montre 8, bourdon 8, prestant 4, doublette 2, fourniture (5 rangs), cymbale (4 rangs), cornet, nasard,

(19) Dufoucq, Documents, p. 133.

(20) Dufoucq, Esquisse d'une histoire de l'orgue, p. 407.

(21) Dufoucq, Documents, p. 398, note 2.

grosse tierce, quarte de nasard, tierce, trompette, clairon et voix humaine ; Récit (27 touches) comprenant cornet, trompette ; Echo (27 touches) comprenant un cornet ; Positif, comprenant prestant 4, bourdon 8, doublette 2, fourniture 3 rangs, cymbale 3 rangs, tierce, larigot, cromorne ; Pédalier (25 touches) comprenant flûte 8, flûte 4, trompette et clairon.

Le travail était prévu pour le prix de 9.000 livres, payables en trois termes égaux, le premier dans le courant du mois de mars 1744, le second en mars 1745, et le troisième à l'achèvement de l'orgue. En outre l'évêque prenait à sa charge, pendant l'installation de l'orgue, les frais du logement et de la nourriture du facteur et de ses aides ; à défaut, le chapitre paierait un supplément de 500 livres. Le facteur prenait à sa charge la fourniture des matériaux et le transport par mer. L'orgue devait être construit à Paris et transporté par mer (probablement de Rouen à Tréguier). En cas de naufrage ou de perte du vaisseau, le salaire du facteur serait en tout de 7.000 livres, puisqu'il n'aurait pas à venir à Tréguier monter l'orgue (22).

Ce devis n'eut pas l'heur de plaire au procureur du chapitre, le chanoine Philibert Legendre, qui fut attaché à la cathédrale de Tréguier de 1708 à 1769. Le 29 janvier 1744 (et non pas en 1734, comme une lecture inexacte de cette date fort mal écrite a pu le faire croire, ce qui laissait à tort supposer l'existence d'un précédent devis), ledit Legendre écrivait à un correspondant parisien non dénommé pour lui faire part de ses doléances : Le prix demandé par Lesclap lui paraissait excessif, et il estimait qu'il y aurait avantage à faire réparer l'orgue existant au lieu d'en construire un nouveau. Il demandait à son correspondant de consulter là-dessus « M. de Clarambault » (il s'agit vraisemblablement de Louis-Nicolas Clarambault, compositeur et organiste de la maison royale de Saint-Cyr (1676-1749), ou de l'un de ses fils, François Nicolas († 1760), organiste de Saint-Sulpice, ou Evrard Dominique) afin (*sic*) que nous sachions s'il manque quelque chose au devis dudit Sr Lesclap et si le prix qu'il demande est excessif. »

A sa lettre le chanoine Legendre annonçait qu'il joignait deux feuilles d'explications. Ces feuilles existent aux Archives départementales, non datées mais absolument de la même écriture que la lettre du 29 janvier 1744, et il y est bien question du paiement prévu pour le mois de mars prochain (prévu au devis du 23 décembre 1743).

(22) Devis reproduit intégralement dans Dufoucq, Documents..., p. 398, note 2. Et aussi Esquisse d'une Histoire de l'orgue, p. 430.

Dans ces feuilles, le chanoine Legendre développe ses arguments ; il craint : les risques de mer, l'éventualité d'une guerre avec l'Angleterre. Il préférerait que Lesclap travaille sur place à Tréguier où l'on pourrait sans grands risques faire venir les matériaux de Saint-Malo. Il note que Lesclap n'offre que 1.000 livres pour la reprise de l'orgue, et qu'il demande 12.000 livres au lieu de 9.000 au cas où il ferait le buffet. Nos archives possèdent en outre une feuille non datée, écrite d'une écriture plus large que les précédentes, mais qui paraît de la même main, intitulée « Très humbles remontrances » où l'on retrouve presque tous les arguments, ainsi qu'une feuille de la même écriture que lesdites remontrances, qui donne l'état descriptif de l'orgue alors existant, état reproduit d'ailleurs dans le corps du texte des remontrances.

L'orgue de Tréguier en 1743 comprenait donc trois claviers : le grand corps (grand orgue) ayant 20 jeux de 48 tuyaux (parmi lesquels l'état compte les deux du pédalier) : montre de 16 pieds, bourdon, prestant, grosse tierce, nasard, quarte de nasard, petite tierce, fourniture, trompette, voix humaine, huit pieds (montre de 8) (23), cornet (de 26 touches seulement), flûte de 2 pieds, doublette, flageolet, cymbale, clairon, tremblant ; le positif, composé de 11 jeux : bourdon, prestant, fourniture, cromorne, montre de 8 pieds, nasard, tierce, doublette, cymbale, tremblant, et un autre jeu que l'auteur de l'état descriptif croyait être un cornet mais que M. Dufourcq pense avait été plutôt une flûte allemande de 4 pieds (24) ; l'écho comprenant 6 jeux de 25 touches : trompette, prestant, voix humaine, tierce, nasard, bourdon ; le pédalier avait 2 jeux : une flûte de 8 pieds et une trompette.

Par la comparaison de cet état descriptif avec le devis de Vaignon en 1629, on voit que l'orgue de Tréguier s'était enrichi de plusieurs jeux et d'un clavier supplémentaire, et ce probablement au xvii<sup>e</sup> siècle, car l'état vétuste de l'instrument en 1743 rend peu probable que ces améliorations datent du xviii<sup>e</sup> siècle.

Nous n'avons pu savoir si le devis de Lesclap fut ou non accepté en définitive. En tout cas ce document ainsi que l'état

(23) L'état descriptif n'énumère que 19 jeux, mais c'est par suite d'un lapsus calami du rédacteur : au lieu de « composé... de la voix humaine de huit pieds », il faut lire « composé... de la voix humaine, du huit pieds », ce qui fait un jeu de plus, ce huit pieds étant certainement la montre de 8 qui n'est pas mentionnée ailleurs dans cette liste des jeux du grand orgue. D'ailleurs, dans les Remontrances du chanoine Legendre que nous avons examinées, la liste des 20 jeux est donnée de façon exacte.

(24) Dufourcq, Documents... p. 401, note 2.

descriptif nous offrent de très intéressants renseignements sur la conception de l'orgue classique en France dans la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle. On est frappé par l'abondance des jeux de mutations ou mixtures : fournitures, cymbales, nasards, tierces, larigots, quarts de nasards qu'on retrouve à tous les claviers. Les jeux de fonds, nombreux, certes, se ramènent à un petit nombre de familles : montres de 16, 8, 4 (prestant), 2 (doublette), bourdons et flûtes. Les anches se réduisent à la trompette, au clairon, au cromorne et à la voix humaine. On remarquera également le petit nombre de jeux du pédalier qui ne possède même pas de jeu de 16 pieds, à l'inverse des orgues allemandes de cette époque, lesquelles avaient déjà des basses puissantes de 16 pieds. Le hautbois, un moment en honneur au xvi<sup>e</sup> siècle avait été délaissé au xvii<sup>e</sup> siècle, en France, et ne devait y faire sa réapparition que dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup>. Nos orgues ne contiennent pas non plus, parmi les jeux de fonds, les jeux imitant le coup d'archet des instruments à cordes (salicional, connu dès le xvi<sup>e</sup> siècle, gambe attestée en Angleterre dès 1688), ni les jeux dits ondulants tels que l'unda maris qui se trouve dès 1703 à l'orgue de Goerlitz. Pas trace non plus du quintaton, jeu donnant en même temps la fondamentale et la 12<sup>e</sup>, qui était connu dès le xvi<sup>e</sup> siècle. Ce sont ces jeux que les grands facteurs d'orgues romantiques du xix<sup>e</sup> siècle ont, non pas inventés, comme on l'a souvent écrit, mais remis en honneur (25) en France.

En 1751, d'après le chanoine Legendre, un nommé Voltrain « accommoda l'orgue » et le mit en assez piteux état, ayant ôté la voix humaine et coupé le conduit du positif (25 bis).

Nous avons encore un dernier document d'Archives sur l'orgue de Tréguier, un rapport sur son état — son mauvais état — en 1768, rapport signé de Morain, directeur des mines de Coat annos (*sic*), ce rapport indiquant les travaux de restauration nécessaires qui auraient coûté 1.800 livres (26). Nous ne savons si son avis fut suivi.

Les orgues de la cathédrale de Tréguier n'avaient d'ailleurs plus de longues années à se faire entendre : le 4 mai 1794, elles

(25) Cela ne veut pas dire que les facteurs du xix<sup>e</sup> siècle n'ont pas inventé des jeux nouveaux ; on leur doit la flûte harmonique, la voix céleste, la clarinette, le cor anglais, le kélautophone, etc.

(25 bis) Mémoires de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord, 2<sup>e</sup> série, tome II, (1885-1886, page 4).

(26) Archives départementales des Côtes-du-Nord.

furent saccagées, le buffet comme les tuyaux, par les soldats du bataillon d'Elampes, cantonnés à Tréguier (27).

## B

## L'ORGUE DE LA CATHÉDRALE DE SAINT-BRIEUC

Les documents d'Archives sont ici beaucoup plus rares. Voici le peu que nous savons de l'histoire de l'orgue de notre cathédrale aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles :

En 1653 le Sr André Grisot, maître organiste de la cathédrale de Saint-Brieuc, était désigné comme expert dans un procès entre les paroissiens de Lamballe et leur organiste Pierre Tuau ou Tuiau. En 1681, « Messire Jean-Baptiste Jacquet obtenait son congé d'organiste » et était remplacé par « Messire Jean-Baptiste Bellosté, diacre du diocèse de Rennes », aux appointements de 21 livres par mois, à charge pour lui de payer un souffleur (28).

En 1677, un facteur d'orgues, N. Mesnin, réparait l'orgue (29). En 1735 il était déplacé lors de la reconstruction de la nef. On posa des consoles pour le soutenir, ce qui coûta 200 livres (30). Enfin les registres du chapitre mentionnent l'augmentation du salaire de l'organiste, Jean-Marie Beauchemin, en 1780.

C'est assez maigre comme renseignements. Mais ici, comme pour le magnifique buffet Renaissance, nous avons l'avantage de posséder dans le diocèse certaines parties de l'instrument lui-même. En effet, si le culte fut interrompu de mars 1794 à juillet 1799, l'orgue ne fut pas saccagé ; peut-être servit-il à accompagner les chœurs des fêtes civiques. Il avait survécu à la Révolution et nous connaissons le nom de deux de ses organistes de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : un M. Cadiou (31), et son élève Julien Jean Collin (1789-1852), père du compositeur et organiste Charles Collin et de ses cinq frères, tous musiciens distingués, dont nous aurons plus tard l'occasion de reparler. Julien Collin entreprit de réparer lui-même son vieil instrument,

(27) Chanoine POMMERT : *Le Vandalisme révolutionnaire à Tréguier*, Société d'Emulation LXX (1938), p. 245 et suivantes.

(28) COUFFON, op. cit., p. 831, et GESLIN DE BOURGOGNE, *Anciens Evêchés de Bretagne*, Tome I, p. 178.

(29) GESLIN DE BOURGOGNE op. cit., p. 220.

(30) GESLIN DE BOURGOGNE, *Ibidem*.

(31) Ces renseignements nous avaient été fournis par notre regretté confrère SULLIAN COLLIN, d'après ses papiers de famille.

et y réussit au point que Cavallé Coll passant à Saint-Brieuc, à l'occasion de la construction des orgues de Saint-Sauveur de Dinan, fut extrêmement surpris de la perfection du travail et dit : « Je n'aurais pas mieux fait. » Julien Collin ajouta également à son orgue un petit pédalier. Nous n'avons pu savoir à quelle date précise il succéda à Cadiou ; mais dès 1837 il figure comme expert au procès-verbal de réception de l'orgue de Bégard acquis par la cathédrale de Tréguier. En 1845, Julien Collin céda la place à son fils Charles Collin (1827-1911) qui obtint qu'un nouvel orgue fût construit par Cavallé Coll.

Le vieil orgue fut cédé en 1847 à la fabrique de La Roche Derrien, sans son buffet ; un buffet neuf fut construit par un sculpteur dont malheureusement nous ignorons le nom, car il est remarquable par sa finesse et son élégance et ne ressemble en rien aux lourds buffets de cette époque. L'orgue lui-même fut restauré, agrandi et remanié par Cavallé-Coll, et par d'autres, beaucoup plus tard ; aux additions de jeux correspondirent souvent des suppressions de jeux anciens, si bien qu'en 1914, Charles Augustin Collin (1865-1938), fils de Charles Collin, pouvait écrire dans un journal local :

« De tous les jeux de mutation, de ces jeux chers à la facture d'autrefois, larigots, nazards, piccolos, flageolets, fifres, cornets, et musettes, qui, aigus, criards et cocasses, gazouillaient à l'en-vie, il reste aujourd'hui fort peu de choses. »

En 1938, dans notre communication précitée à la Société d'Emulation sur l'orgue de la cathédrale de Saint-Brieuc, nous avons tâché de faire le départ entre les jeux anciens et les jeux ajoutés, en nous basant sur les indications des registres paroissiaux. Mais c'était une tâche bien ardue et dont les résultats sont bien incertains ; il faudrait que les Beaux-Arts veuillent bien s'occuper de ce vénérable instrument et le fassent examiner par un spécialiste de la facture d'orgue qui, seul, pourrait dire de façon à peu près certaine ce qui subsiste de l'orgue d'avant la Révolution. Dans un autre chapitre nous indiquerons sa composition actuelle. Disons seulement ici que sa sonorité un peu voilée, vieillotte et mystérieuse, a un charme prenant auquel des organistes réputés de la capitale ne sont pas restés insensibles.

Ceci nous a entraînés un peu au delà de l'époque de l'orgue classique, mais il paraissait nécessaire de dire dès maintenant ce qu'était devenu l'ancien orgue de la cathédrale de Saint-Brieuc.



## C

## LES ORGUES DES ANCIENNES ABBAYES

1° *Abbaye de Bégard*

Il existait avant la Révolution un orgue à l'Abbaye de Bégard, dont le buffet se trouve actuellement à la cathédrale de Tréguier. En effet, les anciennes orgues du monastère (buffet et tuyaux) furent achetées en 1835 par l'abbé Durand, curé de Tréguier, pour la somme de 3.850 francs. (Une souscription destinée à couvrir ces frais produisit en quatre ans 9.000 francs.)

Le buffet semble remonter à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, d'après M. Norbert Dufourcq qui estime qu'il se rapproche moins des buffets du Finistère que des buffets normands ; l'éminent musicologue se demande si Henry Vaignon, l'auteur de l'orgue de la cathédrale de Tréguier (de 1629 à 1632), n'en aurait pas donné le plan à l'Abbaye de Bégard. Il note les hautes tourelles latérales, les harpies, les masques sèchement traités et la lourdeur du positif avec son entablement en escalier. Malgré ces critiques, il l'a jugé digne d'être reproduit dans son grand ouvrage sur l'orgue en France jusqu'en 1790 (32).

Quant à l'instrument lui-même, sa réparation fut prévue pour un prix de 7.000 francs suivant marché passé avec un Sr Herlaud, de Guerlesquin, en septembre 1835. Le 31 octobre de la même année, le buffet et les vieux tuyaux arrivèrent à Tréguier. Herlaud y travailla pendant le reste de l'année, et durant toute l'année 1836. Le 2 février 1837 les réparations étaient terminées et l'orgue vérifié et reçu par Collin, expert et organiste à Saint-Briec, envoyé à cet effet par l'évêque, et dont nous avons déjà parlé. Nous verrons les remaniements dont il a été l'objet au XX<sup>e</sup> siècle. Mais il est probable qu'il existe encore des jeux anciens ; et là encore une intervention des Beaux-Arts serait très désirable (33).

Nous voilà une fois de plus entraînés au-delà du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais l'histoire ne se laisse pas découper en tranches limitées par les années séculaires, et l'orgue classique poursuit son exis-

(32) Dufourcq, *Esquisse d'une Histoire de l'orgue*, p. 304 et Planche LIV, 1.

(33) Renseignements très obligeamment fournis par M. le Chanoine Bolloc, curé archiprêtre de Tréguier, d'après ses Archives paroissiales.

tence, son agonie, pourrait-on presque dire, jusqu'aux environs de 1840 (34).

2° *Abbaye de Beauport*

En 1648, le 18 février, un marché était passé entre le prieur de l'Abbaye de Beauport et Olivier Kerverziou, maître menuisier, demeurant à Plounez, pour le prix de 272 livres, en vue de la construction d'un buffet : « savoir est un buffet capable de mettre un orgue de huit piedz, avec un autre buffet capable de mettre un orgue de cinq (cinq) pieds » (35).

Enfin un autre ecclésiastique, le chanoine Lesage nous dit dans ses lettres d'Erasmus à Eusèbe (36) qu'au moment de la Révolution « notre organiste est un petit bossu qui a de la réputation dans un pays où les musiciens ne sont pas si communs qu'en Allemagne ».

## D

## ORGUES DE LAMBALLE

Nous avons vu au début de la présente étude que Lamballe possédait un orgue dès 1415. Sans doute avait-il été remplacé ou restauré au cours des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

En 1630, un orgue fut commandé pour la collégiale de Lamballe à Paul Maillard, Sieur de Thival, facteur à Rennes, fort en vogue à l'époque, car il avait travaillé à Paris de 1607 à 1610, à Castillon près Amiens en 1623, à Angers en 1624 et 1633, à Vannes, à Rennes en 1628 et 1629, à Saint-Malo en 1631, à Beaufort-en-Vallée en 1632, à Vitré en 1636. Le devis de l'orgue de Lamballe était fait pour 2.100 livres, mais, à la fin des travaux, la fabrique satisfaite gratifia Mme Maillard et les ouvriers de 57 livres.

Le buffet fut commandé en 1630 à Josselin Dumains, menuisier et sculpteur à Saint-Malo, et fut terminé le 12 février 1634. Il porte la date de 1632 (37). Ce buffet existe encore et, placé au-dessus de l'élégant jubé du XV<sup>e</sup> siècle dont nous avons parlé

(34) De même la conception de l'orgue romantique se poursuivra jusqu'en 1925 ou 1930.

(35) GESLIN DE BOURGOGNE, op. cit., Tome IV, p. 43, note.

(36) Ouvrage manuscrit, Tome II, p. 153 ; obligeamment relevé par M. le Chanoine DU CLEZIOU, Secrétaire Général de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.

(37) R. COUPON, op. cit., pp. 695 et 726.

à propos de l'orgue gothique, il fait encore l'admiration des visiteurs de la Collégiale. Cependant M. Dufourcq fait certaines réserves : art très rustique, dit-il, panneaux grossiers au soubassement, cariatides assez primitives soutenant les tourelles, dentelles, pilastres cannelés, têtes de chérubins (38). Malgré des imperfections de détail l'ensemble forme une très belle pièce de sculpture. Il est à noter que M. Dufourcq trouve dans certains détails une parenté avec le buffet célèbre de La Flèche : tourelle centrale en forme de navire, masques aplatis.

De l'orgue passons aux organistes : en 1634, après l'achèvement des travaux, marché fut passé avec Vincent Gisselaud, organiste à Guingamp, pour toucher les orgues de Lamballe pour un salaire annuel de 120 livres.

En 1641 et 1642, les comptes mentionnent le paiement de 17 livres à Jacques Leroux, maître organiste, pour avoir touché l'orgue une partie de l'année, de 8 livres à un Sr Mallet, prêtre organiste, et de 60 sols à un autre organiste, Claude Le Vitrier.

Le 3 juillet 1642, contrat était passé avec Pierre Tuau ou Tuiau, « facteur et toucheur d'orgues », moyennant 135 livres par an et un logement : il devait réparer l'orgue déjà en décadence. Il avait travaillé avec Maillard à la construction de l'orgue. Mais en 1653 ledit Tuau ne voulait plus toucher l'orgue. La paroisse lui fit un procès pour le contraindre à réparer l'instrument. Il fut condamné le 14 octobre 1653. Des experts furent nommés : André Grisot, organiste de la cathédrale de Saint-Brieuc, et Bertrand Pelan, organiste de Moncontour ; ils déposèrent leur rapport le 18 décembre 1653. Tuau s'exécuta probablement, car il reprit ses fonctions d'organiste qu'il exerçait encore en 1660.

Nous trouvons ensuite, en 1673, un Sr du Mesnil, aux appointements de 180 livres, qui resta en fonctions jusqu'en 1680, aidé à partir de 1678 par son beau-fils Jacques des Tronchays. Serait-ce le même que Boyvaux du Mesnil qui fut un moment associé de Thomas Dallam ?

En 1679, nous rencontrons Meheust Julien, Sr du Verger, organiste de Notre-Dame de Lamballe, aux appointements de 240 livres par an, puis, en 1720, un autre Méheust, N. Méheust du Verger (peut-être le fils du précédent) qui resta en fonctions jusqu'en 1746, date à laquelle il fut remplacé par un Sr Desfréches Labbé (39).

(38) Dufourcq, *Esquisse d'une Histoire de l'orgue*, p. 305.

(39) Notes prises, d'après les comptes et archives des paroisses par M. René Couffon, président de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord.

Notons que l'église St Jean de Lamballe avait également un orgue qui date de 1777 (39 bis) ; le buffet en existe toujours et est loin de valoir ceux dont nous avons déjà parlé. Cet orgue dut survivre à la Révolution, car, dans un vieux registre conservé au Presbytère de Lamballe qui contient l'histoire de cette ville et de ses églises, on voit que, dans les années 1820, une certaine somme était employée chaque année aux salaires de l'organiste, du joueur de serpent et du souffleur, et aussi à l'entretien de l'orgue.

## E

## L'ORGUE DE GUINGAMP

Le 18 août 1645, un marché était passé avec Henry Vaignon, facteur normand que nous avons déjà rencontré à propos de la construction de l'orgue de la cathédrale de Tréguier, pour la construction de l'orgue de Notre-Dame de Bon Secours, de Guingamp, pour une somme de 2.700 livres. Le buffet fut exécuté par Jean Fosset, suivant marché du 25 juin 1645. Lorsque l'on eût acheté les poutres pour la construction de la tribune. Ce Fosset qui fit également le buffet de l'orgue de Guérande, en 1653, habitait peut-être Saint-Malo ou Saint-Servan, car le buffet vint par mer de Saint-Malo à Pontrioux, ce qui coûta 20 livres, et par charroi de Pontrioux à Guingamp, ce qui coûta 18 livres, presque autant que le transport maritime pourtant beaucoup plus long. Les orgues furent réparées en 1696 par Michel Madé, qui mourut à Morlaix le 30 octobre 1700, âgé de 60 ans (40).

Le buffet, daté de 1646, existe encore ; il a été restauré et complété en 1865 lors de la construction de l'orgue actuel. Au positif et au grand orgue, la tourelle médiane est en fiers point ; les tourelles latérales sont rondes ; chacune des six tourelles est soutenue par des consolettes moulurées ou à tête humaine. Les pilastres qui séparent chaque compartiment sont cannelés dans leur partie supérieure et décorés de chutes de feuillages et fruits dans leur partie inférieure. Le soubassement assez élevé du grand corps comporte — fait assez rare — trois séries parallèles de petits panneaux moulurés ; enfin l'étage central de la tuyauterie

qu'il a eu la grande obligeance de nous communiquer. Voir aussi DUTEMPLE, *Histoire de Lamballe*, t. 359, et s., et 373 et s.

(39 bis) DUTEMPLE, op. cit. t. 1, 198.

(40) R. COUFFON, op. cit., pp. 726, 820, 834.

(plates faces et tourelle en tiers point) est divisé en deux registres (41).

Les documents d'archives nous livrent les noms de quelques organistes de Guingamp aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : Pierre Barbot (1625) ; Vincent Gisselaud, qui, en 1634, abandonna Guingamp, et traita avec les paroissiens de Lamballe pour un salaire annuel de 120 livres ; Guillaume Boscou, organiste de 1639 à 1645 ; Martin Pollard (à partir de 1647) ; Jean-Baptiste Belhoste, prêtre, qui lui succéda quelques années avant 1690, date à laquelle il était encore en fonctions ; Auguste-Joseph Plusquellec, de 1731 à 1747, et C. Briand, qui était en fonctions au moins dès 1766 et l'était encore en 1769.

## F

## L'ORGUE DE SAINT-JEAN-DU-BALY À LANNION

Un instrument peu important existait à Saint-Jean du Baly au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, et il était évalué seulement à 200 livres. Dès 1601 il était remplacé par un nouvel orgue qui fut commandé à Jean Bonneville, « maître faiseur d'orgues au pais d'Angleterre », pour un prix de 1.000 livres tournoi.

En décembre 1627 de nouvelles orgues étaient commandées à Pierre Tribole, Sieur de Chanteloup, qui plus tard répara les orgues de St-Melaine de Morlaix (1629) et celles de La Martyre (1637) « à l'instar de celles des Carmes de Saint-Pol-de-Léon » (qu'il avait donc probablement construites) (42).

Passons sur de menues réparations auxquelles le Sr Couppé, prêtre et administrateur de la fabrique de l'église, fit procéder d'après les comptes des années 1669 à 1677. Mais notons un marché très important passé le 8 mai 1670, par devant M<sup>r</sup> Guy Rolland, notaire royal, par ledit Couppé, avec Thomas Dallam, Sieur de la Tour, le même que nos avons vu travailler, vers la même époque, à l'orgue de la cathédrale de Tréguier. Cette fois il s'agissait de l'entière restauration de l'orgue de St-Jean-du-Baly. Deux quittances signées du notaire Rolland et datées des 13 et 25 juin de la même année attestent le versement du prix et des frais (43).

(41) DEPOURCO, *Esquisse d'une Histoire de l'orgue*, p. 305.

(42) R. GOUFFON, op. cit., p. 831 et notes manuscrites ; voir aussi LENEVEU DE CARPENT, *Notice historique sur Lannion* ; et comptes de la paroisse.

(43) Comptes de l'église de Saint-Jean du Baly, de 1669 à 1677 ; les recherches ont été faites par M. CHEAC'H, professeur au Lycée de Lannion, que nous tenons à remercier ici bien vivement.

De même que pour les orgues précédemment étudiées, nous connaissons quelques noms d'organistes de Saint-Jean-du-Baly : Gilles Jacob, Sieur de Cicile, en fonctions en 1664, auquel succéda un Sr Nicolas Pinot, organiste aux appointements de 525 livres en 1701 ; ce dernier était encore en fonctions en 1706 (44).

## G

## AUTRES ORGUES

Nous avons déjà, au cours de la présente étude, rencontré l'orgue de Notre-Dame de Coatcolvézou à Tréguier. De même le procès entre les paroissiens de Lamballe et leur organiste Tuau nous a permis de constater la présence d'un organiste à Moncontour en 1653 : Messire Bertrand Pelan.

Trois ans après, l'existence d'un orgue est attestée à Rostrenen, le 16 octobre 1656, dans l'acte de baptême de Louise Guillou, fille de Vincent Guillou et de Gabrielle Romyou (parrain, Pierre Le Gallic, procureur fiscal de Coatrenault ; marraine, Louise Guillou), lequel porte la mention : « Ce baptême est le premier solennisé avec les orgues. » Il y a une page de signatures et c'était sans doute la cérémonie d'inauguration de l'orgue, à l'occasion d'un baptême dans une famille de notables paroissiens. Le doyen de la Collégiale était alors Guillaume Robin de Ramscale, qui le fut de 1653 à 1666, le trésorier de la fabrique Jacques Hamon, et l'organiste Y. Prigent. Celui-ci eut pour successeurs Y. Guenou (1661), François Longeart (1665), Nicolas Leusec (1667) et Pierre Conan (1670). Ce dernier, né en 1647, épousa le 29 juillet 1671 Louise Le Marchant. Il est à noter que la bénédiction nuptiale fut donnée par « vénérable et discret Messire Martin Hébert, organiste de N.-D. de Guingamp ». Pierre Conan fut organiste de 1670 à février 1712, date à laquelle il eut pour successeur Jean-Claude Courtois, époux de Catherine Rivoal (45).

Nous possédons aussi quelques renseignements sur l'orgue de l'église d'une petite commune, Saint-Gilles-Pligeaux : en 1722, un marché était passé pour 3.000 livres avec Pierre Moulin, facteur d'orgues, le trésorier de la paroisse faisant faire le jubé et le buffet à ses frais. Le 30 avril 1724, les paroissiens déci-

(44) R. GOUFFON, op. cit., p. 832 et notes manuscrites.

(45) Renseignements très obligeamment fournis par M. le Docteur BOUCHÉ, de Rostrenen, père de notre confrère M. le chanoine BOUCHÉ.

daient de poursuivre en justice Pierre Moulin qui avait abandonné la construction de l'orgue, s'étant montré incapable de la poursuivre, comme au siècle précédent le malheureux Duhaut à Tréguier. Auparavant on avait payé 10 livres à un Sieur Hingant, facteur d'orgues, pour la visite de l'instrument. Sans doute lui ou un autre acheva-t-il la construction de l'orgue, car en 1724 il était payé 150 livres à l'organiste non dénommé, pour cinq termes. En 1728 on payait 30 livres pour le retable de l'orgue et 95 livres pour le logement de « Monsieur le facteur », non nommé. En 1729, le Sr Corentin, organiste, touchait 150 livres pour son année. En 1731 il était versé à un facteur d'orgues 1.650, plus 48 livres pour ses frais de voyage. En 1737 enfin on payait 120 livres à l'organiste pour son année et 130 livres à Fauvernier, facteur d'orgues, pour rétablir l'orgue (46).

L'exemple de Saint-Gilles-Pligeaux est particulièrement instructif, car il nous montre comment des paroisses rurales tenaient à posséder un orgue et se mettaient en frais pour payer à un prix assez élevé pour l'époque le salaire d'un organiste et les frais d'entretien. Il faut en effet remarquer qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'harmonium, qui date de 1840, n'existait pas (47), et qu'à défaut d'orgues on n'avait pour accompagner les chœurs, que les lugubres hurlements du serpent en bois revêtu de cuir, ancêtre de l'ophicléide.

Il subsiste à Plouaret les restes d'un orgue, depuis longtemps hors d'usage qui, avec son clavier unique de 54 notes sans pédalier et ses 9 jeux très « classiques » (bourdon 8, dessus de flûte 8, prestant 4, flûte 4, quinte 2 2/3, doublette 2, tierce 1 3/5, hautbois 8, clairon 4), paraît bien un orgue de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Nous sommes redevable à l'obligeance de M. Créac'h professeur au Lycée de Lannion, auquel nous devons ces derniers renseignements, d'autres précieuses informations, concernant l'ancien orgue de Plestin-les-Grèves, aujourd'hui à Lanvellec :

Ces orgues avaient été données à cette paroisse par Vincent du Parc, (ou son fils Louis-François), marquis de Locmaria et de Guerrand, seigneur de Coattredrez, Brélidy, Guerlesquin, etc., parce que, dit la tradition, ces orgues destinées d'abord à l'é-

glise de Plouégat Guerrand, étaient trop élevées pour y être placées. Elles furent construites en 1653. Michel Le Fournis, menuisier à Plestin, fit immédiatement une « chambre des orgues » ou « chantouër » pour la somme de quatre-vingts livres tournois. Sous la rubrique « facture des orgues » fut dépensée une somme de 140 livres (sans doute pour la pose des orgues) ; enfin on paya quatre livres onze sols « en vivres à Maître Julien Vistet, tectant et accordant l'orgue avec Pierre Le Page, organiste » (comptes de la fabrique, 1656). Ce Pierre Le Page, ou Pierre Paige, fut engagé le 11 juillet 1660 pour tenir les orgues de Saint-Houardon, à Morlaix (comptes de la paroisse Saint-Houardon, relevés par M. René Couffon).

Cet orgue n'avait primitivement que 6 jeux de fond. D'autres jeux ou demi-jeux furent ajoutés plus tard. Il y eut une réparation en 1666 ; car M. Créac'h a lu sur la couverture en vieux parchemin d'un volume d'anciens comptes la note : « 1666, réparations des orgues, six cents livres. » Les tuyaux primitifs étaient tous en plomb. Ceux qui furent ajoutés sont en étain et en « spotted ». Le buffet, le sommier et la mécanique sont en cœur de chêne.

L'orgue, qui était encore en service dans l'église de Plestin en 1857, fut, lors des réparations faites à cette église en 1857 et 1858, très endommagé, par suite d'une protection insuffisante contre la pluie au moyen de bâches. M. Guichet, récemment nommé curé de la paroisse, d'ailleurs endettée, préféra, plutôt que d'assumer la charge de la restauration de l'orgue, le vendre pour 1.000 francs à la paroisse de Lanvellec, qui dépensa 1.000 autres francs pour sa restauration. Les paroissiens de Plestin furent navrés de la disparition de leur vieil orgue.

Celui-ci est actuellement hors de service. Mais M. Philippe Le Méner, dernier représentant de la « dynastie » bien connue de sculpteurs lannionnais, décédé en décembre 1959, avait relevé dans une note, datant probablement du début du siècle, sa composition : bourdon 8, dessus de flûte 8, prestant 4, flûte allemande de 8, quinte, nasard 2 2/3, doublette 2, tierce 1 3/5, cornet, fourniture, cymbale, trompette 8, hautbois 8, krumhorn (eromorne) 8, voix humaine 8, basse de clairon 4. C'est la composition type de l'orgue classique. Il n'y a qu'un clavier de 49 notes (ut ut) et un pédalier de 18 notes fonctionnant en tirasse. L'orgue est dans un état lamentable ; des tuyaux manquent ; d'autres sont à moitié écrasés ou percés. Il serait hautement souhaitable que les Beaux-Arts fassent restaurer ce vieil instrument qui a conservé à travers les siècles sa composition d'avant 1789.

(46) R. COUFFON, op. cit., pp. 726, 831, 833, et notes manuscrites.

(47) L'harmonium avait été précédé par d'autres instruments également basés sur le système de l'anche libre, tels que le physharmonica de Haeckel (1818), le melodium d'Alexandre (1829), le poikilorgue de Cavaillé-Coll ; mais ils n'avaient pas eu la même diffusion que l'harmonium inventé par Debain qui, le premier réalisa un instrument de ce genre, comportant plusieurs jeux.

Le buffet du XVII<sup>e</sup> siècle toujours existant, est surmonté d'une statue du roi David jouant de la harpe (48).

\*  
\*\*

Que devinrent nos orgues pendant la grande Révolution ? Nous avons vu que celui de la cathédrale de Tréguier fut saccagé en 1794. Celui de Notre-Dame de Lamballe l'avait été en 1793, le 29 novembre, par les soldats casernés dans cette église (49). Ce ne furent peut-être pas les seuls. Il est également permis de supposer que bien des tuyaux furent envoyés à la fonte pour les besoins en munitions des armées, que d'autres furent volés. Mais là même où les orgues restèrent en place, ils furent pendant plusieurs années laissés à l'abandon, à l'humidité et aux vers dans des églises souvent désaffectées, aux vitres brisées, aux toits laissant tomber la pluie, et parfois transformées en magasins à fourrage ou en cantonnements pour les troupes. En 1802, à l'époque du Concordat, beaucoup devaient être dans un état lamentable. A ce moment les fabriques eurent à faire un gros effort pour réparer les édifices, reconstituer, au moins en partie, le mobilier, les ornements et les pièces d'orfèvrerie disparus. On n'avait ni le temps ni les fonds suffisants pour s'occuper de faire construire de nouvelles orgues. La période qui s'étend de la Révolution à la fin du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle est une période creuse pour l'histoire de l'orgue.

Cependant on s'occupait parfois d'entretenir ou de réparer les instruments qui avaient échappé à la destruction et étaient encore utilisables. Nous avons vu vers 1820 la paroisse de Saint-Jean de Lamballe y consacrer certaines sommes et, plus tard, l'organiste de la cathédrale de Saint-Brieuc, Julien-Jean Collin, se risquer, avec succès, à réparer lui-même son vieil instrument et à le doter d'un pédalier. Enfin nous avons signalé l'heureuse initiative de l'Abbé Durand, curé de la cathédrale de Tréguier, qui fit l'acquisition de l'ancien orgue de l'Abbaye de Bégard en 1835 et le fit restaurer par un Sieur Herlaud, de Guerlesquin, ce qui prouve entre parenthèses qu'il y avait encore dans les campagnes ou les petites villes quelques survivants des anciens facteurs d'orgues, ou leurs élèves.

En février 1837, les réparations de l'orgue acheté pour la cathédrale de Tréguier étaient terminées. En novembre de

(48) R. COUFFON, *op. cit.*, p. 219.

(49) R. COUFFON, *op. cit.* p. 174.

la même année se produisait un événement d'une grande importance : un jeune facteur d'orgues de Paris installait ses ouvriers en Bretagne pour le montage de plusieurs orgues dont celui de Saint-Sauveur de Dinan dont la réception eut lieu le 3 février 1839. Il s'agissait d'Aristide Cavaillé-Coll (1811-1899), le père de l'orgue romantique qui, par ses géniales découvertes, allait donner à la facture d'orgues française un éclat comparable à celui qu'elle avait eu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, mais avec une technique et une conception différentes.

(à suivre)

H. CORBES.

## MÉLANGES

Sous cette rubrique, nous publions les communications de nos membres présentant quelque intérêt mais n'ayant pas fait l'objet d'un mémoire. Ces Mélanges remplacent donc, en fait, les Bulletins publiés par la Société au début de son existence.

### MÉLANGES I

#### DÉCOUVERTES D'UN PHALLITHE AU PELIN EN LANRODEC.

L'on sait combien les patientes recherches de nos confrères Goulven Mazéas et Yves de Bellaing, dans la région de Guingamp, ont été couronnées de succès, notamment par la découverte de nombreuses stèles gauloises et phallithes, plus de vingt au tableau.

Ainsi que l'a très justement rappelé M. Mazéas, ces pierres étaient essentiellement des pierres de culte et leur découverte dans le voisinage des chapelles et calvaires vient confirmer l'immuabilité des lieux cultuels. Tels sont, entre autres, les phallithes découverts près de la chapelle Saint-Maudez en Saint-Agathon, de la chapelle Saint-Tugdual en Seven-Lehart, de la chapelle du Restudo en Saint-Pever, de la chapelle de Senven en Lanrodec (1).

Or, dans cette dernière paroisse, M. Yves de Bellaing vient, sur l'indication du marquis de Kerouartz, de mettre au jour à la ferme du Pelin un phallithe parfaitement conservé, mesurant 82 centimètres de haut, 65 de diamètre dans sa partie cylindrique et 73 de diamètre à la base.

Mais, en dehors de l'intérêt qu'il présente en lui-même, comme nouvel exemple du culte de la fécondité pratiqué par les Osismes de cette région, cette découverte en a un autre plus important.

En effet, dans cette même ferme du Pelin, à un champ de la pierre, se dresse la chapelle de Sainte-Marguerite à laquelle on vient encore de loin, du Féil par exemple, invoquer la sainte afin d'avoir de beaux enfants.

(1) Goulven MAZÉAS, *Vestiges de l'époque gauloise dans la région de Guingamp*, Mémoires de la Société d'Emulation des C.-du-N., T. LXXXVIII, 1960, p. 102-103.

Nous avons donc là un nouvel exemple de l'appropriation d'un lieu de culte payen par le christianisme et de la continuité d'un culte de l'âge de pierre à nos jours.

Près de la chapelle Sainte-Marguerite, dans un bâtiment en ruines, M. de Bellaing a découvert un broyeur à main du poids de cinq kilos environ, qu'il estime de l'époque préhistorique.

## MÉLANGES II

## CAMPES ROMAINS

M. Yves de Bellaing signale les renseignements suivants sur trois ouvrages romains qu'il a eu l'occasion de reconnaître récemment.

A — A la limite de Saint-Laurent et de Trézélan (actuellement en Bégard) près de la ferme de Pen-An-Cra et dans un petit bois dit Coat-Balch (1) se voit un camp oval de 100 mètres de long sur 40 mètres de large et 10 mètres de haut.

Indiqué dans la région comme tumulus et fouillé au XIX<sup>e</sup> siècle par l'abbé Prigent, il s'agit en fait d'un poste surveillant une voie romaine secondaire reliant deux grandes voies à son passage du Jaudy (voies de Carhaix-Port-Blanc et Guingamp-Tréguier).

Les traces de celle-ci sont encore visibles au pied du camp avec passage à gué pour les voitures et pont de pierre pour les piétons. De l'autre côté du Jaudy, à Castel-Pic, existe un autre camp signalé par M. de la Messelière.

B — Sur la route de Trézélan à Pédernec, à un kilomètre environ de Trézélan et au lieu dit Ar Chastel, existe un camp de plan presque carré (2).

C — Sur la route de Callac à Calanhel, dans un bois situé près de la ferme de Marroux et au bord d'une voie romane reliant celle de Carhaix à Vetus Civitas et Carhaix-Port-Blanc se voit un camp romain non signalé.

(1) St-Laurent : Cadastre de 1933, section A, dite de Listember, parcelle 71, dite de Coat-Balch.

(2) Bégard : Cadastre de 1947, section B, dite de Trézélan, parcelle 733.

## MÉLANGES III

## TRÉSOR

M. de Bellaing signale la découverte en avril 1964 d'un trésor à Landebaëron dans un champ dit « Mezou Gaudéz » et inscrit au cadastre, section B, n° 89, sous le nom de « Liors-ar-Biren ». Renfermé dans deux pots en terre rustique unie, enfouis à 1 m. 50 environ, il comprend de 5 à 6 000 bronzes d'empereurs romains, dont la majorité de Postumus ; il a été envoyé par les soins de la Circonscription des Antiquités historiques, alertée aussitôt, au Cabinet des médailles.

M. de Bellaing signale également la découverte en mai 1964, au même lieu, d'un second trésor consistant en 635 pièces de bronze d'empereurs antérieurs à Valérien et dont la majorité sont de Tetricus. Ils ont été transmis également pour examen au Cabinet des médailles(1).

## MÉLANGES IV

## TRÉSOR

M. de Bellaing signale la découverte en 1963, au village de Kerdréguen, en Callac, d'un lot de monnaies d'argent du XVI<sup>e</sup> s. et du règne de Henri III. Il s'agit là d'un trésor enfoui à l'époque de la Ligue et actuellement à l'étude au Cabinet des médailles.

## MÉLANGES V

UN RETABLE EN KERSANTON DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE ET SON MODÈLE

L'église de Pléguien possède une Pieta dont le socle est orné

(1) On sait que le début des incursions des Francs en Gaule et en Espagne par Mayence et Trèves date de 256. Ils mirent le siège devant Tours vers 258 mais furent rejetés au delà du Rhin par Postumus, qui, devenu gouverneur des Gaules en 257, s'empara de Cologne en 259.

Après une période de calme, les Germains renouvelèrent leurs ravages après la mort d'Aurélien (273) et s'emparèrent de soixante dix villes mais furent battus par Probus, alors général ; c'est à cette époque que Jublains fut détruite.

Les enfouissements de Landebaëron renfermant les mêmes monnaies qu'à Rennes et Jublains paraissent donc dater de cette époque.

de panneaux en kersanton, très heureusement protégés des chocs par une grille scellée dans le mur (1).

Ces panneaux proviennent d'un retable, ainsi qu'il ressort d'une indication de Sigismond Ropartz qui les vit en 1866 avant leur remploi (2).

Ce savant auteur a d'autre part très justement signalé leur parenté avec le retable de Runan. La pose insolite de la Vierge courbée à angle droit sur le corps de son fils est, en effet, tout à fait caractéristique. Les panneaux de Pléguien représentent d'ailleurs les mêmes scènes que le retable de Runan, mais dans un ordre moins logique dû à leur nouvelle adaptation. Ce sont, de gauche à droite : le Couronnement de la Vierge, l'Annonciation, l'Adoration des mages, la Crucifixion et la Mise au tombeau.

Nous sommes donc en présence d'un retable complet à l'exception des architectures en formant le couronnement qui ont disparu.

Bien qu'offrant une très grande similitude avec Runan, il y a cependant dans les deux œuvres quelques détails différents notamment dans la Mise au tombeau, pourtant la plus caractéristique à première vue de la ressemblance des deux œuvres. A Pléguien est en effet représenté l'ensevelissement du Christ par Joseph d'Arimathie et Nicodème, personnages qui font défaut à Runan où il s'agit du thrène sur la pierre de l'onction. Par contre, dans cette dernière représentation figurent les trois saintes femmes tandis qu'à Pléguien l'une fait défaut comme aussi les soldats sculptés sur le tombeau de Runan par contamination. Les autres scènes sont par contre identiques et l'on notera tout particulièrement les rois mages agenouillés avec mêmes plis des manteaux.

Cette parenté des deux œuvres est extrêmement importante pour l'histoire de l'art breton. Ainsi que nous l'avons indiqué dès longtemps, le retable de Runan est en effet une très belle œuvre tournaisienne que l'on peut dater avec une très grande précision des environs immédiats de 1423 (3).

(1) Cette protection est, par contre, un très grand obstacle pour la photographie.

(2) S. ROPARTZ : *Pléguien*, Annuaire des Côtes-du-Nord 1866, Saint-Brieuc, Prud'homme, p. 4. Dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, les La Feuillée étaient fondateurs de l'église de Pléguien et seigneurs supérieurs en tant que seigneurs du Plessix ; aussi est-il probable que le retable est dû à la munificence de Sylvestre de la Feuillée et d'Anne du Perrier sa femme.

(3) R. COUFFON : *Runan*, Congrès archéologique de France CVII<sup>e</sup> session, Saint-Brieuc-Paris, Société française d'archéologie, 1950, p. 160. Nous avons montré que la verrière surmontant l'autel datait de 1423. Nous avons rec-

Or, sur le retable de Pléguien, la Vierge de l'Annonciation présente des plis tout à fait caractéristiques que l'on retrouve notamment sur la Vierge du tympan sud de la cathédrale de Quimper timbré par ailleurs des armes de la duchesse Jeanne de France décédée en 1433 et sur la Virgo lactans de l'église de Plougoum (4).

Nous sommes donc à Pléguien en présence de l'une des premières œuvres de l'atelier de Kersanton, de 1423-1433 environ, et nous connaissons ainsi l'une des œuvres étrangères ayant servi de modèle à l'atelier landernéen et très peu antérieure à ses débuts (5).

R. COUFFON.

#### MÉLANGES VI

##### NOTE SUR UN TABLEAU DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN DU BALY A LANNION

L'église Saint-Jean du Baly possède un tableau représentant saint Jean en extase et arrêté dans sa rédaction de l'Évangile sans doute par sa vision de l'Apocalypse. L'œuvre est de très bonne facture et bien conservée ; elle paraît dater des premières années du xvii<sup>e</sup> s. mais ne porte aucune signature.

Il y a quelques années, M. l'archiprêtre de Lannion ayant bien voulu me consulter sur cette peinture et me demander si je pouvais lui en indiquer l'auteur, je lui répondis que l'influence du Caravage y apparaissait manifeste, mais qu'il était plus difficile de discerner l'auteur parmi les nombreux disciples et imitateurs du maître (6).

Il existe en effet plusieurs œuvres représentant saint Jean dans une attitude très semblable à celle du tableau lannionais et

tifié, d'autre part, la confusion que nous avons faite alors entre la Vierge et la Madeleine, dans notre étude postérieure : *Iconographie de la Mise au tombeau en Bretagne* parue dans les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, t. XXXVIII, 1958, p. 21.

Il est probable que le retable de Runan est dû à la générosité de Jean du Perrier et de sa femme Constance Gaudin, seigneurs supérieurs de Runan après le duc.

(4) R. COUFFON : *l'Évolution de la sculpture en kersanton*, Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, t. LXXXIX, Saint-Brieuc, 1961.

(5) On retrouve également sur les thrènes en kersanton de Locronan l'influence très nette des grands retables anversois, tels que ceux de Bielefeld, Dortmund, Haltern, etc.

(6) Le Catalogue illustré de la « Mostra del Caravaggio e dei Caravaggeschi » tenue à Milan en 1951 donne une liste d'artistes comprenant cinquante six noms. G. C. Sansoni, Florence 1951, avec cent trente et une reproductions.



assez proches de celui-ci. Nous citerons, par exemple, une toile du Musée de Nuremberg (N° 434) exécutée aux environs de 1627 par le peintre Johannes Hertz (1599-1635). Malgré une assez grande parenté à première vue, un examen plus attentif montre que l'exécution de la coiffure est très différente dans ces deux peintures, très ondulée à Lannion, plus plate à Nuremberg. Les teintes sont également assez différentes. Le manteau d'un très beau rouge à Lannion est plus orangé à Nuremberg.

Au contraire, il existe au Mans, au Musée de Tessé, un portrait de saint Jean, légèrement différent comme pose du lannionnais, mais de facture identique, exécuté d'après le même modèle, et certainement de la même main.

Il est attribué à Valentin ; et M. le Directeur du Musée a bien voulu m'indiquer qu'il s'agissait là d'une attribution très ancienne datant de la Collection de Tessé. Celle-ci n'est d'ailleurs pas pour surprendre, Valentin, comme Manfredi, comptant parmi les artistes sur lesquels le Caravage a eu le plus d'influence.

L'on sait, d'autre part, que l'œuvre de Valentin a été presque entièrement gravée et nous espérons que nos recherches de ce côté pourraient nous apporter une preuve décisive ; malheureusement nous n'avons pu retrouver le saint Jean de Lannion dans les cartons du Cabinet des Estampes.

Cependant, l'examen de l'œuvre de Valentin, et notamment de la figure du cavalier auquel la gitane tire la bonne aventure dans le célèbre tableau du Louvre, montre une facture très semblable à celle des œuvres mancelle et lannionaise.

Aussi croyons-nous que c'est bien à cet artiste qu'il convient d'attribuer la toile de Saint-Jean- du Baly.

R. COUFFON.

## MÉLANGES VII

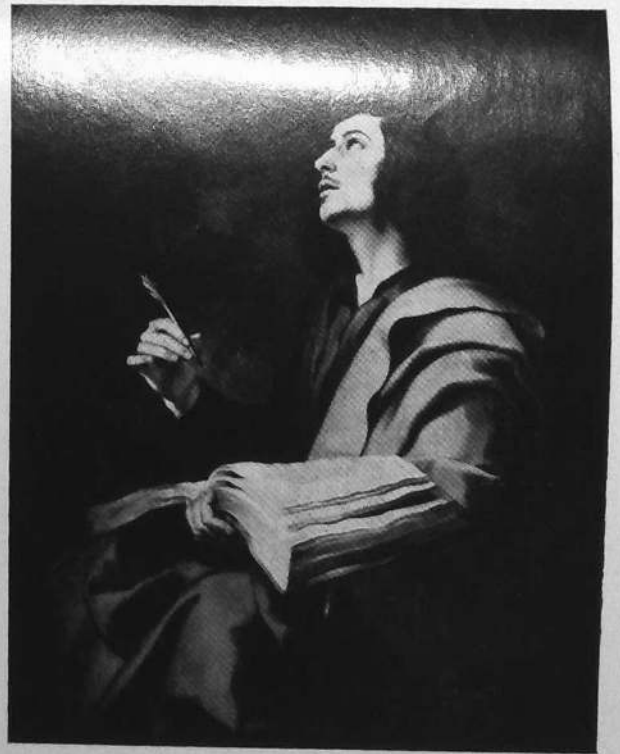
### UN STATUAIRE INCONNU DES CÔTES-DU-NORD : FRANÇOIS HAMON, SIEUR DES CROIX.

Dans plusieurs paroisses des environs de Lamballe on remarque des statues en terre cuite du XVIII<sup>e</sup> siècle dont quelques-unes ne sont pas sans mérite.

Il était naturel de les attribuer aux artistes de la Poterie ; mais, dans son beau livre sur les anciens métiers bretons, Florian Le Roy, qui a magistralement retracé la vie et la disparition de cette petite cellule si pittoresque, ne souffle mot de statues parmi ses diverses productions.



I  
LE MANS — MUSÉE DE TESSÉ



II  
LANNION — EGLISE SAINT-JEAN DU BALLY

I Cliché du Musée de Tessé, très aimablement communiqué par M. R. Blanc, Conservateur des Musées du Mans (reprod. aut.)  
II Cliché dû à l'amabilité de M. André Valette, photographe à Lannion (reprod. aut.)

Malheureusement aussi, les comptes très complets de la paroisse d'Hénansal ne font aucune mention d'achat des trois statues en terre cuite actuellement au presbytère.

Une tradition attribuant par ailleurs ces diverses œuvres à des statuaires angevins était-elle donc exacte ? ou celle-ci due seulement au souvenir de quelques achats faits au Mans et à Angers telles les statues de saint Norbert et de saint Augustin exécutées en 1659 pour Beauport par Jacob Le Roy de Laval, telle une statue en terre cuite du Vieux Bourg de Pléhérel portant le nom du sculpteur manceau De La Barre et la date de 1677, tel le retable en tuffeau de la chapelle de Nantois commandé à Angers en 1689 (1).

Nous en étions là quand une note des registres paroissiaux de Langueux vint nous mettre sur la voie. En 1731, le recteur de cette paroisse, messire René Gicquel, ne trouvant décente aucune des statues de son église, commande onze statues en terre cuite, moyennant vingt livres pièce, à « un potier de génie » de La Poterie, dont il ne mentionne pas le nom par un oubli bien regrettable.

Fort heureusement, ayant dépouillé soigneusement les registres de La Poterie trêve de Maroué au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous n'avons trouvé qu'une seule mention de « potier statuaire », celle d'honorable homme François Hamon Sr des Croix, décédé le 14 janvier 1740 à l'âge d'environ 57 ans et inhumé en présence de Sébastien Hamon son frère. Le même potier-statuaire est mentionné également quelques années plus tôt comme époux de Marie Le Mercier dans l'acte de baptême de leur fils François-Gilles, le 14 mai 1730.

Mais, retrouver l'origine d'un Hamon à La Poterie dont tous les habitants ne portent que les trois noms : Hamon, Méheust ou Heurtault est une opération délicate. A titre d'exemple, voici un extrait des registres des baptêmes pour décembre 1786 :

13 décembre 1786. Baptême d'Olive-Claude Hamon, fille d'Olivier, potier, et de Marie Hamon.

(1) De la Barre avait exécuté, entre autres, en 1672 la statue en terre cuite de Notre-Dame du maître autel de Beauport.

On rencontre également autour de Lamballe, dans la région de Saint-Glen par exemple, des statues en terre cuite mais du XIX<sup>e</sup> siècle (1842-1890), provenant de l'atelier Léon Moynet, statuaire à Vendevre sur Barse (Aube). Son quatrième successeur, Monsieur René Nicot, a bien voulu nous écrire qu'il fournissait toujours des statues en Bretagne, mais souvent par intermédiaires, si bien qu'il n'en possédait pas la liste. D'ailleurs, il a orienté actuellement sa production sur le carreau flammé de revêtement.

18 décembre 1786. Baptême d'Agnès-Françoise Hamon, fille d'Olivier, potier, et de Marguerite Guezio.

21 décembre 1786. Baptême de Louis-Rolland Hamon, fils d'Olivier, potier, et de Françoise Hamon.

L'on trouve donc les actes de naissance de plusieurs François Hamon en 1682 et 1683 ; mais, grâce au prénom plus rare de son frère Sébastien, l'on peut affirmer que François et Sébastien étaient fils d'Olivier Hamon et de Jeanne Méheust sa femme, « potiers de leur vacation en la trêve de Maroué » (2). L'on remarquera à ce sujet que la majeure partie des actes de La Poterie mentionne à la suite des noms du ménage le qualificatif au pluriel de potiers rappelant ainsi la part importante de la femme dans l'atelier familial.

Les parrain et marraine de Marie-Jeanne Hamon, premier enfant de François et de Marie Le Mercier, le 5 décembre 1717 étant messire Jean de Narbonne recteur d'Hénansal et honorable femme François Chapelain de la même paroisse, il était probable que Marie Le Mercier en était originaire. Son mariage fut en effet béni à Hénansal le 28 juillet 1716 en présence notamment de ses parents Gilles Le Mercier Sr des Rabines, son père, de Françoise Chapelain sa mère, laquelle était originaire de Maroué, et de Georges de La Chapelle. Marie Le Mercier était née le 8 décembre 1693 dans cette honorable famille d'Hénansal.

Si nous sommes ainsi pleinement renseignés sur l'ascendance et l'alliance de François Hamon, nous ignorons par contre tout de son apprentissage et de sa vie avant son mariage à l'âge de trente-quatre ans.

Alors que les actes de baptêmes de ses quatre premiers enfants ne font pas mention de son état où l'indiquent « potier de sa vacation » la qualification de statuaire apparaît pour la première fois, ainsi que nous l'avons indiqué, dans l'acte de baptême de son cinquième enfant François-Gilles en 1730.

En dehors de la mention des registres de Languieux, nous n'avons retrouvé traces d'aucun marché et il est fort probable que les trois statues d'Hénansal furent un cadeau de François Hamon et de Marie Le Mercier.

(2) Nous tenons à exprimer ici toute notre gratitude à Monsieur Hamon, instituteur retraité à La Poterie qui a bien voulu consulter pour nous les registres paroissiaux dont les doubles ne se trouvent pas aux archives départementales. C'est à lui que nous sommes redevable en particulier des actes des baptêmes de François et de Sébastien Hamon.

Il nous est également fort agréable d'exprimer toute notre reconnaissance à Monsieur l'abbé Pierre Le Marchand pour les recherches qu'il a bien voulu faire dans ses comptes et pour les renseignements sur la famille Le Mercier qu'il nous a communiqués avec son obligeance coutumière.

C'est donc uniquement par comparaison qu'il est possible d'attribuer diverses œuvres à leur atelier, avec une quasi certitude d'ailleurs étant donnée leur parenté évidente. On notera, par exemple, la ressemblance de la Vierge de Coëtmieux, de la Vierge intérieure de Languieux et de la sainte Marguerite d'Hénansal, celle des saints Pierre et Paul de Maroué avec les saints Samson et Louis de Trégenestre, etc...

En voici une liste sommaire :

- COETMIEUX : Saint Gilles, saint Samson, Vierge mère, sainte Anne.
- HÉNANSAL : Vierge-mère, sainte Marguerite, saint Gilles.
- HILLION : Apôtre barbu, pieds nus et tenant un livre.
- LAMBALLE (Église Saint-Martin) : Vierge-mère processionnelle, saint Guinefort.
- LANGUEUX à l'extérieur : Vierge-mère ; à l'intérieur : Vierge-mère, saint Jean-Baptiste, saint Paul, saint Jacut, saint évêque, sainte Apolline, sainte Barbe, sainte Radegonde.
- LA POTERIE : Vierge-mère, saint Gilles, sainte Geneviève-Cousin.
- MAROUÉ : Saint Pierre, saint Paul, Vierge-mère, saint Joachim, sainte (Anne ?), sainte Radegonde.
- MESLIN : Vierge processionnelle.
- TRÉGENESTRE : Saint Samson, saint Louis.
- TRÉGLAMUS : Vierge appartenant au recteur.
- YVIGNAC : Saint Malo.

Il est à remarquer que la valeur de ces diverses pièces est en raison inverse de leurs dimensions.

François Hamon fut un sculpteur honnête et plusieurs de ses œuvres, les Vierges d'Hénansal et de Saint-Martin de Lamballe notamment, sont très dignes d'intérêt ; mais de là à le sacrer « potier de génie » avec messire René Gicquel, il y a un monde.

R. COUFFON.

#### MÉLANGES VIII

##### « ARRETS DE RIGUEUR » A TREGUIER EN 1748

Deux lettres sur papier de chiffon jauni portant en haut, à gauche, le timbre du Tribunal des Marchaux de France, deux bâtons de commandement croisés sous un écu à trois fleurs de lys surmonté de la couronne royale. Assez pour faire revivre un

instant de la petite Histoire, pour faire renaître une atmosphère, pour susciter des comparaisons assez peu avantageuses pour notre époque, il faut l'avouer.

L'auteur des lettres, c'est « haut et puissant Messire Jacques Yves Joseph Quemper, chevalier, seigneur comte de Lanascol, Guergadiou, Kermengui, La Lande de Ploumilliau, le Communal, Barac'h Tournemine, Kerdu, Kerbuzit et autres lieux, juge du point d'honneur, lieutenant de Messieurs les Maréchaux de France, capitaine général et commandant de la capitainerie garde côtes au département de Lannion, chevalier de l'ordre Royal et militaire de Saint Louis, résidant à son château de Lanascol, trève de Keraudy, paroisse de Ploumilliau » ainsi que nous le disent des actes de la même époque.

Les deux batailleurs appartiennent à des familles anciennes et estimées de Tréguier. Depuis plusieurs siècles déjà, les Lesné et les Jagu (1) ont droit d'enfeu dans la chapelle St-Martin, aujourd'hui chapelle St-André, dans la cathédrale de Tréguier. Les Kermel sont devenus les maîtres de la belle seigneurie de Kerprigent en Minihy-Tréguier, par le mariage de l'un d'eux, Ollivier, avec Marguerite de Kerprigent, grande bienfaitrice de la cathédrale où ils ont également des prééminences dans la chapelle dite de N.-D. du Folgoët.

\*  
\*\*

« Monseigneur,

Ayant été informé par deux anciens gentilshommes de la ville de Tréguier d'un demeslé arrivé le 22 de ce mois entre Mrs de Kermel fils et de Jagu Lesné tous deux gentilshommes et aussi habitant de la dite ville de Tréguier, j'ay suivant l'édit du Roy du mois de mars 1693, fait deffendre aux parties de ce rien demander par les voies de fait directement ou indirectement, sous les peines portées par les déclarations du Roy et les Reglements de Mes Seigneurs les Maréchaux de France, et les ay mandé de venir rendre compte de leur conduite et du demeslé, et cela a jour différent, Les Mrs ont tous les deux obéi, mais ils ont formellement nié qu'il y eut aucune affaire entre eux, et déclaré n'avoir aucun sujet de plai(n)tes l'un contre l'autre. Neantmoins attendu ce qui m'avoit été mandé d'un demeslé fort vif dans lequel on disoit mesme qu'il y avoit eu quelques gestes, je

(1) Cf. R. Confon : « Chapelles, Autels, Enfeux de la Cathédrale de Tréguier », *Mém. de la Sté d'Emulation* T. LXIII 1931.

teur ai fait reiterer les deffences de voies de fait et fait deffences de sortir de chez eux jusqu'à ce que je n'eusse reçu vos ordres sur la conduite que je dois tenir à leur égard. Je vous supplie donc Monseigneur de me les adresser incessamment et je les executerez ponctuellement et avec zèle.

J'ay l'honneur d'estre avec tout le respect possible  
Monseigneur,

Votre très humbles et très obéissant serviteur

A lanascol près Lannion  
ce 30 aoust 1748

LANASCOL

Pour adressé a mr le Comte de Lanascol, lieutenant de Mrs les Marechaux de France à Lannion en Basse Bretagne.

« Monseigneur,

Le trente du mois d'aoust dernier j'eus l'honneur de vous informer d'un différent arrivé entre les Srs de Kermel fils et de Jagu Lainé, tous deux gentilshommes et habitant de la ville de Tréguier, vous me fites l'honneur Monseigneur de répondre à ma lettre, le 5 7bre suivant et d'approuver ce que j'avais fait pour empêcher que cette affaire n'eut eu de facheuse suite en m'observant seulement qu'il n'estoit point de la Regle de mettre ainsi les gentilshommes aux arrêts chez eux et qu'en pareil cas je devois mettre à chacun et pres de leur personne un Cavalier de Marechaussée...

J'aurois tort Monseigneur d'alleguer pour excuse que j'ignorois cette Regle, je n'ay agi autrement que pour éviter des frais aux parties, mais appresent et en conformité de votre observation que j'ai cru devoir regarder comme un ordre, je leur ay fais donner à chacun un Garde, et de plus leur ay fait notifier par un brigadier de marechaussée par escrit et dans toutes les formes les deffences de voies de faits directement ou indirectement sous les peines portées par les déclarations du Roy et les Reglements de Mes Seigneurs les Maréchaux de France ; au surplus les choses sont toujours dans le mesme état, la partie qui dit-on a lieux de plainte garde toujours un profond silence. Je vous supplie Monseigneur, de me prescrire la maniere dont je dois me conduire a l'égard de Mr le Maréchal de la Farre actuellement dans notre province, doi je l'instruire de cette affaire appres en avoir informé le Tribunal. J'attendrez ladessus vos ordres et surtout ce que vous jugerez me devoir prescrire en vous assurant, Monseigneur, que je m'y conformerai avec toute l'exacti-

tude et le zèle dont je suis capable. Je crois devoir vous dire que le Sr de Jagu l'une des parties est hor d'état de supporter de si grand frais, vous ordonnerez ce que vous jugerez de plus convenable.

J'ay l'honneur d'estre avec toute la soumission et le respect possible,

Monseigneur,

Votre trs humble et tres obéissant Svtr (serviteur).

LANASCOL.

A Lanascoul près Lannion  
ce 25 octobre 1748

Pour recevoir vos ordres, mon adresse :

a Mr le Comte de Lanascoul, lieutenant des maréchaux de France  
à Lannion.

\*\*

Tout bien considéré, ce souci de la situation pécuniaire des justiciables est assez sympathique, ne trouvez-vous pas ? Et ces arrêts douilletts, même s'ils s'accompagnaient de la présence coûteuse d'un « Cavalier de Maréchaussée », ne valaient-ils pas certains camps sinistres, du passé, du présent, et peut-être, hélas, de l'avenir ?

Madeleine ST GAL DE PONS.

*Note.* — Nous nous permettons d'ajouter à la très intéressante communication de notre confrère que l'un des antagonistes était Olivier, Jean, Marie de Kermel, né à Tréglamus le 17 avril 1716 du premier mariage d'Yves-Pierre-Louis de Kermel et de Marie de Coetrien. Or cette dernière était elle-même fille de François de Coetrien, lieutenant des Maréchaux de France en Bretagne, et de Françoise d'Acigné. Cette ascendance d'Olivier de Kermel ne fut peut-être pas étrangère aux précautions prises par le comte de Lanascoul.

R. COUFFON.

#### MÉLANGES IX

#### LA FACTURE DE PIANOS A ST-BRIEUC AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Avant de parler de la facture de pianos dans notre ville au siècle dernier, il n'est pas inutile de la placer dans le double

contexte de la facture de pianos à cette époque en France, et de l'évolution des transports de ce temps-là.

On sait que le piano (on l'appelait d'abord forte piano, piano forte, hammerklavier : clavecin à marteaux) fut inventé en 1711 par l'Italien Cristofori et perfectionné par le Français Marius et l'Allemand Schroeter, mais ne commença à entrer vraiment dans l'usage pratique qu'avec le célèbre facteur d'orgues allemand Gottfried Silbermann (1683-1753) qui construisit un certain nombre de ces nouveaux instruments, aidé des conseils de l'illustre Jean-Sébastien Bach (1685-1750) qui, virtuose de l'orgue et du clavecin, auquel il resta fidèle, ne dédaigna pas cependant, en quelques occasions comme celle de sa visite à Frédéric II, de « toucher » le nouvel instrument.

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, il y eut des facteurs de pianos en Allemagne, en Autriche, en Angleterre et même aux Etats-Unis. La France fut quelque peu en retard, et c'est seulement en 1777 que Sébastien Erard construisit à Paris son premier piano. (C'est lui qui, plus tard, en 1822, inventa le système du « double échappement » permettant de répéter une note sans lever entièrement la touche, ce qui donna à l'instrument la souplesse qu'il a aujourd'hui.) Vers 1807 ou 1809, Ignace Pleyel fonda une manufacture à Paris. D'autres facteurs de pianos s'établirent dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à Paris et dans les grands centres. Le clavecin disparut, et le piano pénétra jusque dans les plus humbles salons.

Sa diffusion fut toutefois un peu entravée en province, à cause de la lenteur, du coût et des difficultés des transports par route, car les réseaux de chemins de fer, amorcés sous Louis-Philippe, ne se développèrent vraiment que sous la Seconde République et le Second Empire. (Saint-Brieuc n'eut sa gare qu'en 1863.) Et les diligences ne se chargeaient pas de marchandises aussi encombrantes que des pianos, lesquels devaient être amenés à destination par bateau ou par de lourdes voitures de roulage.

Mais la fonction — ou plutôt la nécessité — créa l'organe, et l'on vit naître des ateliers locaux de facture de pianos. Seulement, à mesure que les voies ferrées s'étendaient et que les transports devenaient de plus en plus rapides et de moins en moins coûteux, l'utilité des manufactures locales diminua, et incapables de lutter contre la concurrence de Paris et des grandes villes, disparurent peu à peu. C'est pourquoi l'histoire de la facture de pianos dans notre ville ne s'étend que sur une période de moins de quarante ans.

En 1843 avait lieu à St-Brieuc une Exposition départementale « des produits de l'industrie des Côtes-du-Nord ». L'une des médailles d'argent était attribuée à Jean-Jacques-Marie Gaudu qui avait présenté un piano de sa fabrication.

Né le 25 octobre 1816 à Saint-Brieuc, de Jean-Marie Gaudu qui dirigeait une entreprise de menuiserie, et de Marie-Françoise Lucas, qui était dans l'enseignement, il avait d'abord appris — sans doute auprès de son père — le métier d'ébéniste d'art (1). Puis il avait résolu de s'initier à la facture de pianos, et dans ce but, il s'était rendu à Paris en 1840, et y avait passé quelques mois (2). De retour dans sa ville natale, il s'était installé rue Neuve du Légué (alors rue Neuve de Gouët), et s'était mis à construire des pianos ; et c'est l'un de ses instruments qu'il présentait à l'Exposition départementale.

Grâce à l'extrême obligeance de son petit-fils, M. Jean Gaudu, qui voudra bien agréer ici mes bien sincères remerciements, j'ai pu prendre copie du diplôme qui lui fut délivré, document précieux pour l'histoire de la musique dans notre département, en raison de l'extrait du rapport du jury qu'il reproduit.

En voici le texte :

Exposition départementale  
des Produits de l'Industrie  
Côtes-du-Nord 1843

*Le Préfet du Département des Côtes-du-Nord,*

Vu le rapport du Jury départemental pour l'exposition des produits de l'industrie des Côtes-du-Nord en 1843,

Et, à la suite de ce rapport, la liste des récompenses à distribuer à chacun des exposants,

ARRÊTE :

ARTICLE 1<sup>er</sup>

Sont délivrées des médailles d'argent,  
3<sup>e</sup> Division - Beaux arts Musique.

à M. Gaudu, de Saint-Brieuc.

Un piano vertical à 6 octaves et demi.

(1) Un des panneaux de la chaire de l'église St-Michel, récemment disparue, dont trois étaient dus à un sculpteur du xviii<sup>e</sup> siècle, avait été sculpté au xix<sup>e</sup> siècle par un artiste du nom de Gaudu. Était-ce Jean-Jacques Marie Gaudu ou son père ?

(2) Cf. La brochure « Les Etablissements Gaudu à St-Brieuc » par O. L. Aubert, Editions de la Bretagne Touristique.

Extrait d'un rapport du jury : Le jury a manifesté le regret que cet instrument n'ait pas été terminé entièrement, de façon à pouvoir en apprécier justement les qualités et les défauts. Cependant il est résulté de cet examen que M. Gaudu comprend parfaitement le mécanisme du Piano et possède les moyens de faire toutes les réparations possibles à ce genre d'instrument. Tel était le but que s'était proposé M. Gaudu, en exposant, et il l'a d'autant mieux rempli que lui seul a fabriqué toutes les pièces de son Piano, difficulté excessive que n'ont pas les facteurs de Paris, dans les ateliers desquels chaque ouvrier a son travail spécial, et que la persévérance et les connaissances de M. Gaudu dans son art, ont pu le faire surmonter.

Jusqu'à présent les réparations de Pianos avaient nécessité l'envoi de l'instrument à Paris ou dans une grande ville. Désormais les dangers et les longueurs d'une expédition au loin n'auront été évités, et le bénéfice du travail demeurera acquis au département.

*Pour extrait.*

Le Préfet des Côtes-du-Nord.

Signé Illisible.

Deux points sont particulièrement intéressants dans ce rapport : D'abord on voit qu'avant l'initiative de Jean Gaudu, les habitants de notre département étaient obligés, non seulement de faire venir de Paris (ou des grands centres) les pianos qu'ils achetaient, mais même de les y envoyer réparer, ce qui n'allait pas sans lenteurs ni sans risques de perte ou de détérioration, car les accidents de la route ne datent, hélas ! pas d'aujourd'hui, et si, avant le règne de l'automobile, les accidents mortels étaient moins fréquents, les avaries subies par le matériel roulant étaient, toutes proportions gardées, plus nombreuses qu'aujourd'hui. C'était donc un immense service que Jean-Marie Gaudu rendait à sa ville natale, qui lui est en partie redevable du développement de sa culture musicale au cours du siècle dernier.

Par ailleurs, on notera que les premiers pianos fabriqués par lui n'avaient qu'une étendue de 6 octaves et demie, et non de 7 octaves comme de nos jours. Au début du xviii<sup>e</sup> siècle, Jean-Sébastien Bach écrivait son « Clavecin bien tempéré » pour des instruments d'une étendue de 4 octaves seulement, d'ut à ut ; les dernières sonates de Mozart utilisent déjà parfois 5 octaves, de fa à fa ; celles de Beethoven quelquefois 6 octaves, et le Traité d'Orchestration d'Hector Berlioz qui date de 1844 décrit encore le piano comme un instrument d'une étendue de 6 octaves et demie (4).

(3) A Rennes, existaient depuis 1813, l'établissement fondé par les frères Bonnel, arrière-grands-oncles de M. Bossard-Bonnel qui a eu l'obligeance de me donner ce renseignement. Mais je n'ai pas pu savoir si ces luthiers s'occupaient également de facture de pianos.

(4) De nos jours on construit même des pianos de sept octaves et une tierce (cf. la fin des « Collines d'Anacapri » de Claude Debussy). Mais

Jean Gaudu devait continuer son activité pendant environ trente-cinq ans. Avec l'aide d'ouvriers formés par lui, il construisit au moins 475 pianos (5), dont certains étaient encore en service, au lendemain de la guerre de 1914, dans certaines vieilles familles briochines ou dans quelques manoirs et châteaux, et avaient bien résisté au temps et à l'humidité de nos régions, grâce à leur excellent mécanisme (6). Certains avaient un clavier transpositeur comme les harmoniums. Diverses récompenses furent décernées à Jean Gaudu, notamment une Grande Médaille d'Or en 1858.

Ses ateliers étaient d'abord installés rue Neuve de Gouët. Plus tard il s'établira rue Charbonnerie au n° 31. Il n'était pas seulement un parfait artisan, au sens le plus noble du mot, mais c'était également un musicien, un véritable artiste, qui fut un temps organiste de l'église St-Michel, et chef de la Musique Municipale.

Il mourut le 24 février 1881 à l'âge de 64 ans (7), laissant la maison fondée par lui aux mains de ses fils Jean (1853-1934) et Eugène, qu'il avait déjà associés de son vivant à son activité. Mais depuis 1878 environ, la venue de Paris, par voie ferrée, de pianos de marques réputées rendait la concurrence difficile pour une fabrique de province, si excellente fût-elle. Aussi ses fils décidèrent de cesser la fabrication des pianos, pour s'en tenir à la réparation et à la vente des instruments de musique et à la librairie musicale ; ils donnèrent, d'ailleurs, à ces diverses branches de leur activité un développement considérable, élargissant leur rayon d'action en dehors des Côtes-du-Nord. En 1885 le modeste magasin de la rue Charbonnerie fut transféré dans le bel immeuble de la rue de Rohan construit par des membres de la famille Gaudu, les frères Gaudu, entrepreneurs.

En 1905, MM. Gaudu s'assurèrent le concours de M. Albert Provost, né en 1885, qui depuis soixante ans entretient et répare les orgues et les harmoniums du diocèse. Un fils du second Jean Gaudu, qui porte le même nom, M. Jean Gaudu, né en 1879, fit après ses études secondaires à l'école St-Charles, un apprentis-

on se remet aussi à construire de petits pianos de 6 octaves et demie destinés aux appartements exigus.

(5) Un des derniers pianos fabriqués par Jean Gaudu porte en effet le numéro 475 (renseignement fourni par M. Jean Gaudu, son petit-fils).

(6) Cf. O. L. Aubert, *op. cit.*

(7) Cf. l'article nécrologique paru dans le *Publicateur des Côtes-du-Nord*. Par ailleurs, je signalerai que Jean Gaudu avait été marié en premières noces à une demoiselle Pauline-Caroline Gouëzon, et, en secondes noces, à une demoiselle Louise-Angélique Julie Lefebvre qui décéda avant lui.

sage de deux ans chez son père, puis il alla se perfectionner dans les ateliers des établissements Erard et Pleyel, à Paris, en 1898 ; puis en 1899, après son service militaire, il revint secourir à Saint-Brieuc son père et son oncle, dont il devint l'associé en 1910, après son mariage avec une jeune fille de Rennes, excellente pianiste, en attendant de prendre la direction de la maison en 1920 (8).

H. CORBES.

(8) Bien que la présente communication soit consacrée à l'histoire de la facture de pianos à St-Brieuc au XIX<sup>e</sup> siècle, et au moins avant 1914, je ne crois pas inutile de dire ici quelques mots de ce que devint par la suite la maison fondée par Jean-Jacques-Marie Gaudu. En 1920, M. Jean Gaudu, petit-fils du fondateur, succédait à son père, que l'âge et la douleur causée par la mort d'un autre fils, Charles, lieutenant aviateur, tué en Grèce en 1917, avait amené à se retirer des affaires. La même année 1920, la maison Gaudu fusionnait avec la maison Morice de Rennes, dont elle prit la marque « Au Ménestrel Breton ». Puis, avec le concours de M. Louis Falcoz, elle étendit son rayon d'action dans toute la Bretagne et même en Normandie et ouvrit des succursales à Vannes (1930) et à Dinard (1934). Mais après la dernière guerre, la vente des pianos se trouva ralentie par la concurrence du disque et de la radio, et par les prix de vente prohibitifs. Les deux succursales durent disparaître et en 1954, M. Gaudu, âgé de 75 ans, et qui ne trouvait pas d'acquiescer pour son fonds, dut se résigner à liquider son entreprise. Son magasin de vente, transféré d'abord rue Jonallan, puis, Place de la Poste, fut fermé en 1958 (radiation du Registre du Commerce du 1<sup>er</sup> mars 1958). Cependant, M. Gaudu put céder la partie de son fonds relative à la vente et à la réparation des instruments à un de ses anciens collaborateurs, M. Schoenberg.



## EXCURSION ANNUELLE

Au cours de l'excursion du 29 juin, huit monuments des Côtes-du-Nord ont été visités. Quatre d'entre eux ont fait antérieurement l'objet d'études très complètes sur lesquelles il n'y a pas lieu de revenir : château de Tonquédec (1), chapelle de la Clarté (2), église de Perros-Guirec (3), cathédrale de Tréguier (4). Trois autres ont déjà été également l'occasion de publications qui nécessitent, croyons-nous, par suite de découvertes d'archives ou de fouilles nouvelles, d'être complétées ou rectifiées : chapelle de Notre-Dame de la Cour (5), église de Brélévénec (6), église Sainte-Marie de Lanleff (7) dite Temple de Lanleff ; enfin il n'existe pas d'étude architectonique de la chapelle de Kerfons. Nous pensons donc utile de consigner ici les renseignements complémentaires donnés sur place lors de l'excursion.

### I. — NOTRE-DAME DE LA COUR EN LANTIC

Ce charmant édifice, classé par arrêté du 16 septembre 1907, a fait l'objet d'une excellente étude de Jules Morvan (5) et il n'est donc pas utile d'en redonner la description détaillée.

Par contre, il n'est pas sans intérêt, croyons-nous, de préciser certaines dates des différentes campagnes d'après des documents dont l'auteur n'avait pas eu connaissance.

Morvan a distingué quatre campagnes de construction :

1° Celle du chœur et de la chapelle en aile, déjà commencée

(1) Alfred de LA BARRE DE NANTREUIL : *Le château de Tonquédec*. (Bulletin Monumental, T. LXXV, 1911, p. 43-76.)

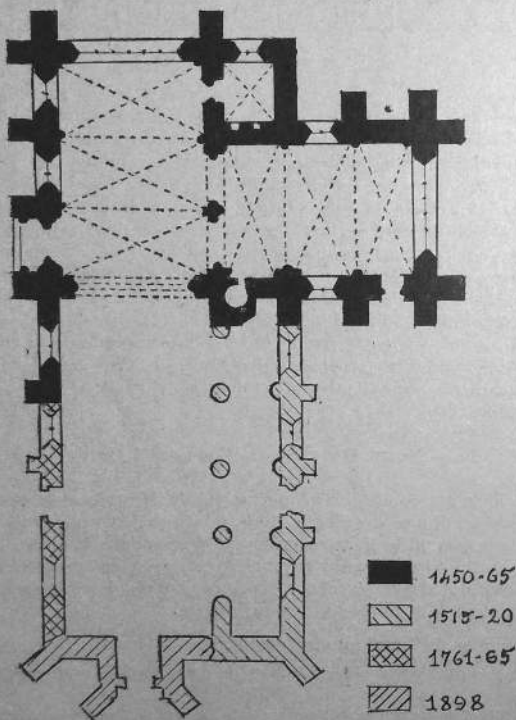
(2) Léon DUBREUIL : *La chapelle de la Clarté*. (Société d'Emulation, T. LXXVII, 1947-48, p. 1-30.)

Paul GÉLIS : *Chapelle de N.-D. de la Clarté en Perros-Guirec*. (Congrès archéologique de France, CVII<sup>e</sup> session, Paris 1950, p. 133-140.)

(3) Léon DUBREUIL : *Perros-Guirec*. (Congrès archéologique de France, CVII<sup>e</sup> session, Paris 1950, p. 124-132.)

(4) Raymond CORSON : *La cathédrale de Tréguier*, ibidem, p. 102-123.

(5) J. MORVAN : *Monographie de la chapelle de Notre-Dame de la Cour en Lantic*, Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, t. XLJ (1903), pp. 174-214.



Echelle 1/250

LANTIC. — Notre-Dame de la Cour.

(R. Couffon, dir. et del.)

sous le règne de Jean V et terminée sous celui de François II. A cette époque, selon l'auteur, la longère sud de la nef et le bas-côté adjacent étaient également terminés, toute cette campagne exécutée en tailles.

2° Après un court arrêt des travaux, construction de la longère nord et du pignon ouest, exécutée en moellons, sans doute en raison de la pénurie des ressources.

3° Après l'effondrement du pignon ouest en 1774, reconstruction de celui-ci ainsi qu'à l'ouest d'une tour adjacente, travaux exécutés de 1774 à 1777.

4° Démolition de cette tour menaçant ruine, restauration de la chapelle, gravement endommagée par un incendie le 30 décembre 1874, et construction du campanile actuel sur les plans de Morvan en 1898-99. La bénédiction de ces derniers travaux eut lieu le 19 février 1899. Ils furent complétés par la restauration de la grande fenêtre de l'aile en 1902.

Examinons ces différentes campagnes.

Si Morvan, après De Barthelemy et Geslin de Bourgogne indique que la chapelle était commencée sous Jean V, c'est en raison de la fondation par ce duc d'une messe perpétuelle hebdomadaire rappelée dans un acte de François II. Or ce document, du 27 avril 1463, mentionne simplement que Jean V consacra une rente d'un tonneau froment à la fondation de cette messe. Il n'y est aucunement question de l'œuvre de la chapelle qui, si elle avait été en cours, n'eût pas manqué, semble-t-il, d'être mentionnée suivant l'usage. L'acte prouve donc seulement à cette époque l'existence d'une chapelle et rien de plus. Ajoutons d'ailleurs que si le début des travaux était antérieur à 1442, il est fort étonnant que ce chœur, de faibles dimensions et de fondation ducale, n'ait pas été terminé en 1463.

Il est infiniment plus probable que l'édifice actuel fut commencé sous le règne du duc Pierre II (1450-57) ainsi qu'il est rappelé d'ailleurs dans l'opposition formulée en 1585 par Olivier du Gouray, seigneur de la Coste, à l'acquisition de Lantic par Guillaume de Rosmadec.

A quelle époque fut terminée cette campagne comprenant le chœur et la chapelle en aile ? Très probablement en 1464. Nous avons montré en effet que la maîtresse vitre du chœur pouvait être datée avec une très grande précision d'entre septembre 1462 et septembre 1464, ce qui s'accorde parfaitement avec le mandement ducale de 1463 (6).

(6) R. Couffon : *Contribution à l'étude des verreries anciennes du département des Côtes-du-Nord*, *ib.*, t. LXVII (1935), p. 105 et suiv.

Morvan indique en même temps la construction de la longère-sud, puis, après un léger temps d'arrêt et dans un autre appareil, celle de la longère nord. Or ceci est insoutenable, parce que contraire aux règles en usage à l'époque gothique, et il est bien certain que la nef fut construite en partant de l'arc diaphragme et en se dirigeant vers l'ouest, les longères nord et sud ensemble. La reprise avec collage est d'ailleurs très visible tant à l'extérieur qu'à l'intérieur et il est à remarquer également que la porte sud est plus tardive que celle du chœur, ses vousures étant continues et sans interposition de chapiteaux.

C'est aussi ce que prouvent les comptes, inconnus de Morvan, et mentionnant en 1519 le paiement à Perceval Thoraval de 19 livres pour les remplages des trois fenêtres de la nef et de 38 livres pour les deux tiers des 57 livres dues pour les trois verrières. La charpente de la nef était alors en construction par Charles Le Prieur.

Si la longère nord n'était pas construite dans le même appareil, ce qui a induit en erreur Morvan, c'est que menaçant ruines en 1761, il fallut alors la reconstruire ainsi que la tour. Dès le 30 mai 1761, l'état alarmant de la chapelle était signalé et, outre la longère nord et le pignon ouest, la charpente au dessus des voûtes du chœur était pourrie. Aussi le 21 septembre suivant, on procéda à l'abattage des arbres afin d'avoir le bois sec nécessaires aux travaux.

Ces réfections étaient en cours en 1765, exécutées par Jacques Costard, maçon et entrepreneur de travaux et terminées en 1771. Mais ces maçonneries, montées en moellons et sans doute hourdées en terre suivant l'usage, ne durèrent que peu et le pignon ouest et la tour s'effondrèrent trois ans plus tard en 1774. La tour reconstruite de 1774 à 1777 sur les plans de Mathurin Chancerel, architecte, était à nouveau lézardée avant son achèvement et dut être abattue définitivement en 1898, date de la restauration de l'édifice. Entre temps, le 30 décembre 1874, un incendie avait détruit une grande partie de la nef.

Au cours des travaux de restauration, l'architecte constata que l'arc diaphragme séparant le chœur de la nef avait, par suite du tassement du contrefort le contrebutoant au nord, plusieurs de ses joints ouverts, risquant de provoquer une catastrophe. Il n'osa et ne put alors faire le nécessaire, jugeant ces travaux trop délicats et trop onéreux, et se contenta de décharger l'arc en supprimant l'aiguille du pignon diaphragme le surplombant.

Le redressement de l'arc et du contrefort vient d'être effectué

par le Service des Monuments historiques sous la haute direction de M. Sonnier, évitant ainsi l'effondrement à bref délai de ce très intéressant monument.

Malgré la Révolution et l'incendie de 1874 qui causèrent de très graves dégâts au mobilier, deux des neuf verrières du xv<sup>e</sup> siècle ont été conservées, dont la maîtresse vitre très remarquable due aux maîtres-verriers trégorois Olivier Le Coq et Jean Le Lavenant (7). Trois statues en bois ont été jugées dignes d'être classées : Vierge-mère du xiv<sup>e</sup> siècle, Piéta du xvi<sup>e</sup> siècle et statue de saint Guillaume également du xvi<sup>e</sup> siècle. Le tombeau en kersanton de Guillaume de Rosmadec († 1608) subsiste également. Il est dû au ciseau du bon sculpteur landernéen Rolland Doré et date des environs de 1635-40. Sur le placître se voit un calvaire du même artiste et dû à la générosité de Thébaud de Boisgelin et de Radegonde de Rosmadec, sœur de Guillaume, dont les armes mi-parti ont été par erreur interverties par le sculpteur (8), sans doute les avait-il exécutées d'après un cachet.

## II. — CHAPELLE NOTRE-DAME DE KERFAOUES EN PLOUBEZRE

*Historique.* Les divers aveux rendus par les gouverneurs de la chapelle de Kerfaoues indiquent que celle-ci et son placître relevaient de la seigneurie de Coëffrec dont les seigneurs étaient ses fondateurs.

L'histoire de la chapelle est donc intimement liée à celle de cette importante seigneurie ancienne dont le dernier seigneur du nom, Eon de Coëffrec, mourut vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle. Il eut pour héritier Henry Philippe, cadet de la Maison de Coëtgourheden « cause ayant de Jean du Méné » dit le vieux généalogiste Guy Le Borgne. Il épousa Anne de Keranrais et leur petite fille Jeanne de Coëtgourdehen transporta Coëffrec, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, dans la maison de Kerimel par son mariage avec Alain de Kerimel, fils de Guillaume et d'Anne de Coëtgourheden.

A cette époque la chapelle était en ruines, détruite pendant la guerre de Succession du duché ainsi que l'église paroissiale, suivant deux bulles d'indulgences des 21 juillet 1387 et fin mars 1389. C'est à Alain de Kerimel et sa femme que l'on doit la restauration de la chapelle dans le premier quart du xv<sup>e</sup> siècle

(7) V. supra.

(8) R. Gouffon : *L'évolution de la sculpture en kersanton*, n° 1, LXXXIX, (1961).

ainsi que l'indiquent les armes de Kerimel en plusieurs endroits et notamment sur le calvaire du placître.

Leur fille Jeanne de Kerimel épousa Alain de Penhoët, cadet de cette illustre maison, et figura comme dame de Coëtfrec à la Réformation de 1427. Le fils aîné de ceux-ci, Olivier de Penhoët, étant décédé sans hoirs de Guillemette de Tréal, ce fut son frère cadet Guillaume, chambellan du duc François I<sup>er</sup>, qui hérita de Coëtfrec, seigneurie érigée en baronnie par le duc le 13 juin 1451 en raison des services rendus à la maison ducale par les sieurs de Kerimel et Coëtfrec.

Le nouveau baron, encore mentionné comme tel à la Réformation de 1463 et vivant encore en 1470, fit fortifier Coëtfrec et embellit sans nul doute la chapelle de Kerfaoues. Ses armes et celles de sa femme Béatrix de Coëtmen sont en effet mentionnées, suivant un procès verbal de 1771, dans la maîtresse vitre ainsi que sur le jubé ; on les voyait également dans l'une des vitres de la chapelle de Notre-Dame de la Cour en Lantic.

Nous pensons cependant que c'est plutôt à leur fils Jean, seigneur de Coëtfrec en 1475 et décédé en 1489, qu'il faut attribuer le jubé, les annelets visibles sur celui-ci pouvant d'ailleurs s'expliquer soit du fait que Jean écartelait peut-être ses armes de celles de sa mère, soit qu'il s'agisse des armes de sa femme Guillemette Péan qui écartelait ses armes de celles de la Roche-Jagu depuis que cette grande seigneurie était passée aux Péan. C'est auprès de cette dernière, à Coëtfrec, qu'après le sac du château de Robien en 1487 se réfugia sa sœur Aliette Péan veuve d'Alain de Robien.

Ce furent également d'après ses caractères architectoniques, Jean et Guillemette Péan qui firent percer, de façon si insolite dans la longère sud, la fenêtre éclairant le jubé. Leur fille Jeanne de Penhoët épousa Jean de la Touche Limousinière et leur fils Regnaud hérita de Coëtfrec par le décès, sans hoirs directs, de ses deux oncles, Jean qui possédait la seigneurie en 1503, et Pierre décédé en 1529.

Deux ans plus tard, en 1531, Regnaud de la Touche perdit sa femme Marquise de Goulaine, puis en 1553 leur fille Françoise de la Touche qui furent inhumées à Kerfaoues.

L'on sait combien la Maison de Goulaine contribua à l'introduction du style Renaissance en Bretagne, ainsi que leurs alliés les d'Espinau, notamment à Champeaux entre 1551 et 1553 ; aussi est-ce dans ce style qu'en 1559 leur fille Claude de la Touche et son mari René-Claude de Saint-Amatour reconstruisirent et agrandirent l'aile sud de la chapelle, surélevèrent la

nef et aménagèrent une sacristie au bas de celle-ci, ce qui fit également modifier le pignon ouest, terminant ainsi la chapelle telle que nous la voyons aujourd'hui.

Pendant la Ligue, Coëtfrec tenait pour le roi. Le commandement en avait été transmis par Jonathas de Kergarion à François de Goesbriand en vertu d'un arrangement passé entre les deux capitaines. La Fontenelle, qui avait reçu le 24 juillet 1592 l'ordre de Mercœur de s'en emparer, surprit le château ; mais Sourdeac, gouverneur de Brest, avec les garnisons de Brest et de Tréguier, investit la place et obligea La Fontenelle à capituler au début de 1593 ; le château fut alors très endommagé.

Des quatre filles de Claude de la Touche, l'aînée Philippe, veuve de Jean de Rieux, porta la seigneurie de Coëtfrec à son second mari Charles de Bretagne, comte de Vertus et Goëlo et baron d'Avangour. Leur fils aîné, Claude de Bretagne, et Catherine Fouquet sa femme, la vendirent à Pierre de Coëtredrez vers 1618, année en laquelle ils nommèrent un procureur pour toucher 2.970 livres provenant de cette vente.

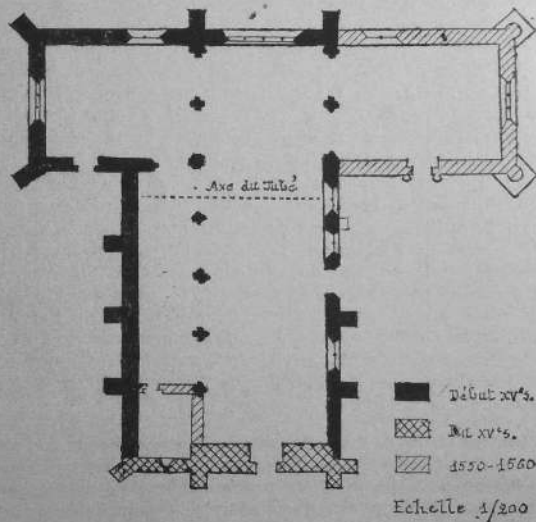
Le gendre de l'acquéreur, Louis du Parc-Loemaria, hérita de Coëtfrec et le petit-fils de celui-ci, Jean-Marie du Parc, en était encore en possession le 18 février 1714, ainsi que l'indique l'aveu rendu par sa tante et tutrice, Marie-Thérèse du Parc.

Peu après, Coëtfrec fut vendu à un parent, Joseph de Cosker, fils de François et de Marguerite du Parc, d'où la seigneurie passa par alliance aux Le Pelletier de Rosambo qui en étaient possesseurs à la Révolution.

*Plan.* En forme de tau, elle comprend une nef avec bas-côté nord de cinq travées et un chœur de deux travées avec deux chapelles en ailes. La première travée du bas-côté est occupée par une sacristie surmontée d'une chambre à laquelle on accède de la nef par un escalier.

*Extérieur.* L'édifice, de construction très soignée, a tous ses parements extérieurs en grand appareil. Le pignon ouest, de grande épaisseur, paraît dater de la fin du xv<sup>e</sup> siècle et avoir été modifié dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle ainsi que l'indique la petite ouverture éclairant la sacristie. La porte ouest a en effet ses voussures ininterrompues par des chapiteaux dénotant la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

La façade sud de la nef, au contraire, est percée d'une porte dont les voussures toriques reposent sur des colonnettes à bases prismatiques par l'intermédiaire de chapiteaux ainsi qu'il était d'usage dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Les deux fenêtres



PLOUBEZRE. — Notre-Dame de Kerfaoues.

(R. Coffon, dir. et del.)

anciennes paraissent avoir eu leurs remplages refaits dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Une troisième fenêtre, également en tiers point, mais dont la voûture est décorée d'une guirlande de la fin de l'art gothique a été assez malencontreusement percée pour éclairer le jubé. Vient ensuite la chapelle en aile, datée de 1559, dont la porte classique, les contreforts de section circulaire, les lanternons et les fenestragés imités de ceux de Saint-Eustache de Paris sont une innovation dans ce coin perdu de Bretagne qui a surpris tous les historiens de l'art. Sur sa face est, au dessus de l'autel Saint-Yves, une fenêtre à remplage également classique a remplacé celle détruite par un ouragan en 1769. Elle fut alors bouchée en partie par une pierre armoriée en bosse sur ses deux faces des Le Pelletier de Rosambo.

Le chevet et l'aile nord ont leurs trois fenêtres garnies de remplages de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. La modification de la corniche montre dans l'aile nord une reprise à l'époque où fut percée ou modifiée la porte donnant accès. La longère nord de la nef n'a aucune ouverture ; les traces de la surélévation de ses murs à l'époque de la construction de l'aile sud sont très visibles.

*Intérieur.* Les grandes arcades, tant de la nef que du chœur, sont à double voûture reposant par l'intermédiaire de chapiteaux sur des piliers quadrilobés dont l'un, à l'entrée du chœur, a été remplacé par un pilier octogonal au moment de la construction du jubé. Les bases des piliers sont prismatiques à l'exception de celles des deux premiers et demi-pilier engagé sur le pignon est, bases modifiées lors des travaux de restauration et transformation de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

*Mobilier.* Il est encore très riche et comprend :

1<sup>o</sup> Un jubé, l'un des plus beaux de Bretagne, intermédiaire entre celui du Faouët daté de 1481 et celui de Lambader postérieur au précédent de quelques années ; on doit donc le dater de 1485 environ. Il a nettement servi de modèle à celui de Locmaria en Belle-Isle-en-Terre, des toutes dernières années du xv<sup>e</sup> siècle ou des toutes premières du xvi<sup>e</sup> ; classé.

2<sup>o</sup> Quatre panneaux de vitraux de la maîtresse vitre représentant la Visitation, la Nativité, l'Adoration et la Circoncision. Ces vitraux de facture assez grossière sont de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle et dénotent une influence allemande, notamment le restant de la bordure à entrelacs du premier panneau ; classés.

- 3° Porte extérieure avec panneau représentant l'Annonciation ; classée.
- 4° Autel latéral en pierre avec écu représentant l'Annonciation.
- 5° Statues anciennes du XVI<sup>e</sup> siècle dont un beau groupe de l'Annonciation.
- 6° Crédence en bois du XVI<sup>e</sup> siècle ; classée.
- 7° Chaire datée de 1681.
- 8° Retable de saint Yves portant l'inscription : « F. (AIT) PAR L'ADVIS DE VENERABLE ET DISCRET MESSIRE G. ALAIN S<sup>r</sup> RECTEUR DE PLOUBER L'AN 1612 6<sup>e</sup> (GOUVERNEUR) DE CEANS H.H.F. PRIGANT. »
- 9° Maître-autel avec l'inscription : « 1686 LORS RECTEUR GEORGES RIVOALLAN R.D.P. (Recteur de Ploubezre. »
- 10° Boiseries de la sacristie XVI<sup>e</sup> siècle ; classées.
- 11° Tombe de Marquise de Goulaine.
- 12° Tombe de Françoise de la Touche.
- 13° Tombes de Kerimel.

### III. — BRÉLÉVENEZ

S'il n'y a pas lieu de revenir sur l'étude architectonique de l'église de Brélévenez (9), quelques remarques ne sont pas inutiles sur ses origines inconnues.

Bien que l'édifice ne remonte dans ses parties les plus anciennes qu'à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, l'on ne possède en effet aucun document sur sa fondation.

L'on a voulu voir dans cette église une fondation des Hospitaliers ou des Templiers mais elle ne figure sur aucune des listes des établissements de ces deux ordres dressées à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle non plus que dans aucun acte des diverses commanderies.

Le nom de Brélévenez-Montjoie a fourni l'hypothèse d'une fondation de cet ordre éphémère ; mais il ne semble pas s'être développé en Europe en dehors de l'Espagne et aucun document ne permet de confirmer l'existence d'un établissement en Trégor.

Par contre, le fait que l'église comporte une crypte avec deux escaliers d'accès à une confession avec fenestellae milite plus probablement en faveur d'une église de pèlerinage renfermant un corps saint ou une sainte relique dont le souvenir s'est sans doute

(9) Léon Duhamel : *Brélévenez* (Congrès archéologique de France, CVII<sup>e</sup> session, Paris, 1906, pp. 141-149).

perdu lorsque Clisson l'eut transformée en forteresse à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

De Freminville qualifie Brélévenez d'église Saint-Loup ; mais si saint Gilles et saint Loup y étaient en effet honorés dans la chapelle privée des seigneurs de Goazven, l'édifice est de longue date sous le vocable de la Sainte-Trinité et au XVII<sup>e</sup> s. le pont au bas de Brélévenez est dit Pont de la Trinité.

Ajoutons que les dîmes de la paroisse appartenaient au Chapitre de Tréguier qui y entretenait un recteur à la portion congrue, et que dans tous les actes postérieurs au XIV<sup>e</sup> siècle seul est mentionné le duc comme seigneur supérieur.

### IV. — LE TEMPLE DE LANLEFF

Il est peu d'édifices sur lesquels aient été publiées autant d'erreurs que le monument déjà appelé « Temple de Lanleff » dans le manuscrit du Président de Robien de 1735.

Tant sa destination que sa filiation ont donné lieu en effet au XIX<sup>e</sup> siècle à de très nombreuses controverses, souvent passionnées. De Caylus y voyait un temple de Biduécens ; Déric et de Penhoet un baptistère chrétien du IV<sup>e</sup> ou du V<sup>e</sup> s. ; de Blois, Mérimée, de La Monneraye, de Caumont une église des Templiers (10).

A propos de sa forme circulaire, on lui a donné comme modèle tantôt le Saint-Sépulchre, en confondant d'ailleurs la rotonde de l'Anastasis et le cénotaphe qu'elle entoure, tantôt le Temple de Jérusalem cependant bien distinct du premier (11).

La plupart des auteurs ont aussi donné une description erronée de Lanleff et n'ont mentionné que les deux enceintes circulaires concentriques sans souffler mot des trois absidioles. Les documents figuratifs anciens qui nous sont parvenus ne sont pas plus exacts. Le Président de Robien a représenté deux enceintes concentriques de même hauteur et de Penhoet l'enceinte extérieure percée de douze portes. Taylor et Nodder, en 1846, s'ils ne figurent pas les absidioles sur leur plan, donnent une élévation

(10) Toute la bibliographie concernant Lanleff est indiquée dans l'excellente monographie d'André Rhein : *Le Temple de Lanleff*, Congrès archéologique de France LXXXI<sup>e</sup> session tenue à Brest et Yverdon en 1914, Paris, Picard, 1919.

(11) Rappelons que les Templiers reçurent du roi Baudouin tout d'abord le Temple de Salomon, puis qu'ils occupèrent et consacrèrent en 1187 la mosquée d'Omar sous le vocable « Temple du Seigneur ». La grotte de Saint-Sépulchre n'appartenait pas aux Templiers mais aux Chevaliers du Saint-Sépulchre.

plus exacte où se voient notamment la chapelle gothique accolée à la rotonde et qui servait au culte jusqu'en 1855, ainsi que l'osuaire également édifié sur son flanc.

Ramé le premier, après avoir pratiqué des fouilles en 1856, fouilles qui amenèrent d'ailleurs l'écroulement d'une partie de l'enceinte extérieure, démontra l'existence sur le déambulatoire de trois absidioles. Il prouva donc que l'on se trouvait bien là en présence d'une église mais il eut le tort de la comparer à l'église des Templiers de Ségovie, bien différente cependant comme plan de celle de Lanleff puisque c'était là une rotonde érigée pour abriter en son centre un reliquaire de la vraie croix, d'où sa parenté très nette avec le Saint-Sépulchre, mais avec enceinte extérieure polygonale comme la mosquée d'Omar (12).

Peu après les fouilles de Ramé, de la Borderie faisait connaître une charte de 1148 par laquelle le comte Henry rappelait la donation par Tréhan, fils de Pontius, aux moines de Lehon, de l'église Sainte-Marie de Lanleff. La date de celle-ci n'est pas précisée, mais nous avons indiqué que Pontius, ayant souscrit une chartre de Saint-Georges de Rennes en 1061, il convenait de la situer à la fin du XI<sup>e</sup> s. (13).

Le soi-disant « Temple de Lanleff » n'est donc en réalité qu'une église priorale de Lehon, de plan circulaire, plan relativement peu commun en Occident mais répandu en Orient et notamment en Arménie, ainsi qu'en dérivent l'Anastasis autour du Saint-Sépulchre, les martyria (14) ou la Mosquée d'Omar autour du rocher du Sacrifice d'Abraham qui n'ont de commun avec Lanleff que le plan circulaire. Les fouilles récemment exécutées par le service des Monuments historiques ont fait apparaître intacts les deux stylobates sur lesquels ont été construits la rotonde et son déambulatoire, elles ont dégagé plusieurs éléments invisibles jusqu'alors.

Pour dater cette église, il convient de l'examiner en détails.

\*  
\*  
\*

*Plan.* L'édifice comprend une nef circulaire entourée d'un déambulatoire également circulaire et concentrique avec lequel

(12) Sur ces édifices, voir : E. Lambert : *L'architecture des Templiers*, Bulletin monumental, T. CXII, Paris, 1954, p. 7-60 et 129-165.

(13) R. COUFFON : *Quelques notes sur les origines de Châtelaundren et les peintures de la chapelle de N.-D. du Tertre*, Mémoires de la Société d'Emulation, T. 68, 1936, p. 145 et suiv.

(14) A. GRABAR : *Martyrium*, Paris, Collège de France, 1946.

elle communique par douze arcades. Sur le déambulatoire s'ouvrent trois absidioles semi-circulaires.

*Élévation.* Les grandes arcades sont en plein cintre et à double rouleaux entièrement appareillés. Elles reposent sur des piliers carrés cantonnés de quatre colonnes engagées dont la plupart des bases sont en tronc de pyramide de plan presque carré. Les chapiteaux, dont les corbeilles sont allongées, ont des tailloirs qui se prolongent tout autour des piliers par un cordon formé d'un filet surmontant un biseau.

Les deux colonnes latérales engagées supportent la voûture intérieure de l'arcade, et celle tournée vers le déambulatoire l'un des doubleaux de la voûte de celui-ci. Le déambulatoire est en effet couvert de voûtes d'arêtes sur travées trapézoïdales ; chacune de ces travées étant éclairée par deux ouvertures très largement ébrasées à l'exception des travées correspondant aux absidioles et à l'entrée.

Huit des douze colonnes érigées vers l'intérieur de la nef s'élèvent à une hauteur sensiblement égale à celles des colonnes leur correspondant vers le déambulatoire tandis que les quatre autres sont beaucoup plus élevées.

Cette alternance est assez curieuse. Les colonnes basses, si elles contribuent à contrebuter la poussée des doubleaux du déambulatoire ont également un rôle décoratif. Les colonnes hautes, au contraire, servaient sans doute, outre au raidissement du mur, à supporter la charpente de la toiture conique. L'on ne voit en effet sur le cylindre intérieur de la nef, entièrement nu à l'exception d'une petite fenêtre en mitre, aucune trace d'arrachement indiquant la réalisation ou même le projet d'une coupole ou d'une rotonde. D'ailleurs, l'église de S. Thommasso in limine à Almenno près Bergame, du XI<sup>e</sup> siècle et de même plan que Lanleff est couverte par une toiture conique sur charpente.

Il est à remarquer la construction particulièrement soignée de l'édifice. Les deux enceintes concentriques reposent sur des stylobates ; les doubles voûtures des grandes arcades sont appareillées de claveaux soigneusement taillés et sans aucune fourrure ; enfin, d'après le croquis donné par le Président de Robien, le tambour de la nef était couronné par une corniche à modillons (15).

Tous ces détails ainsi que les bases dont l'une à triple tores est semblable à celles de la cathédrale romaine de Nantes, de

(15) Il est à remarquer cependant que lors des fouilles récemment exécutées pour mettre à jour les stylobates, aucun modillon sculpté n'a été trouvé.

Sainte-Croix de Quimperlé, de Glanfeuil, et également les corbeilles allongées des chapiteaux indiquent l'extrême fin du XI<sup>e</sup> s. Il est donc probable que la reconstruction de cette église fut entreprise peu après sa donation par Trihan au monastère de Lehon. Les sculptures très frustes décorant quelques-uns des chapiteaux avec têtes aux angles montrent qu'elles sont sensiblement contemporaines de celles des nefs d'Yvignac et de Perros de l'extrême fin du XI<sup>e</sup> siècle ; elles viennent ainsi confirmer la date du monument.

Certains détails tels que les stylobates et les huit colonnes décoratives dénotent un maître d'œuvre ayant sans doute été formé sur des chantiers normands.

R. COUFFON.

## Table des Matières

	Pages
Liste des membres de la Société d'Emulation .....	IX
La Société d'Emulation en 1964 (J. R. DE CLEUZIQU) .....	XXV

### MÉMOIRES

Trouvaille récente de vestiges gallo-romains à Erquy (Côtes-du-Nord) (Philippe MÉCHAIN et Charles RAFFRAY) .....	1
Landévennec et les destinées de la Cornouaille (J. R. DE CLEUZIQU) .....	7
Recherches sur la Cathédrale Romane de St-Brieuc et de l'« Ecclesia Imperfecta » de Saint Guillaume (René COUFFON et André LE MÉHAUTÉ) .....	27
Documents inédits sur le Château de la Hunaudaye, durant la Ligue (M.-E. MONIER) .....	39
Les Orgues du Département des Côtes-du-Nord (Esquisse Historique) première partie. (H. COMBES) .....	63
Mélanges .....	89
Excursion annuelle (R. COUFFON) .....	107



